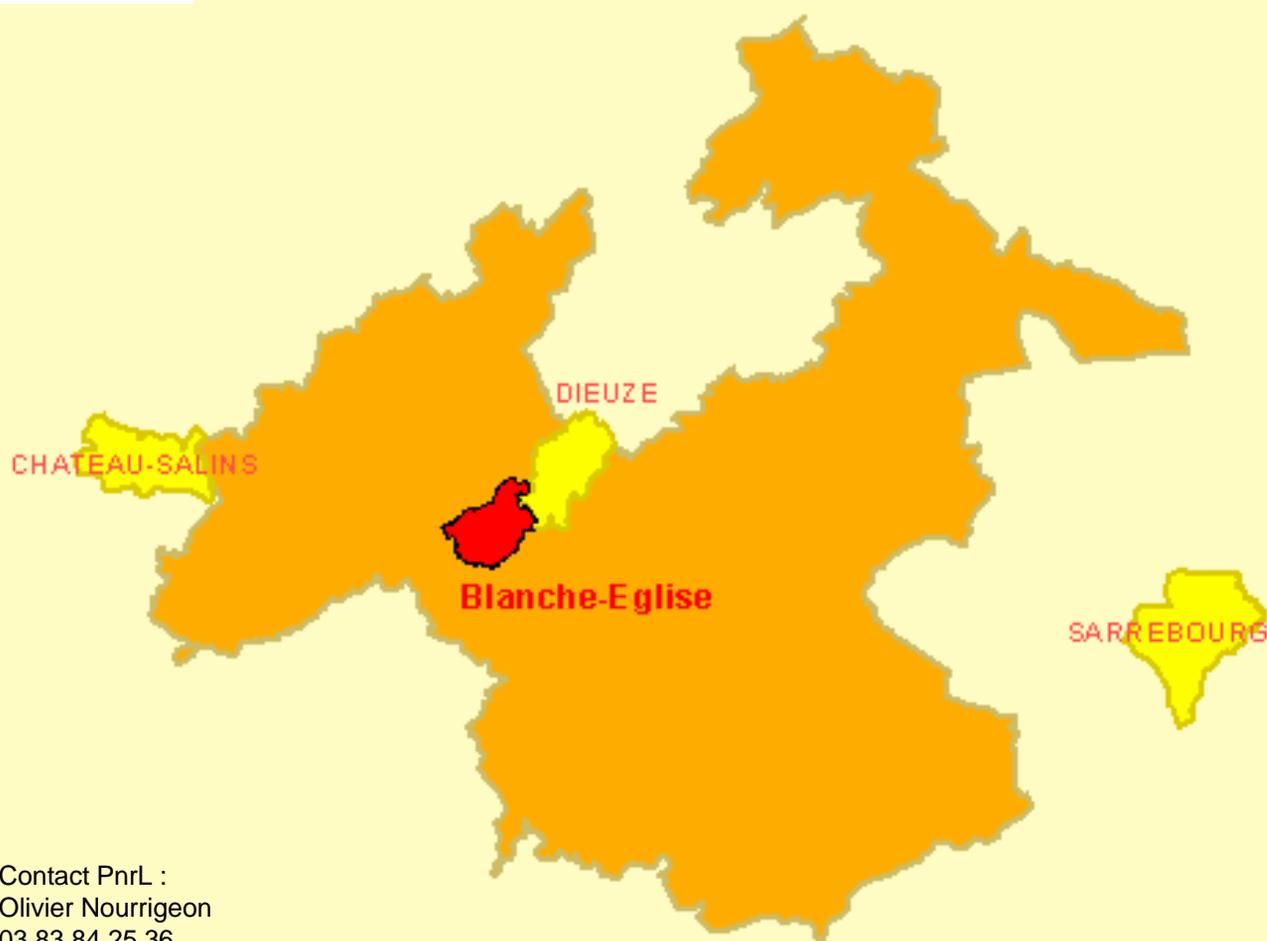




# ATLAS COMMUNAL BLANCHE-EGLISE



Contact PnrL :  
Olivier Nourrigeon  
03.83.84.25.36



Pie-grièche écorcheur  
*Lanius collurio*

Photo : C. FORST

Spergulaire maritime  
*Spergularia salina*

Photo : C. FORST

Azuré

Photo : C. FORST

Seneçon aquatique  
*Seneco aquaticus*

Photo : C. FORST

Représentation de la zone Est du PnrL,  
des villes portes et de la commune de Blanche-Eglise

Prairie  
Blanche-Eglise

Photo : C. FORST

Étang Hamant  
Blanche-Eglise

Photo : C. FORST

Pâturage  
Blanche-Eglise

Photo : C. FORST



# **Atlas communal**

## **Parc naturel régional de Lorraine**

**Commune de Blanche-Eglise**

**Prospection de terrain 2007**

**Synthèse et rédaction 2007**

**Stagiaire : Corinne Forst (Mars à Août 2007)**

# AU SOMMAIRE...

## ● PRESENTATION DU TERRITOIRE DE BLANCHE EGLISE



Les prairies de Blanche Eglise

Le caractère particulier de la commune de Blanche Eglise est lié à la présence de nombreuses prairies dont des prairies salées qui apportent une richesse floristique et faunistique remarquable à la commune....

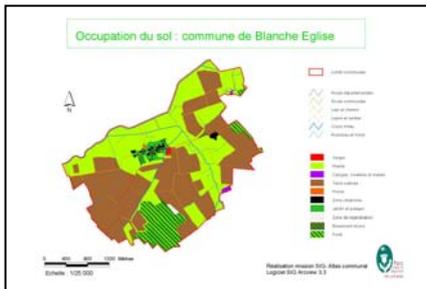
## ● INTERPRETATIONS CARTOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :

**BLANCHE EGLISE DANS LE PARC :**  
*La notion de corridor écologique*

**L'OCCUPATION DU SOL**

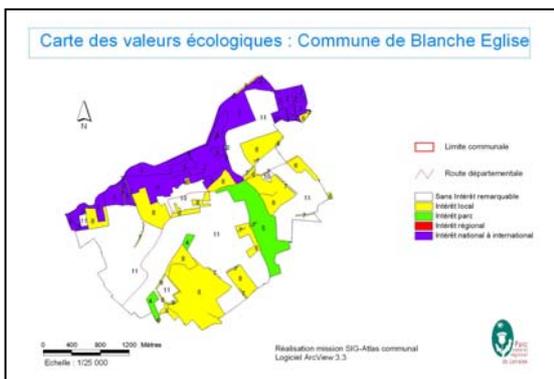
**LA TYPOLOGIE DES MILIEUX (inventaires)**

**PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES  
ZNIEFF, NATURA 2000, ...**



Occupation du sol de Blanche Eglise

## ● DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROPOSE PAR L'ATAS COMMUNAL



Carte des valeurs écologiques

Lieu-dit et description	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et potentialités du milieu	Intérêt
1 Sources salées à La Grange Fouquet	Bien que présentant souvent des populations végétales comprenant uniquement de La Salicorne (Salicornia brachyotyle), la rareté de cette dernière, et celle du milieu qui l'haberge (au niveau continental) donne à ces sites tout leur intérêt. On y rencontre notamment la très rare Salicorne de Vie (Salicornia amplex var vicana), espèce endémique de Vic-au-Saïe et donc connue à ce jour sur deux points.	Les sources sont dans un bon état de conservation. De plus deux d'entre elles présentent la particularité d'être alimentées en permanence par de l'eau salée ce qui permet le maintien de la Salicorne de Vie. En terme de gestion, il faut éviter les stagnations d'eau de pluie au niveau des zones de source afin d'éviter de diluer la salinité et donc un déclin de la Salicorne de Vie. Une gestion : conservation des Sites Lourds. Ces deux sites s'inscrivent dans le patrimoine Natura 2000 "Salines de la Saïe" et ont aussi le statut de "Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNEIFF), Espace Naturel Sensible (ENS) et Espace Naturel Remarquable (ENR). Cf. Fiche : "Les Mères Salées", "La Directive Habitat", "Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique", "Espaces Naturels Remarquables de Lorraine."	National à international
2 Les Prés Salées de la Vallée de la Saïe	Au niveau de la flore, ces zones, en plus de la présence de la Salicorne (Salicornia brachyotyle), sont habités de plusieurs espèces protégées au niveau régional dont : La Remouille de Baulet (Ranunculus bauletii). Le Juncus des charniers (Juncus charnieri) ou encore le Troussart maritime (Thymus maritimus). On peut également y citer la présence d'une autre espèce assez rare en Lorraine le Juncus de Gérard. Du point de vue faunistique, on peut noter la présence de L'Agriote de Merisue (Cecropia merisuei), insecte appartenant les points d'eau permanents.	Remarquable de par son originalité au niveau continental, ce site comme le précédent est inscrit dans le patrimoine Natura 2000 "Salines de la Saïe". Les deux menaces les plus importantes pouvant régner sur ces milieux sont : Des perturbations hydrauliques entraînant des modifications au niveau des résurgences salées et donc une perte de salinité causant la disparition des espèces inféodées à ce type de milieux. Un empiètement par la Rosalière qui entraînerait un peuplement ainsi que le monopétrope de Roseaux. Cf. Fiches : "L'Agriote de Merisue"	National à international

Tableau de synthèse

## PRESENTATION DU TERRITOIRE DE BLANCHE EGLISE et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Blanche Eglise se trouve dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine. Située dans la vallée de la Seille, Blanche Eglise fait partie du pays du Saulnois.

La commune de Blanche Eglise possède sur son territoire un milieu très particulier, constitué de prés salés situé le long du cours d'eau de la Seille.

Concernant les milieux présents sur la commune de Blanche Eglise, on peut compter cinq grands ensembles :

### - La vallée de la Seille avec ses prés et sources salés.

Les prairies situées le long de la Seille abritent des espèces très particulières qui sont caractéristiques des milieux salés côtiers. La résurgence d'eau salée dans le sol induit la présence d'une faune (majoritairement des insectes) et d'une flore remarquables. La majeure partie des prés salés est pâturée. L'endroit où cette végétation est la plus typique se trouve bien sûr à l'Etang Hamant.



L'Etang Hamant – C.Forst



Le Troskart maritime -  
C.Forst

En effet, ce site abrite de la Passe Pierre (*Salicornia brachystachya*), du Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*) ainsi que du Troskart maritime (*Triglochin maritimum*) et de la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), tous les deux protégés au niveau régional. Ce site héberge aussi le Courlis cendré (*Numenius arquata*), espèce protégée en régression en France. L'Etang Hamant est géré par le Conservatoire de Sites Lorrains, est intégré au programme Espace Naturel Sensible (ENS) du Conseil Général de la Moselle, et bénéficie aussi du statut d'Espace Naturel Remarquable (ENR).

La rareté de tels habitats au niveau continental a contribué à l'inscription de la majeure partie de la Vallée de la Seille en site Natura 2000 et est rattaché à la Zone Naturelle Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la « Vallée de la Seille ». Ce site est l'un des fleurons de ce patrimoine national et Européen dont la commune de Blanche Église est l'un des rares porteurs.

- **Les prairies** sont très bien représentées sur la commune. Dans cet ensemble on peut distinguer différents types de prairies allant des prairies peu humides, aux prairies très humides, elles sont situées essentiellement le long du ruisseau de Videlage. Ces dernières sont particulièrement intéressantes ; on y trouve de nombreuses orchidées, et des espèces assez rares comme l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*). Du point de vu faunistique on y trouve de nombreux oiseaux dont la Pie-gièche écorcheur (*Lanius collurio*) qui bénéficie d'une protection nationale.



L'Orchis à larges feuilles - C.Forst



Prairies de Blanche Eglise – C.Forst



Jeune de Pie grièche écorcheur – C.Forst

- **La forêt** est peu représentée sur la commune, elle est formée du Bois de Sorbier et de quelques boisements qui font partis de la forêt domaniale de Saint Jean. On y trouve essentiellement du Hêtre, du Chêne et du Charme. Au niveau de la strate herbacée on peut trouver dans les parcelles les plus âgées du Gouet pied-de-veau ou encore de la Parisette. L'ensemble de la forêt est assez jeune et difficilement pénétrable.



Le Gouet pied-de-veau – C.Forst



La forêt de Blanche Eglise – C.Forst



Le village de Blanche Eglise – C.Forst

**Le village et sa périphérie.** On y rencontre quelques chauves souris, comme la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) protégée nationalement qui bénéficie notamment de la présence d'un verger en friche pour se nourrir. On peut apercevoir aussi, dès la tombée de la nuit, quelques hérissons (*Erinaceus*

*europaeus europaeus*) protégés au niveau national.

- **Les cultures** sont très présentes sur le ban communal. Du fait des pratiques agricoles, ces milieux sont souvent très pauvres en espèces animales et végétales.



Les cultures de Blanche Eglise – C.Forst



Un champ de blé à Blanche Eglise – C.Forst

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées, la commune de Blanche Eglise présente un grand intérêt écologique.

Aussi, la gestion du patrimoine naturel de la commune passe par la conservation des espèces remarquables, en particulier par la préservation des prairies le long de la Seille. Mais la conservation de la biodiversité locale passe aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées. Des actions, comme la réimplantation de haies en limite de parcelles, permettrait la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. De plus, ces dernières par leur effet brise-vent peuvent jouer un rôle de protection des cultures lors des périodes de vent violent. Elles permettraient également le rétablissement et l'amélioration des corridors écologiques, support de déplacement pour les espèces.

# Blanche Eglise dans le Parc naturel régional de Lorraine

## La notion de corridor écologique

Cette carte illustre la notion de **corridor écologique** ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

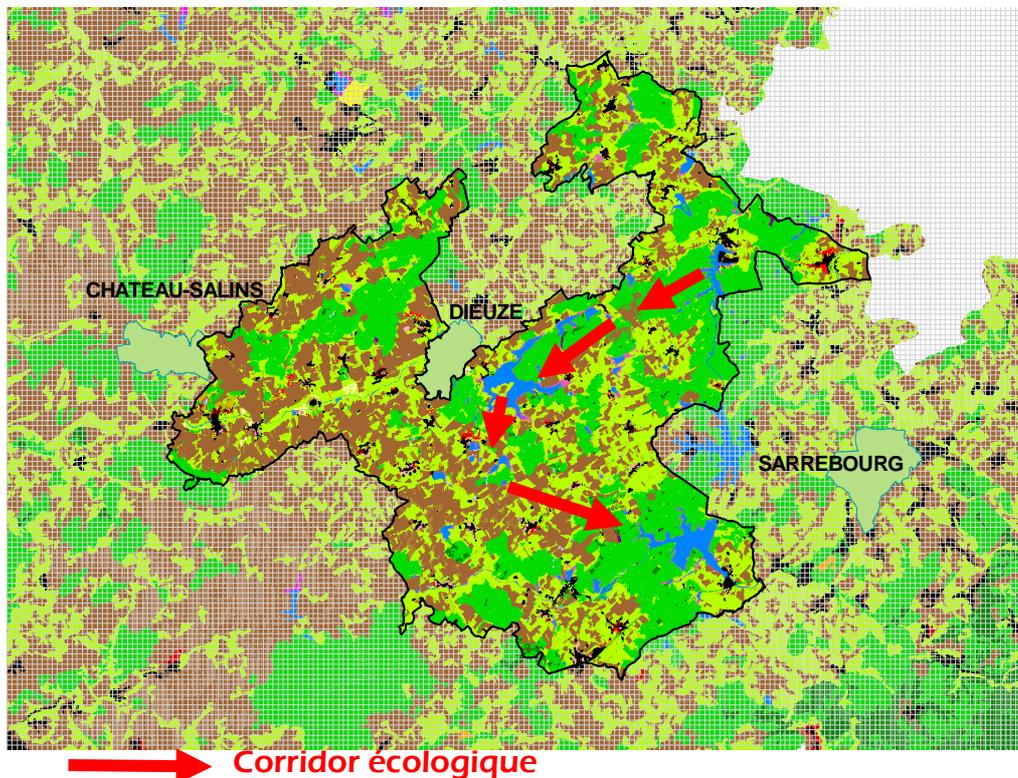
Dans la nature, **chaque espèce animale se déplace** soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.

La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, ... crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

### Exemple :

Le pays des étangs abrite de nombreuses zones humides. Beaucoup d'oiseaux fréquentent ces étangs en hiver comme en été. Ils trouvent ici des sites de reproduction, des sites d'alimentation,...

Le mode de vie de beaucoup d'oiseaux d'eau nécessite la présence de plusieurs étangs dans un même secteur pour répondre à leurs besoins (nourriture, halte migratoire, reproduction, ...). Pour cela des connexions entre les étangs sont essentielles à leur survie, on dit qu'il existe un couloir entre ces milieux qui est aussi appelé : **corridor écologique**.

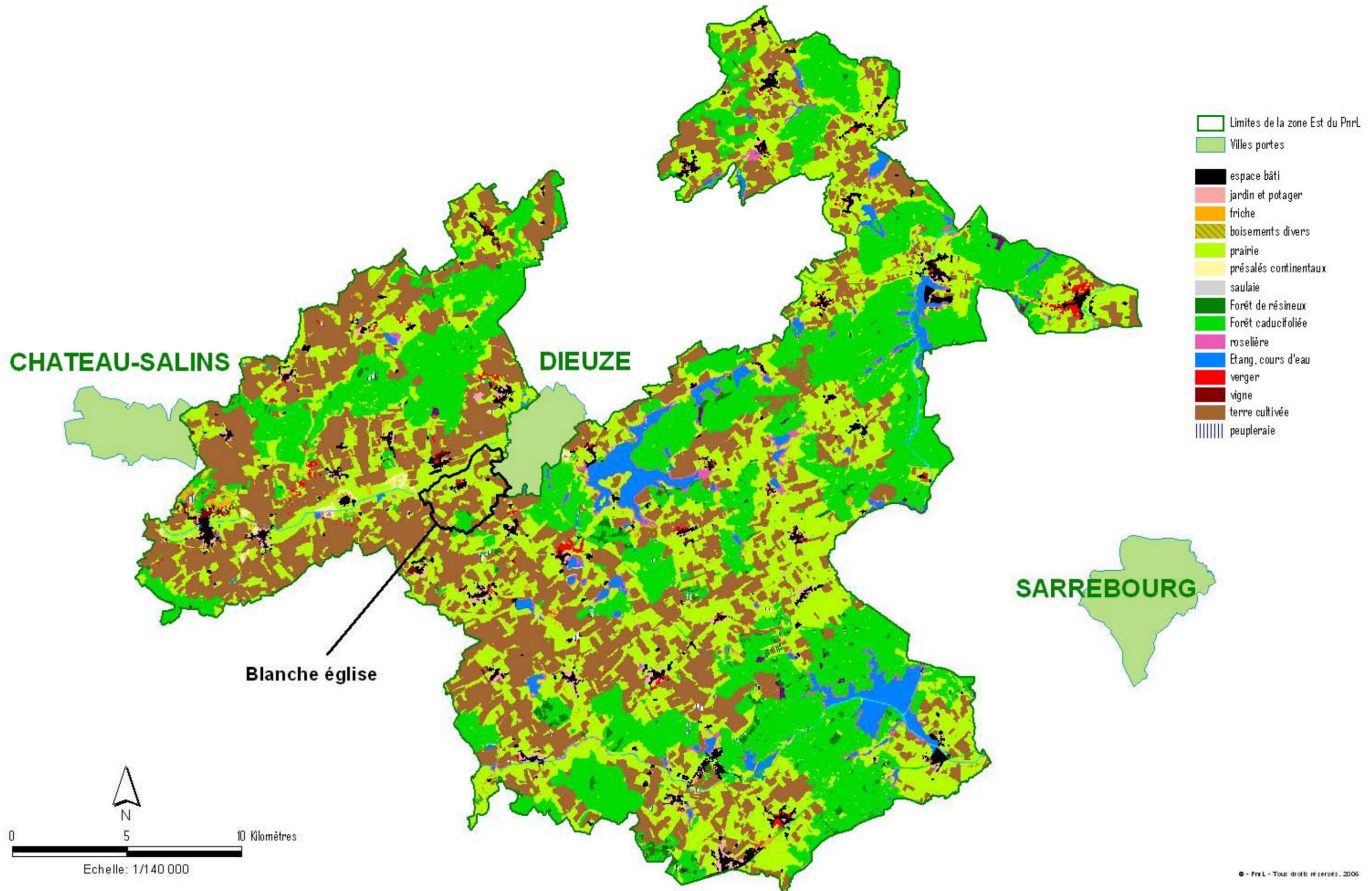


Comme l'illustre cet exemple, les connexions entre les milieux sont essentielles. Cette carte permettra de vous aider à appréhender cette notion.

Les corridors écologiques peuvent être appréhendés à différentes échelles. Ils seront explicités à l'échelle de la commune de Blanche Eglise dans les cartes suivantes.

# Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999



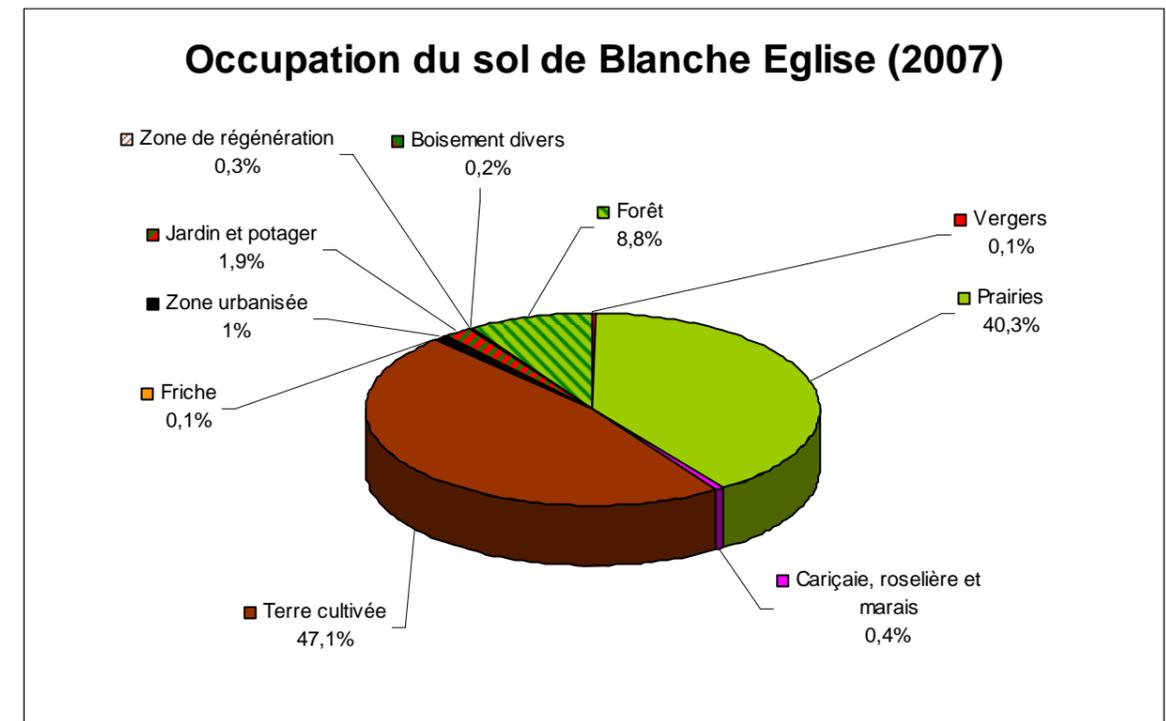
## Lecture de l'occupation du sol de Blanche Eglise

Cette carte d'occupation du sol est essentielle pour bien comprendre son territoire et ses enjeux. Elle est très utile notamment lors de la réalisation du rapport de présentation du document d'urbanisme de la commune.

La lecture de cette carte nous apporte les informations suivantes :

Ce sont les milieux agricoles les plus représentés sur la commune. Ils sont composés principalement de **cultures** (47.1% du territoire) mais aussi de **prairies** qui occupent 40.3% du territoire communal.

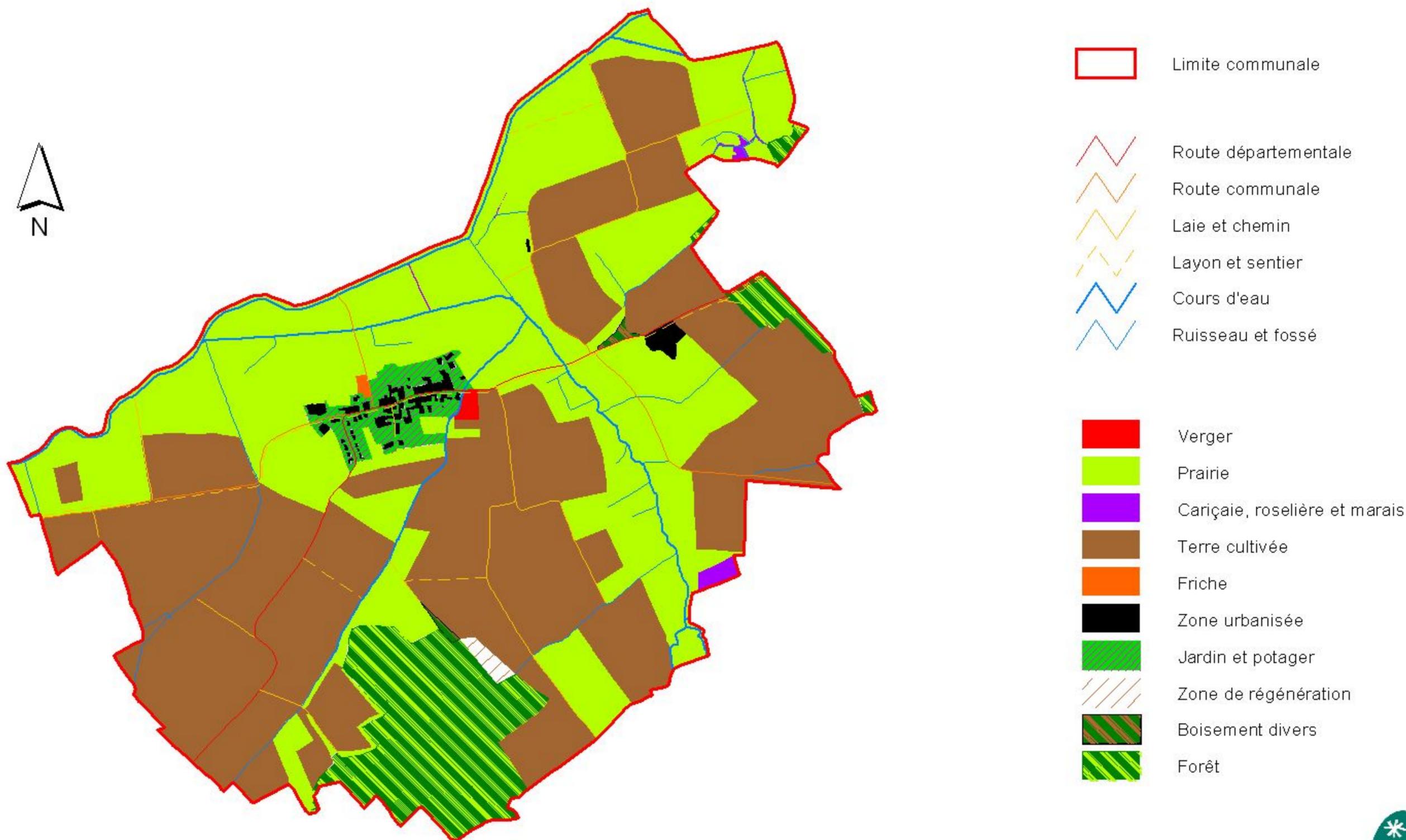
La **forêt** est localisée sur la périphérie du ban communal et occupe 8.8% de la surface du territoire. Le village est quant à elle située au centre de la commune et présente dans sa périphérie de nombreux jardins et quelques vergers.



D'après l'occupation du sol, la commune de Blanche Eglise présente une nette dominance agricole. Elle peut être scindée en quatre entités :

- Au Sud du ban communal, une zone comprenant la partie forestière et quelques prairies.
- Au Sud de la Seille, les prés salés de Blanche Eglise.
- Au centre, le village, avec ses jardins et potagers ainsi que les quelques vergers.
- Les prairies de part et d'autres du ruisseau de Videlage et les cultures.

# Occupation du sol : commune de Blanche Eglise



0 400 800 1200 Mètres



Echelle : 1/25 000

Réalisation mission SIG- Atlas communal  
Logiciel SIG Arcview 3.3



## Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée **typologie des milieux** complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- **Les structures végétales** (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,...). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.



Haie sur la commune de Blanche Église

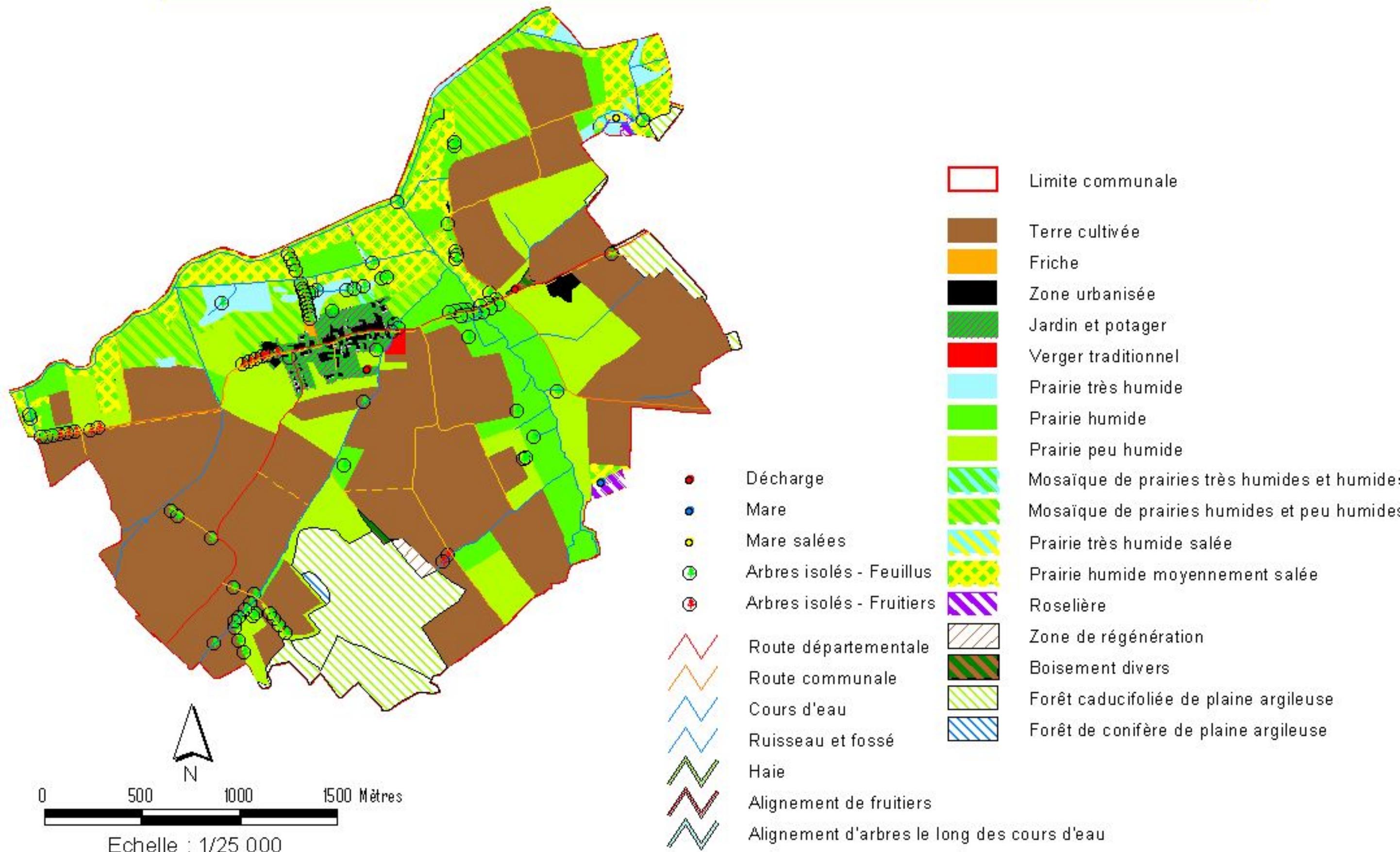
- **L'humidité des prairies**. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.
- **La présence de mares** en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,...) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.



Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

Contacts Parc  
Service environnement :  
03.83.84.25.10

# Typologie des milieux : commune de Blanche Eglise



## Lecture de la carte des périmètres et des zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.

La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

**NATURA 2000** : Réseau de sites naturels

- *Naissance* : 1979 et 1992
- *Définition* : Ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.
- *Régime juridique* : application des directives européennes "Oiseaux" et "Habitats".

**RAMSAR** : Convention sur les zones humides

- *Naissance* : 1971-Traité intergouvernemental, 1986-Adhésion de la France
- *Définition* : Zone Humide où est mis en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses, par une utilisation rationnelle des ressources.
- *Régime juridique* : c'est un label de reconnaissance international, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante.

**ENS** : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

**ENR** : Espaces Naturels Remarquables

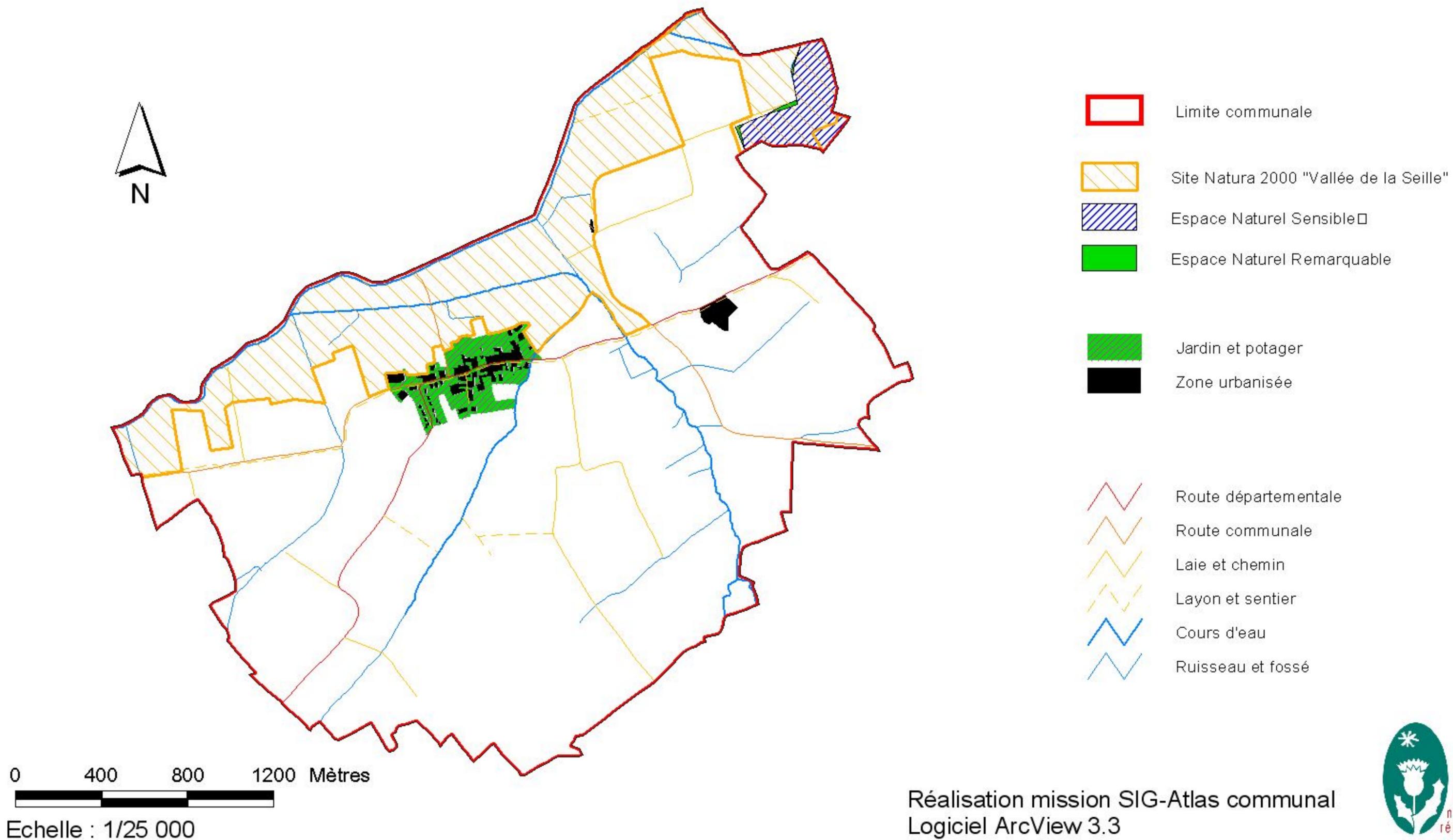
- *Naissance* : 1999
- *Définition* : Site pour lequel une fiche descriptive est réalisée de façon à mettre à disposition des acteurs les informations relatives au patrimoine naturel du site.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire

**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

- *Naissance* : 1976
- *Définition* : Préserver des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie d'espèces protégées. Protéger des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.
- *Régime juridique* : article L211-2, R211-12, R211-14 du Code Rural

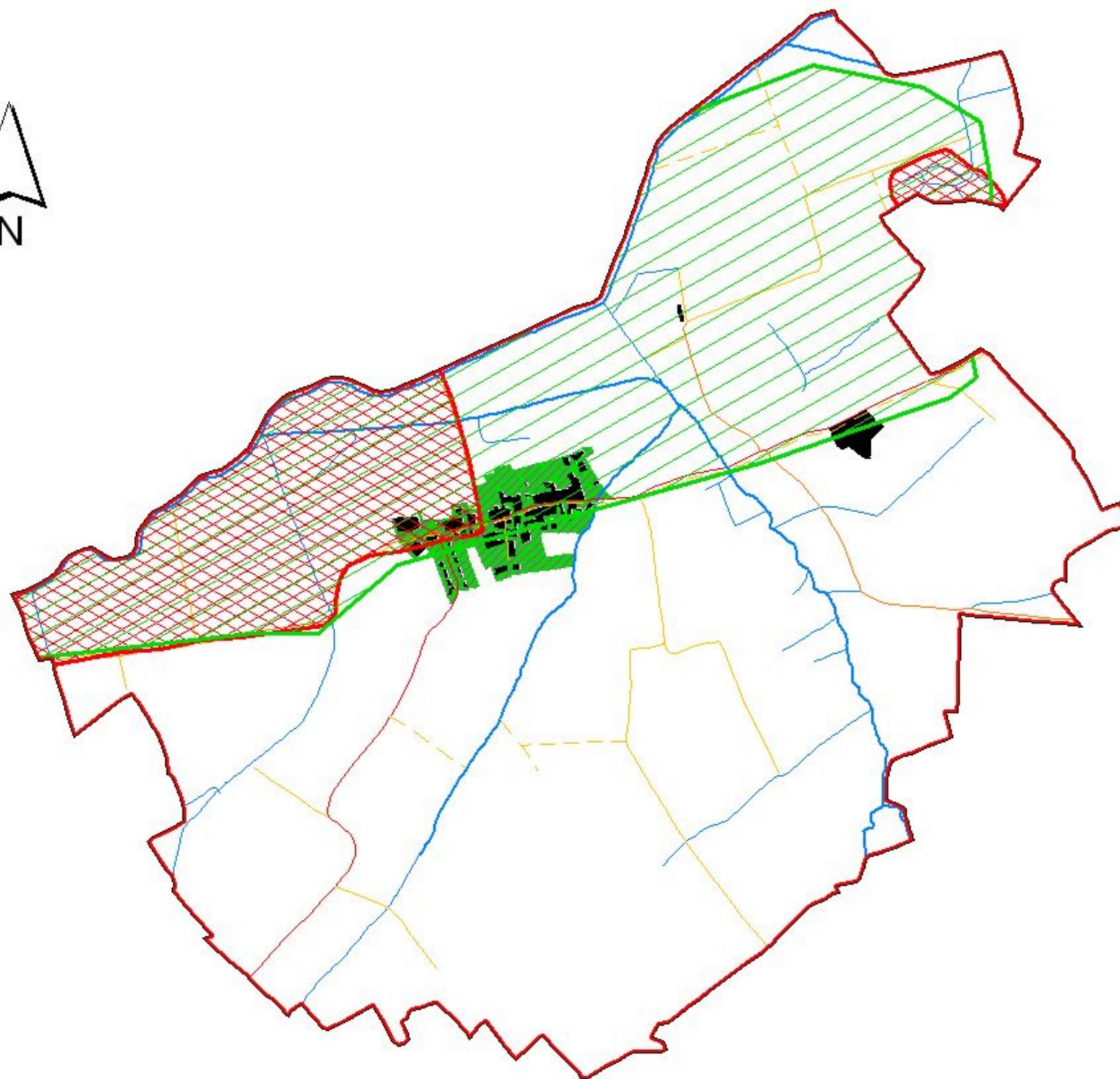
**Le détail des périmètres concernant votre commune est précisé dans une fiche en annexe**

# Périmètres Natura 2000, Espace Naturel Sensible et Espace naturel Remarquable : Commune de Blanche Eglise

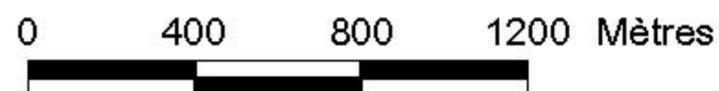


Réalisation mission SIG-Atlas communal  
Logiciel ArcView 3.3

# Périmètres ZNIEFF : Commune de Blanche Eglise



-  Limite communale
-  Znieff de type II
-  Znieff de type I
-  Jardin et potager
-  Zone urbanisée
  
-  Route nationale
-  Route départementale
-  Route communale
-  Laie et chemin
-  Layon et sentier
-  Cours d'eau
-  Ruisseau et fossé



Echelle : 1/25 000

Réalisation mission SIG-Atlas communal  
Logiciel Arcview 3.3



## Lecture de la carte des valeurs écologiques

La carte des valeurs écologiques couplée au tableau de synthèse représente le diagnostic écologique de la commune.

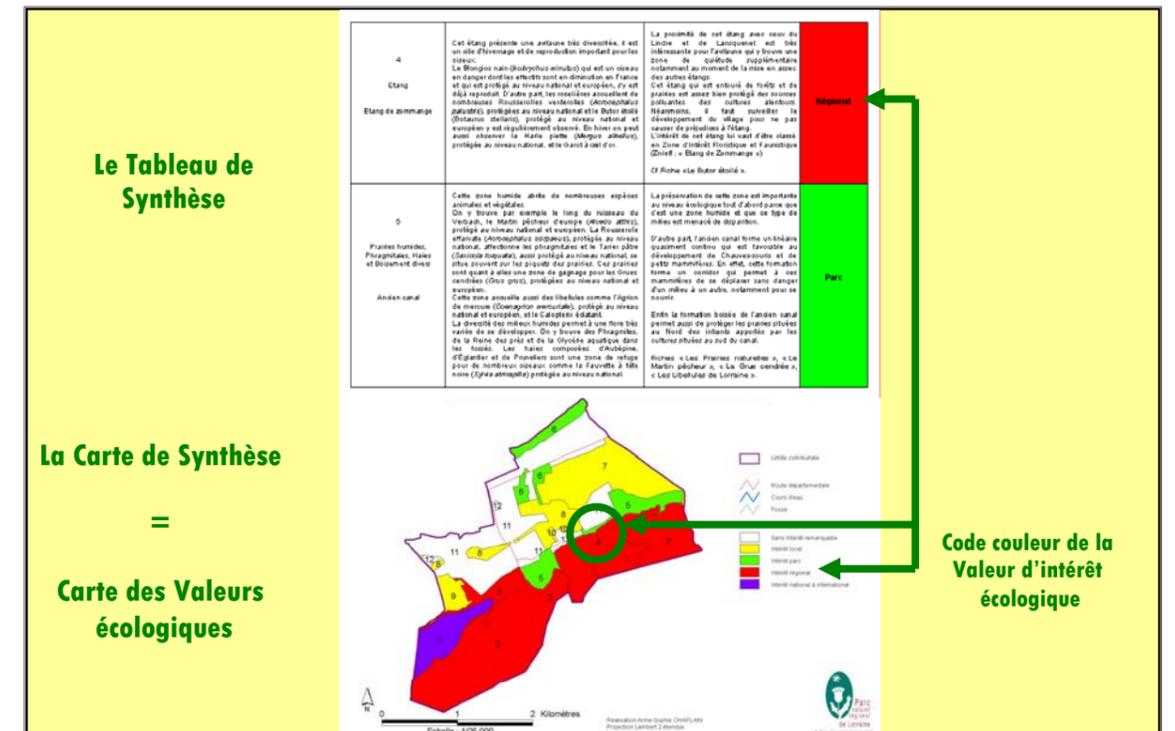
En effet, l'analyse des inventaires floristiques et faunistiques combinée à celle des cartographies a permis de caractériser plusieurs « zones » d'intérêts variables sur votre ban communal. Pour chaque « zone », une description sommaire du patrimoine écologique présent et une description des potentialités du milieu est réalisée.

La somme de ces informations a permis d'affecter un intérêt écologique s'échelonnant de faible à internationale à chacune des zones.

Pour vous faciliter la lecture de ces documents une notice de lecture est présentée ci contre.

Cette carte vous sera essentielle pour connaître les enjeux écologiques existants sur votre commune. Elle vous permettra :

- D'avoir une vision globale de la qualité écologiques des milieux composants votre territoire.
- D'avoir en votre possession de nombreux éléments en amont de l'élaboration d'un document d'urbanisme sur votre commune.
- D'initier des actions de gestions, de restauration ou de conservation écologique sur des terrains communaux ou privé.



# NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

**Le lieu-dit et le type de milieu** : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

**Le patrimoine naturel** : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

**Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu** : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposées toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

**L'intérêt écologique** : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

**Sans intérêt remarquable (en blanc)** : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

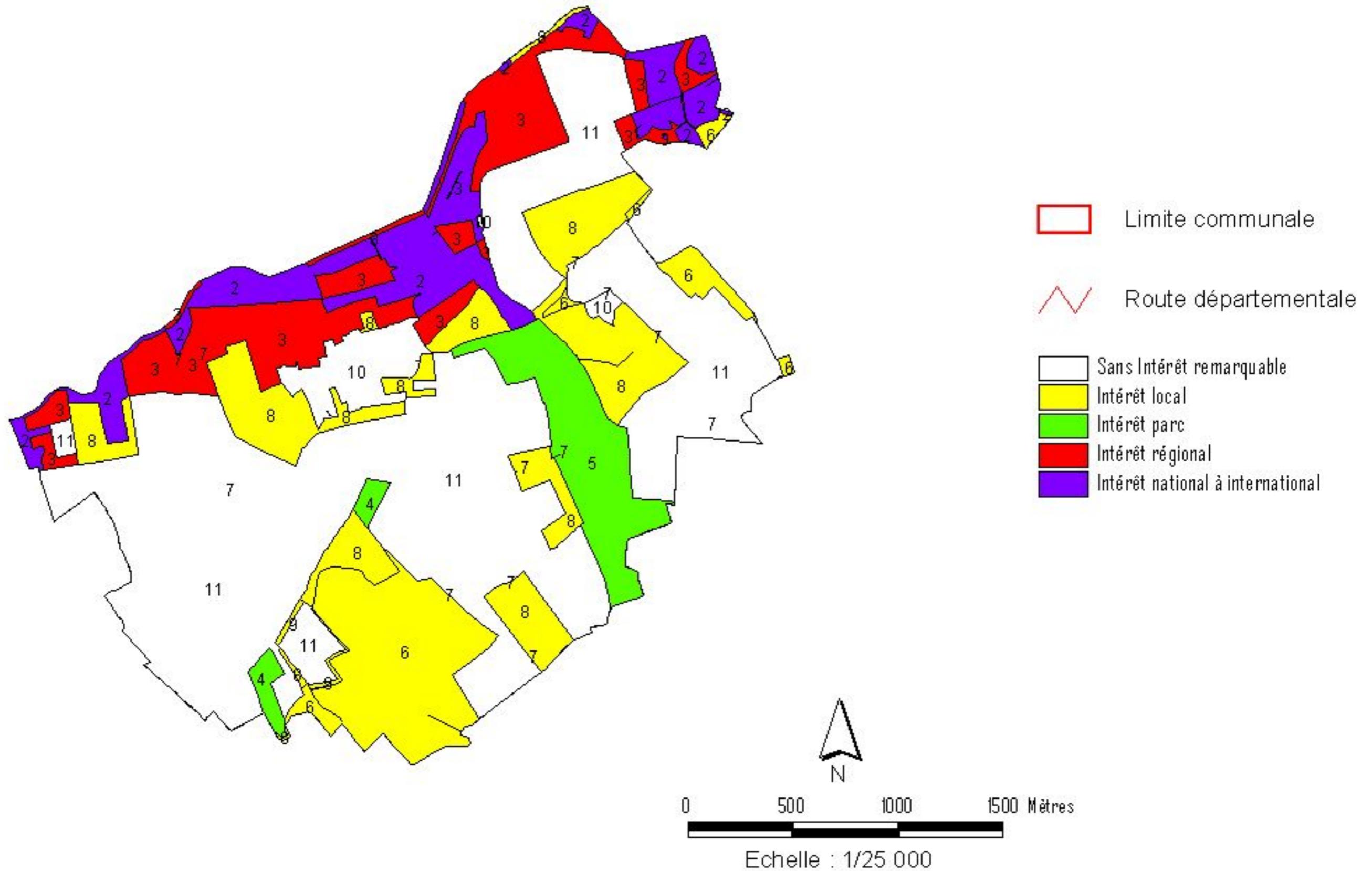
**Intérêt Local (en jaune)** : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

**Intérêt Parc (en vert)** : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

**Intérêt Régional (en rouge)** : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

**Intérêt National ou International (en violet)** : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré ...).

# Carte des valeurs écologiques : Commune de Blanche Eglise



## Tableau de synthèse de Blanche Eglise

Lieu-dit	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et Potentialités du milieu	Intérêt
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mare salée à Salicornes et prés salés</p> <p style="text-align: center;">Etang Hamant</p>	<p>Bien que présentant souvent des populations végétales comprenant uniquement de la Salicorne (<i>Salicornia appressa</i>), la rareté du milieu qui l'héberge (au niveau continental) donne déjà à ce site tout son intérêt.</p> <p>D'autres espèces végétales remarquables peuvent être observées sur ces zones, c'est le cas de la Spergulaire maritime, de l'Aster maritime, ou encore de la Queue de souris, le troscart, la <i>Puccinellia distans</i>.</p> <p>De nombreux insectes ont été recensés, notamment des insectes, dit halophile, c'est-à-dire qui « aime le sel ». On peut citer le Criquet marginé comme exemple.</p>	<p>Cette mare est dans un bon état de conservation.</p> <p>L'Etang Hamant fait l'objet d'une gestion conservatoire par le Conservatoire des Sites Lorrains. Ce site s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 "Vallée de la Seille" et possède aussi les statuts de : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Espace Naturel Sensible (ENS) et Espace Naturel Remarquable (ENR).</p> <p style="text-align: center;"><b>Cf. Fiche : "La Directive Habitat", "ZNIEFF", "ENR ", "Les Mares salées ".</b></p>	<b>International</b>
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Les Prés Salées de la Vallée de la Seille</p> <p style="text-align: center;">Le long de la Seille</p>	<p>Au niveau de la flore, ces zones sont l'habitat de plusieurs espèces protégées au niveau régional dont : la Samole de Valérand (<i>Samolus valerandii</i>), le Troscart maritime (<i>Triglochin maritimum</i>) ou encore le Céraiste douteux (<i>Cerastium dubium</i>).</p> <p>On peut également citer la présence d'une autre espèce rare en Lorraine : le Jonc de Gérard. Elle forme de véritables gazons.</p> <p>Du point de vue faunistique, on peut noter la présence du Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>), déterminant pour l'inscription d'un site en ZNIEFF, et de l'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), libellule appréciant les points d'eau permanents, fossés et petits cours d'eau. Cette espèce figure en annexe II de la directive habitat et est protégée au niveau national.</p>	<p>Remarquables de par leur originalité au niveau continental, ces prairies sont inscrites dans le périmètre Natura 2000 "Vallée de la Seille".</p> <p>Les deux menaces les plus importantes pouvant peser sur ces milieux sont :</p> <p>Des perturbations hydrauliques entraînant des modifications au niveau des résurgences salines et donc une perte de salinité causant la disparition des espèces inféodées à ce type de milieu.</p> <p>Un envahissement par la Roselière qui entraînerait un appauvrissement des cortèges floristiques.</p> <p style="text-align: center;"><b>Cf. Fiches : "L'Agrion de Mercure", "Le Courlis cendré", "Espèces protégées ".</b></p>	<b>National à International</b>

<p>3</p> <p>Ensemble de prairies non salées très humides à peu humides de la Vallée de la Seille</p> <p>Le long de la Seille</p>	<p>Ces prairies sont l'habitat d'une flore regroupant la Guimauve officinale, la Consoude, l'Orchis à larges feuilles ou encore la Reine des prés. Bien souvent se sont des prairies pâturées.</p> <p>Enfin, la présence de quelques petites roselières ainsi que de petits boisements peuvent représenter des zones refuges ou de nidification pour l'avifaune. On peut citer le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ou encore le Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>) dont les effectifs chutent en France du fait de la disparition des prairies de fauche. Ces deux espèces sont protégées au niveau national. Ces zones sont également un refuge pour les petits mammifères.</p>	<p>La raréfaction des habitats de type prairies humides et moyennement humides souligne leur intérêt lorsqu'ils sont retrouvés sur le territoire. Ces milieux non halophiles parmi les zones salées jouent un rôle de protection par rapport aux zones remarquables :</p> <p>Elles jouent un rôle important lors de fortes précipitations et évitent des inondations trop marquées. Elles assurent aussi l'épuration des eaux de ruissellement face aux pollutions azotées. C'est pourquoi il est important de les préserver, ainsi que les boisements et les roselières qui s'y trouvent afin de maintenir le rôle tampon de ces prairies.</p> <p><b>Cf. Fiches : "Le Busard des Roseaux". "Le Tarier des Prés".</b></p>	<p><b>Régional</b></p>
<p>4</p> <p>Prairies moyennement humides et cours d'eau</p> <p>La Perrière Ruisseau de Juvelize</p>	<p>On peut noter la présence de trois espèces remarquables en Lorraine, qui sont : le Vulpin utriculé (<i>Alopecurus rendlei</i>) présent dans le livre rouge des espèces menacées de disparition, l'Orchis à larges feuilles et la Brize intermédiaire aussi appelée Amourette. Ces deux dernières sont dites oligotrophes ce qui indique que ces prairies sont peu amendées.</p> <p>A souligner également la présence du ruisseau de Juvelize, dans lequel on retrouve de l'Iris jaune. Le ruisseau permet à de nombreux insectes comme les papillons et les libellules de trouver refuge.</p>	<p>Ce type de prairie a tendance à se raréfier en Lorraine du fait de l'intensification des pratiques de fertilisation.</p> <p>Des pratiques agricoles extensives, fauche après le 15 juin sans fumure ni engrais, permettrait de garantir la pérennité de ces espèces remarquables.</p> <p><b>Cf. Fiches : "La Brize intermédiaire", "Les Prairies Naturelles", "Les Libellules de Lorraines".</b></p>	<p><b>Parc</b></p>

<p>5</p> <p>Prairies humides à peu humides</p> <p>Le long du ruisseau de Videlage, au Sud de la D22a</p>	<p>Certaines de ces prairies sont composées d'espèces plutôt rares telles que le Vulpin utriculé ou l'Oenanthe fistuleuse. On y trouve également des espèces plus communes comme le Fenouil des chevaux, le Lychnis fleur de coucou, la Grande Marguerite, ou encore la Colchique d'automne. Cependant les graminées du genre Fétuque des prés ou Vulpin des prés dominant largement ces prairies.</p> <p>Du fait de la proximité du ruisseau de Videlage et de la présence de fossés entre les prairies, le Phragmite, les Joncs et les Laïches sont bien représentés. On peut citer comme exemple le Jonc aggloméré et la Laïche distique. On trouve aussi de la Guimauve, du Jonc de Gérard ainsi que de l'Arroche hastée, trois espèces tolérantes au sel.</p> <p>En ce qui concerne la faune, de nombreux oiseaux trouvent refuge dans la roselière, les haies et arbres isolés qui bordent ces prairies. On peut citer la Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), le Tarier pâle (<i>Saxicola torquata</i>), le Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>), ainsi que la Rousserole effarvée (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>). Ces derniers sont tous protégés au niveau national. Quelques mammifères trouvent également refuge dans ces prairies, avant qu'elles ne soient fauchées, c'est le cas du Chevreuil et du Lièvre d'Europe.</p>	<p>Bien qu'hétérogène du point de vu de leur composition floristique, ces prairies ont la particularité de former une unité le long du ruisseau de Videlage, elles forment alors un corridor écologique et vont avoir un rôle de régulation et d'épuration des eaux.</p> <p>Le caractère humide de ces prairies offre des potentialités importantes en terme de diversité animales et végétales. Une gestion plus extensive de certaines de ces parcelles permettrait le retour d'espèces végétales oligotrophes. Le drainage est à exclure afin de maintenir le caractère humide de ces prairies.</p> <p>La conservation des boisements et des roselières permettra à la faune de se maintenir.</p> <p>De plus, ces prairies ont une valeur écologique tout à fait particulière du fait qu'elles abritent des espèces tolérantes au sel. Ce complexe pourrait être intégré au périmètre Natura 2000 de la « Vallée de la Seille ».</p> <p><b>Cf. Fiches : “Colchique d'Automne”, “Le Lychnis fleur de coucou”, “La Pie grièche écorcheur”, “Le Lièvre”.</b></p>	<p><b>Parc</b></p>
<p>6</p> <p>Forêt, boisements divers et zone de régénération</p> <p>Bois du Sorbier, Boisement dans la forêt domaniale de Saint Jean</p>	<p>Ces différents types forestiers abritent une flore classique composée du Hêtre, du Chêne et du Charme. Au niveau de la strate herbacée, on trouve de l'Anémone Sylvie, de l'Arum tacheté, de la Primevère élevée, et bien évidemment du Muguet.</p> <p>Pour la faune sont à signaler la présence du Blaireau, du Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) et du Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) tous les deux protégés nationalement.</p>	<p>L'intérêt majeur des forêts et des friches est qu'elles représentent des zones de refuge, de déplacement et d'alimentation pour la faune.</p> <p><b>Cf. Fiches : “Le milieu forestier”.</b></p>	<p><b>Local</b></p>

<p>7</p> <p>Haies et ripisylves</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>L'Aubépine, le Sureau ou encore le Rosier des Chiens se retrouvent communément dans les haies.</p> <p>On y retrouve une avifaune diversifiée comprenant le Bruant jaune (<i>Emberinza citrinella</i>), la Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>) ou encore le Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>) tous trois protégés nationalement. Les haies sont aussi le refuge de petits mammifères et de nombreux insectes.</p> <p>La Ripisylve est composée essentiellement de Saules, la végétation qui accompagne cet alignement est composée d'Iris faux-acore ou encore de Glycérie aquatique. Ces milieux abritent de nombreuses libellules comme le Caloptérix vierge.</p>	<p>Les haies sont des zones de refuges et de nourrissage pour de nombreux oiseaux et petits mammifères. Ces derniers y trouvent un abri contre les prédateurs mais aussi contre la chaleur et le soleil. De plus, les haies ont un effet brise-vent permettant ainsi de limiter les dégâts causés lors de périodes de vents violents. Enfin, elles ont un intérêt paysager.</p> <p>Les Ripisylves permettent le maintien des berges. Elles limitent la pollution du cours d'eau en absorbant et filtrant le ruissellement provenant des cultures avoisinantes. Enfin, elles ont un rôle important dans le contrôle de l'ensoleillement du cours d'eau.</p> <p>Il y a peu de ripisylve sur la commune. Le maintien et le développement de ces milieux est à préconiser.</p> <p><b>Cf. Fiches "Les Haies", "Le cours d'eau et sa Ripisylve"</b></p>	<p><b>Local</b></p>
<p>8</p> <p>Prairies humides à peu humides</p> <p>Epars sur la Commune</p>	<p>Ces prairies abritent un cortège floristique classique : on note en générale une dominance de graminées dont la Fétuque des prés ou la Crételle. Pour ce qui est des autres espèces végétales on peut noter la dominance du Trèfle des prés, de la Pâquerette ou encore de la Renoncule acre.</p> <p>Elles peuvent abriter des espèces telles que la Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>), le Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), tous les deux protégés au niveau national.</p>	<p>Ces prairies sont généralement trop amendées ou trop pâturées pour permettre à des espèces plus fragiles ou plus rares de croître. Une extensification des pratiques agricoles permettrait à la flore de se diversifier.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Le Trèfle des prés", "La Bergeronnette printanière"</b></p>	<p><b>Local</b></p>

<p>9</p> <p>Bandes enherbées</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Les bandes enherbées sont essentiellement situées entre les cours d'eau et les cultures. Elles présentent un intérêt faible du point de vue floristique et faunistique. Les espèces rencontrées y sont très banales et caractéristiques d'un milieu relativement eutrophisé.</p>	<p>Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en relation avec la loi sur l'eau, les agriculteurs doivent désormais implanter une bande enherbée, d'une surface égale à 3% de la surface COP (céréales, oléagineux, lin, chanvre). Ce couvert doit être prioritairement mis en place le long des cours d'eau et sous forme de bandes enherbées de 5 à 10 m de large.</p> <p>Ceci permet de diminuer significativement le taux de produits phytosanitaires dans les eaux et ainsi de préserver la qualité des eaux de surface. De plus cela sert de corridor écologique pour la faune.</p>	<p><b>Local</b></p>
<p>10</p> <p>Zones bâties, jardin et potager, Vergers</p> <p>Village</p>	<p>Les vergers sur la commune ne sont que très faiblement représentés, ils peuvent être associés aux jardins.</p> <p>Ces milieux sont le refuge d'une avifaune importante se composant, pour ne citer qu'eux de l'Hirondelle rustique (<i>Hirunda rustica</i>), du Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>) tous deux protégés au niveau national.</p> <p>Une espèce de chauve-souris a été observée, autour d'un verger en friche, il s'agit de la Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) protégée au niveau national.</p>	<p>Il est possible de rencontrer des chauves-souris dans certains bâtiments au niveau du grenier ou de la cave.</p> <p>Si vous pensez en héberger chez vous, contactez le Parc pour expertise.</p> <p><b>Cf. Fiche : "Les chauves-souris"</b></p>	<p><b>Faible</b></p>
<p>11</p> <p>Terres Cultivées et Prairies semées</p> <p>Epars sur la Commune</p>	<p>La flore des terres cultivées est très pauvre. Ces zones sont le terrain de chasse pour le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>), ou encore la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), tous les trois protégés au niveau national.</p> <p>Les prairies semées ne présentent qu'un intérêt faible. Elles ne se composent généralement que d'une espèce largement dominante (souvent du trèfle).</p>	<p>Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré des traitements phytosanitaires, notamment en bordure des champs, serait à préconiser.</p> <p><b>Cf. Fiches : "Le Faucon crécerelle", "Les plantes messicoles", « le busard cendré »</b></p>	<p><b>Faible</b></p>

*QUELLES PLANTES*

*PEUT-ON OBSERVER*

*A BLANCHE EGLISE ?*

**La guimauve officinale (*Althaea officinalis*)**

Plante vivace, assez grande, couverte d'une pubescence veloutée, racines utilisée en pharmacie. Fleurs roses, fleurit de juillet à septembre dans les prairies humides et au bord des eaux plus ou moins saumâtre. – Photo : C. Forst



**Le Mouron rouge (*Anagalis arvensis*)**

Plante annuelle, couchée ou dressée, à tige carrée et feuilles ovales pointues, disposées par paires. Les fleurs sont habituellement rouges mais on peut en trouver des bleues ou des roses. Elle fleurit de mai à octobre dans les chemins et cultures. – Photo : C. Forst



**La Parisette (*Paris quadrifolia*)**

Plante vivace glabre, à 4 feuilles ovales et à fleur solitaire étoilée vert-jaunâtre. Le fruit a l'aspect d'une baie noire. Elle fleurit en mai-juin dans les sous-bois sur calcaire. – Photo : A. Hertz



**La Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)**

Plante vivace assez basse fleurissant en automne avant l'apparition des feuilles. Fleur rose à lilas pourpre. Fleurit de août à octobre. Habite les prairies humides - Photo : L. Godé



**La Salicorne (*Salicornia appressa*)**

Petite plante annuelle, charnue, ramifiée, souvent rouge ou jaune à maturité. Habite les marais salés. – Photo : S. Mathieu



**Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*)**

Vivace, basse et petite, feuilles ovales pointus. Fleurs bleues claires à centre blanc. Fleurit de mai à juin dans les prairies sèches, haies, bois et talus. - Photo : C. Forst



**La grande Consoude (*Symphytum officinalis*)**

Plante vivace vigoureuse, assez grande, à fleurs en cloche rose à blanchâtre. Habite les prés humides, bords de ruisseau, fossés. Commun en Lorraine. - Photo : AS. Chaplain



*QUELS ANIMAUX*

*PEUT-ON OBSERVER*

*A BLANCHE EGLISE ?*



**Le Paon du jour (*Inachis io*)**  
Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présents en Lorraine. Il se rencontre dans tous les milieux. Sa chenille se développe sur les orties - Photo : C. Forst



**Le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*)**  
La femelle au moment de la ponte peut disparaître sous l'eau. Fréquente les cours d'eau avec du courant. Commune en Lorraine. Photo : C. Forst

**La Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)**  
Le bocage constitue son biotope de prédilection, mais elle habite aussi les friches agricoles. Souvent postée sur un perchoir à surveiller son territoire à l'affût de la moindre proie, elle se nourrit exclusivement d'insectes. Son dos est brun – roux et elle a un aspect de petit rapace. – Photo : J. Branciforti



**Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus europaeus*)**  
Mammifère insectivore, le hérisson trouve refuge dans les haies, friches et chemins herbeux, il est très sensible aux poisons chimiques et est protégé au niveau national. – Photo : C. Forst



**La Grenouille verte (*Rana esculenta*)**  
Amphibien très commun en Lorraine habitant les zones humides de tout type. Elle se nourrit d'insectes qu'elle capture avec sa langue. – Photo : R. Joncour



**Le Chevreuil (*Capreolus capreaolus*)**  
Le plus petit et le plus commun de nos cervidés, il vit en forêt mais fréquente aussi les cultures et les prairies. Actif au crépuscule, le Faon est moucheté de blanc, alors que les adultes sont brun-roux. - Photo : PnrL



**Le Traquet pâtre (*Saxicola torquata*)**  
Plus petit que le moineau. Mâle coloré: tête et dos noir, côté du cou blanc, poitrine et ventre roux orangé et croupion clair. Habite les haies, les friches et les landes. Nid au sol – Photo J. Branciforti



# ATLAS COMMUNAL de Blanche Eglise ANNEXES

## *Liste des espèces protégées sur la commune*

### *Fiches espèces*

#### Faune

*Les Libellules de Lorraine*  
*L'Agrion de Mercure*  
*Le Courlis cendré*  
*Le Faucon crécerelle*  
*Le Busard des roseaux*  
*Le Tarier des Prés*  
*La Bergeronnette printanière*  
*La Pie grièche écorcheur*  
*Les Chauves-souris*  
*Le Lièvre*

#### Flore

*Le Colchique d'automne*  
*La Brize intermédiaire*  
*Les plantes messicoles*  
*Le Trèfle des prés*  
*Le Lychnis fleur de coucou*

### *Fiches milieux*

*Les mares salées*  
*Les prairies naturelles*  
*Les haies*  
*Le cours d'eau et sa ripisylve*  
*Le milieu forestier*

### *Fiches procédures / législation*

*Les Espèces protégées*  
*Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*  
*La Directive Habitats (périmètre Natura 2000)*  
*Les Espaces Naturels Remarquables (ENR)*

### *Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine*

# Liste des espèces protégées



## Observées sur la commune de Blanche Eglise

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux) et la base de données CPEPESC. Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

### Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Vulpin bulbeux	<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan	Protection régionale
Céraiste douteux	<i>Cerastium dubium</i> (Bast.) Guépin	Protection régionale
Oenanthe à feuille de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich	Protection régionale
Samole de Valérand	<i>Samolus valerandi</i> L.	Protection régionale
Troscart maritime	<i>Triglochin maritimum</i> L.	Protection régionale

### Espèces animales

#### Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe II Livre rouge tome I

#### Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	Protection nationale

#### Oiseaux

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Protection nationale
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Liste orange
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste bleue
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Protection nationale Liste grise
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste rouge
Becasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Liste orange
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Liste rouge
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Protection nationale
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	Protection nationale
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Protection nationale
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale Liste bleue
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Protection nationale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste bleue
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste bleue
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste bleue
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Protection nationale
Chardonneret elegant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Protection nationale Liste rouge
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Protection nationale
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Liste orange
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Protection nationale Liste orange
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Protection nationale
Faucon crecerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale Liste bleue
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Protection nationale Liste grise

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Protection nationale
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Protection nationale
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Protection nationale
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Liste orange
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Protection nationale Liste bleue
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Protection nationale
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste rouge
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Protection nationale
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Protection nationale Liste bleue
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protection nationale Liste orange
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protection nationale
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Protection nationale
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste bleue
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	Protection nationale
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Protection nationale
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste bleue
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste bleue
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Protection nationale Liste bleue
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Protection nationale
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Liste orange
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Protection nationale
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Protection nationale Liste bleue
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Protection nationale Liste orange
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Protection nationale
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Protection nationale
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Protection nationale

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom latin</b>	<b>Type de protection</b>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Protection nationale
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Liste orange
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe I Liste rouge
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Protection nationale Liste orange
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protection nationale
Rousserole effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Protection nationale
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Liste rouge
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Liste rouge
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Protection nationale Liste orange
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale Liste orange
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Protection nationale Liste rouge
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Protection nationale Liste orange
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protection nationale
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Liste orange
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protection nationale

## Mammifères

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom latin</b>	<b>Type de protection</b>
Blaireau	<i>Meles meles</i>	Livre rouge tome I
Hérisson	<i>Erinaceus europaeus europaeus</i>	Protection nationale
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Livre rouge tome 1
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Les fiches présentées ci-après décrivent la morphologique, l'écologie, les mesures de protection,... d'espèces animales et végétales qui ont été rencontrées sur la commune.

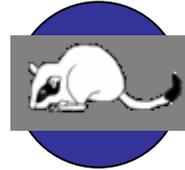
Pour faciliter la lecture des symboles colorés représentent les grands groupes d'espèces :



*Les Insectes*



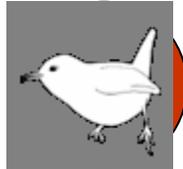
*Les Plantes*



*Les Mammifères*



*Les Amphibiens*



*Les Oiseaux*



*Les Reptiles*

De la même façon des fiches décrivent les différents milieux qui ont été rencontrés sur la commune. Ces fiches apportent des informations quant à au fonctionnement de ces écosystèmes, aux espèces qui y sont associées et aux menaces qu'ils rencontrent.

Pour faciliter la lecture des icônes représentent ces milieux :



*Les milieux humides :  
Mares, Etangs,...*



*Les milieux humides :  
Le Cours d'eau et sa ripisylves*



*Les milieux boisés :  
Haies, Vergers, Forêts*



*Les prairies naturelles*



## Les LIBELLULES de Lorraine

### Qui sont-elles ?

Les libellules, appelées aussi odonates, sont parmi les plus grands et les plus élégants des insectes de nos régions. On en compte aujourd'hui 6000 espèces de par le monde mais seulement 100 habitent la France. Possédant 2 paires d'ailes, 3 paires de pattes et 2 gros yeux composés (10000 à 30000 facettes), elles se divisent en 2 groupes distincts :

- Les Zygoptères : regroupement des Demoiselles dont les ailes antérieures et postérieures sont à peu près semblables et chez la plupart, sont maintenues au dessus du corps au repos.
- Les Anisoptères : insectes plus grands et plus massifs ; que l'on nomme Libellules pour les différencier des Demoiselles. Les ailes postérieures sont plus larges que les antérieures et sont maintenues étalées de chaque côté du corps au repos.

Les couleurs du corps sont remarquables : rouge éclatant, vert bronze ou vert métallique, jaune, brun ou bleu. Ces colorations ont de multiples fonctions dans la vie des odonates (découverte et identification des partenaires pour la formation du couple, camouflage ou maintien de la température interne). Le vol est très élaboré. Ainsi, les libellules peuvent alterner des vols rapides et des vols planés et nombre d'espèces sont même capables de voler en arrière.

### Où vivent-elles ?

Les libellules de nos régions vivent toutes à proximité de l'eau, car leur reproduction est directement liée au milieu aquatique. Selon le type de zone humide (marécages, étangs, mares, tourbières, rivières,...), différentes espèces de libellules seront présentes.

On peut séparer les libellules suivant 2 grands types d'habitats : les eaux vives et les eaux stagnantes.

#### ➤ Les Libellules habitant les eaux vives

Ces espèces sont peu nombreuses et fréquentent essentiellement les bords de rivières, de torrents et les petits ruisseaux ou suintements. Les *Calopteryx* (*Calopteryx splendens* et *Calopteryx virgo*) sont les plus typiques. Ils sont petits, les ailes partiellement ou totalement colorées, le corps bleu-vert métallique.



Petite Nymph au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*)  
- Photo : PnrL



Calopteryx splendide (*Calopteryx splendens*)  
- Photo : L. Godé



Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*)  
- Photo : T. Roussel



Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*)  
- Photo : T. Roussel

On trouve également les Gomphe (*Gomphus sp.*), anisoptères de taille moyenne, dont le corps vert-jaune est bariolé de noir. Les petits ruisseaux et les suintements de source sont colonisés par le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), gros anisoptère noir et jaune. Enfin, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) fréquente les rives et les fossés.

#### ➤ Les Libellules habitant les eaux calmes ou stagnantes

Les eaux stagnantes hébergent de nombreuses espèces d'odonates. Une part de ces espèces ne sont pas spécialisées et peuplent la majorité des milieux humides, mais d'autres recherchent des milieux caractéristiques comme les tourbières dans les Vosges. Mares, étangs, lacs et marais sont les principaux abris des libellules dans le Parc de Lorraine.

Avec son allure de gros hélicoptère bleu et vert, l'Anax empereur (*Anax imperator*), le plus gros des anisoptères, fréquente les plans d'eau de toutes tailles dès le mois de mai. Il est fréquemment accompagné de l'Aeschne mixte (*Aeshna mixta*) et de l'Aeschne printanière (*Brachytron pratense*) ainsi que de l'Orthetrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*). Plus tard, en juin, apparaissent le Sympetrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*), le Sympetrum striolé (*Sympetrum striolatum*) et la Libellule déprimée (*Libellula depressa*) et son abdomen aplati ainsi que le Crocothemis écarlate (*Crocothemis erythraea*) et sa robe rouge flamboyante. Le long des berges, l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*), l'Agrion élégant (*Ishnura elegans*), le Leste fiancé (*Lestes sponsa*) et plus rarement la Naiade verdâtre (*Erythromma najas*) vont, dans leur tenue bleue et noire, de roseaux en nénuphars.



Aeschne mixte (*Aeshna mixta*)  
- Photo : L. Godé



Sympetrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*)  
- Photo : Barbier



Leste fiancé (*Lestes sponsa*)  
- Photo : PnrL



Libellule déprimée (*Libellula depressa*)  
- Photo : PnrL

### Quelles sont leurs mœurs ?

La vie des libellules à l'état adulte est courte. Elle s'étend de fin avril pour les plus précoces à octobre. L'espérance de vie varie de quelques jours pour certains Agrions à 4 mois pour l'Anax empereur (*Anax imperator*). L'accouplement a lieu durant cette période et, du fait de la position des organes copulateurs mâles et femelles, les partenaires forment un « cœur copulateur » (appelé aussi tandem). L'accouplement dure d'une demi-minute à plusieurs heures. Ce comportement est unique dans le monde des insectes. La ponte a lieu lors de la formation du tandem ou bien quand les femelles sont seules.



Libellule émergente - Photo : L. Godé



Tandem de *Ishnura Elegans* - Photo : L. Godé

Les œufs sont soit enfoncés dans les végétaux, soit jetés dans l'eau ou déposés sur le substrat. Ils donneront naissance à des larves, toutes aquatiques, dont le développement va demander 1 à 3 ans selon les espèces.

L'émergence a lieu hors de l'eau : la larve monte sur un roseau ou une branche puis la libellule se libère de la dépouille de la larve et est prête à voler.

Les odonates sont de redoutables prédateurs, consommant de nombreux insectes, généralement de taille inférieure à la leur. Elles capturent leur proie en vol et plus rarement des insectes au repos (surtout chez les Zygoptères). La chasse a lieu le plus souvent sur les eaux et plus rarement dans les prairies, les clairières et à l'orée des bois.

Enfin, les libellules puisent une partie de leur énergie dans les rayons du soleil en exposant leurs corps sur des feuilles ou des pierres pendant quelques instants.

### Mesures de protection et effectifs ?

Les libellules ont de nombreux ennemis. Beaucoup d'oiseaux en font leur proie favorites : Guêpier, Huppe, Pie-grièche écorcheur pour les adultes, héron, cigogne et beaucoup

d'oiseaux aquatiques pour les larves. Les grenouilles, les poissons (brochet, truite, brème,...) et les araignées sont également des prédateurs réguliers. Les parasites et les mauvaises conditions climatiques sont les autres facteurs de mortalité.

Mais, l'homme demeure le principal responsable de leur disparition. Les modifications et destructions de biotope (recalibrage et canalisation des ruisseaux, des rivières, des étangs, marais asséchés, cours d'eau pollués, disparition et remblaiement de zones humides,...) ainsi que les pollutions agricoles (engrais) et industrielles ont provoqué une importante régression des populations de Libellules.

De par leur place dans le milieu, les libellules sont de très bons indicateurs de la qualité de celui-ci.

Exemples de biotopes favorables aux odonates.



Mare à Ansauville - Photo : S. Caux



Etang Neuf à Boucq - Photo : PnrL

Pourtant, quelques espèces sont protégées au niveau régional (11 en Ile de France), national (10) voire international. De plus, il existe des réglementations propres à chaque pays quant au prélèvement de certaines espèces en milieu naturel. En Lorraine, plusieurs espèces protégées sont présentes : la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*),...



Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*)  
- Photo : J. P. Boudot



Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*)  
- Photo : Machais

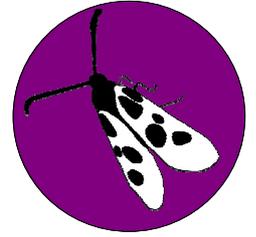
Comme pour beaucoup d'espèces animales, la protection des odonates passe par la protection des milieux qu'ils habitent et par une meilleure connaissance de leur population.

### Ouvrages de références :

1. D'Aguilar J.& Dommaget J.L. 1998/ *Guide des Libellules d'Europe et d'Afrique du nord*. Delachaux&Niestlé. 463 p.
2. Jurzitza G. 1993/ *Libellule d'Europe, Europe centrale et méridionale*. Delachaux&Niestlé. 191 p.

Phylum : Arthropodes  
Classe : Insectes  
Ordre : Odonates

## L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*, Charpentier)

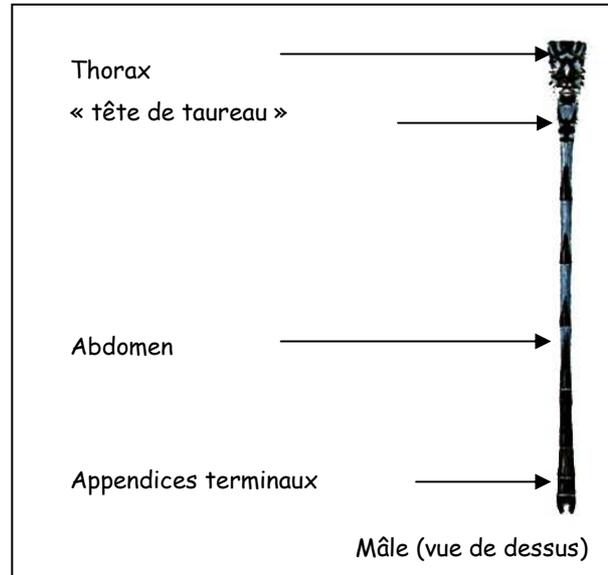


### Qui est-il ?

L'Agrion de mercure fait partie des libellules appelées également "demoiselles". Il possède une petite taille (3-4 cm).

Il existe une différence de couleurs importante entre les deux sexes, ainsi, le mâle possède une couleur générale assemblant le bleu et le noir, tandis que la femelle a une teinte mêlant le noir et le jaune.

Elle se distingue aisément des autres espèces, par une tâche noire en forme de "tête de taureau" visible au niveau du premier segment de l'abdomen des individus mâles.



Agrion de mercure - illustration extraite de référence n°1

### Où vit-il ?



Fig. 2 - Agrion de mercure - photo : L. Godé

L'Agrion de mercure est une espèce qui apprécie l'ensemble des milieux aquatiques permanents de faible importance (fossés, rigoles, ruisselets et ruisseaux, petites rivières, etc).

Pour que cette libellule y soit présente, il faut que le soleil pénètre ce milieu (prairies, friches, clairières forestières, etc.). Il est également nécessaire qu'une végétation aquatique diversifiée compose le milieu.

En France, cet agrion possède une très large répartition, même si il est plus fréquent en terrains calcaires. Toutefois, il semble disparaître à partir de 1600m d'altitude.

### Quelles sont ses mœurs ?

Parc naturel régional de Lorraine - septembre 2001 – L'Agrion de mercure.

Comme l'ensemble des Odonates, l'Agrion de mercure commence à se développer dans le milieu aquatique (vie larvaire), puis subit une métamorphose pour devenir adulte, ce dernier assurant la reproduction de l'espèce dans le milieu aérien.

L'ensemble de son développement dure 2 ans.

Les adultes sont visibles de mai à juillet, pendant cette période l'accouplement a lieu et les femelles déposent leurs œufs dans la végétation aquatique.

### Mesures de protection et effectifs

L'Agrion de mercure est en régression à travers toute l'Europe.

La disparition des petits milieux humides, la pollution excessive des milieux aquatiques et l'enfrichement des milieux existants entraînent une diminution des habitats favorables à cette espèce.

Cette espèce est protégée au niveau national et européen (annexe II de la Directive Habitats).

L'espèce est considérée comme rare en Lorraine.

Un Atlas des Odonates de Lorraine est en cours, il permettra de mieux connaître cette espèce.

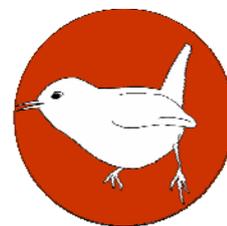


Fig. 3 - Agrion de mercure - photo : Y. Bernard

### Ouvrages de référence

1. D'Aguilar J. et Dommanget J.-L. 1985 / *Guide de Libellules d'Europe et d'Afrique du nord*. Delachaux et Niestlé. 463p.
2. Dommanget J.-L. 1998/ *Les Libellules et leurs Habitats*. Société Française d'Odonatologie. 20p.

**Phylum :** Vertébrés  
**Classe :** Oiseaux  
**Ordre :** Charadriiformes  
**Famille :** Scolopacidés



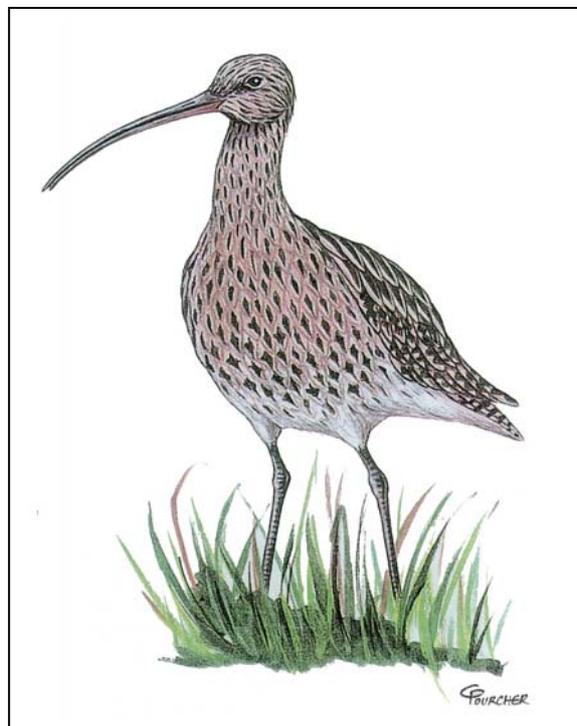
## Le Courlis cendré (*Numenius arquata*, Linnaeus)

### Qui est-il ?

C'est à son long bec recourbé vers le bas que l'on reconnaît le Courlis cendré, le plus gros des oiseaux limicoles européens. En effet, son plumage gris-brun sur le dessus, beige sur le ventre, parcouru d'une multitude de flammèches brunes, est plutôt mimétique.

Qu'il soit posé ou en vol, le Courlis cendré émet un chant agréable composé de « ho-id » mélodieux. La parade nuptiale est très belle à voir. Pour parader le mâle, les ailes frémissantes, s'élève jusqu'à 30-40 mètres de hauteur en faisant entendre des cris flûtés qui se transforment en trilles sonores lors de sa descente.

Dessin : C. Pourcher



### Où vit-il ?

En France, les principales populations nicheuses de Courlis cendré occupent la plaine d'Alsace, la Lorraine, le Val de Saône, la Bretagne et la Normandie. Cet oiseau est un migrateur partiel qui ne parcourt pas de trop grandes distances : les individus qui nichent dans le nord-est de la France passent l'hiver sur les côtes atlantiques et méditerranéenne, tandis qu'on peut observer chez nous en hiver des individus qui ont niché en Scandinavie.

Le Courlis cendré occupe le même habitat que le Râle des genêts : les vastes ensembles de prairies de fauche inondables. Ainsi, il est l'hôte emblématique de nos grandes vallées alluviales. En Lorraine, on en compte environ 70 couples dans le val de Meuse, et 50 couples dans la vallée de la Seille.

### Quelles sont ses mœurs ?

Dès la fin du mois de février, un son de flûte annonce l'arrivée des Courlis cendré sur leur territoire de nidification. Les couples se forment et les futurs parents choisissent un emplacement pour leur nid, légèrement surélevé.

La structure de la végétation est prépondérante dans le choix de ce site, une faible hauteur de l'herbe devant permettre au couple d'avoir une parfaite couverture visuelle de son territoire.

Les jeux nuptiaux commencent alors, dans les airs et sur le sol. Le nid est un creux camouflé dans les herbes, tapissé de chaume sec ; son creusement et la récolte des matériaux pour le confectionner font partie de la parade nuptiale. Au cours du mois d'avril, la femelle y dépose 4 œufs ; les deux adultes vont alors se relayer pour couvrir, pendant 4 semaines où ils resteront très discrets.

Dès l'éclosion, les parents deviennent très bruyants et agressifs. Les poussins, nidifuges, quittent tout de suite le nid pour suivre leurs parents à la recherche de nourriture ; ils sont alors

très vulnérables. Au bout de 6 à 7 semaines, les oisillons volent, et dès fin juin, les familles commencent à abandonner les lieux pour partir en migration.

La nourriture des Courlis est composée surtout d'insectes, puis d'araignées, de vers, de mollusques et de crustacés, complétée à l'occasion de graines et de petites baies.



Photo : F. Schwaab

### Mesures de protection et effectifs

Le Courlis cendré est chassable en France, où l'on compte actuellement environ 1500 couples, mais considéré comme menacé en Europe (il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Oiseaux »). Si cet oiseau a connu une certaine expansion géographique dans les années soixante, grâce à certains usages agricoles, il est actuellement en fort déclin à cause des changements de pratiques survenus.

Ainsi, en Lorraine comme ailleurs, il est victime :

- de la disparition des prairies humides de fauche au profit des terres labourées, suite à l'extension du drainage et au remplacement du foin par de l'ensilage de maïs,
- de l'intensification de la conduite des prairies :
  - ◆ le damage des prairies au printemps pour égaliser les taupinières entraîne une destruction systématique des couvées précoces,
  - ◆ l'apport d'amendements stimule la croissance de la couverture herbacée qui devient trop haute et trop dense, donc impropre à l'élevage des nichées (surveillance du territoire difficile, déplacement des poussins entravé...)
  - ◆ la fauche précoce des prairies pour l'ensilage de l'herbe réduit à néant toute chance de réussite pour la nidification du Courlis.

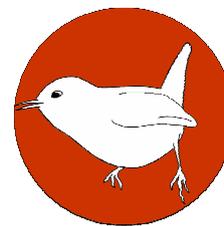
Les pratiques agricoles affectant les lieux de reproduction jouent donc un rôle déterminant dans le maintien de nos populations nicheuses.

C'est pourquoi il existe depuis quelque années des mesures agro-environnementales permettant d'appliquer aux zones de nidification du Courlis cendré et du Râle des genêts une gestion agricole adaptée : la vallée de la Meuse fait actuellement l'objet d'un article 21-24 c'est-à-dire qu'en contrepartie de compensations financières, les agriculteurs acceptent de faucher plus tardivement pour permettre aux nichées de prendre leur envol.

### Ouvrages de référence

1. Yeatman-Berthelot D., Jarry G., 1994 / *Atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed. Société ornithologique de France.
2. Salvi A., 1993 / *Le Courlis cendré en Lorraine*. Revue Ciconia, volume 17, fascicule 1

Phylum : Vertébrés  
Classe : Oiseaux  
Ordre : Falconiformes  
Famille : Falconidae



## Le Faucon Crécerelle (*Falco tinnunculus*, Linnaeus, 1758)

### Qui est-il ?

Le Faucon crécerelle est un petit rapace commun de nos régions. Appelé aussi « émouchet », il est fréquemment confondu avec l'épervier d'Europe et le coucou. De taille petite à moyenne (33 à 39 cm pour une envergure de 65 à 80 cm), il a les ailes longues, étroites, et pointues et une queue très longue. Le mâle a une tête grise, un dos roux tacheté et une queue grise non barrée. La femelle est plus uniforme, totalement brun-roux tachetée avec une queue fortement barrée de noir. Elle est plus massive que le mâle.

Il est facilement repérable quand il vole sur place en « Saint-Esprit » à la recherche de proies. Son cri est un « kikikiki » aigu et répété.



Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)  
- Photo : A. Fossé



Faucon crécerelle en chasse (*Falco tinnunculus*)  
- Photo : A. Fossé

### Où vit-il ?

Le Faucon crécerelle habite les milieux ouverts de plaine, bocage, prairies, bords de culture, landes et lisières. On le trouve aussi dans certaines grandes agglomérations (il niche sur les cathédrales de Metz et de Nancy), en montagne jusqu'à 2000m et sur les falaises maritimes.

Il est présent partout en Europe, dans une grande partie de l'Asie et de l'Afrique.

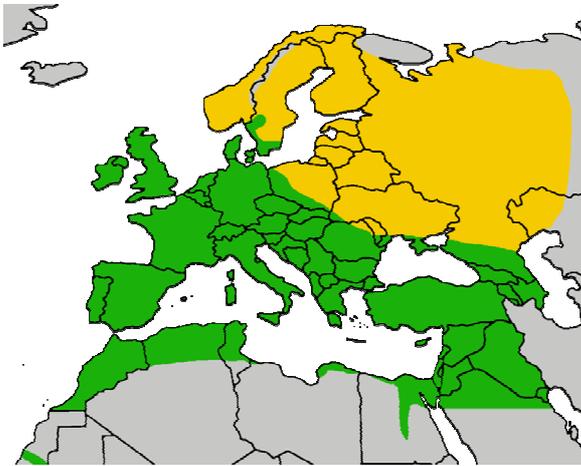
Sédentaire en Lorraine, l'hiver voit l'arrivée de nombreux hivernants du nord et de l'est de l'Europe.

## Quelles sont ses mœurs ?

Grand consommateur de petits rongeurs, notamment de campagnols des champs, le Faucon crécerelle chasse aussi à l'occasion des insectes, des amphibiens, des reptiles et des oiseaux : les individus vivant en milieu urbain sont spécialisés dans la capture d'oiseaux. Le régime alimentaire est plus diversifié en hiver.

Il chasse le plus souvent en faisant du vol sur place à une hauteur comprise entre 10 et 40m, puis perd de l'altitude par paliers successifs et se laisse tomber au sol sur la proie. Il peut aussi chasser à l'affût sur un poteau télégraphique ou la cime d'un arbuste.

Dans les populations sédentaires, le couple reste uni toute l'année. La parade nuptiale a lieu en mars et la ponte a lieu dès la mi-avril dans un vieux nid de corvidés, dans un trou de falaises ou dans des bâtiments (clocher, château, immeuble, nichoir,...). Les 3 à 6 œufs sont couvés 27 à 29 jours et les jeunes sont indépendants à l'âge de 2 mois.



Répartition du Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)  
- cf Ref 2



Campagnol des champs (*Microtus arvalis*), proie favorite du faucon crécerelle  
- Photo : F. Schwaab

## Mesures de protection et effectifs ?

En France, le Faucon crécerelle est protégé depuis 1975. Les populations européennes ont fortement diminué entre 1950 et 1970, à la suite de l'intensification de l'agriculture et de l'emploi des pesticides. Depuis, les effectifs ont quelque peu augmenté et aujourd'hui on estime à au moins 50 000 couples, la population française.

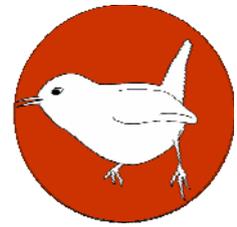
En Lorraine, c'est un oiseau peu commun : on le rencontre surtout dans les grandes plaines céréalières et dans les prairies humides riches en petits rongeurs et il niche également dans les centres ville de Metz et Nancy.

De part son régime alimentaire, le Faucon crécerelle est, comme tous les rapaces, un auxiliaire précieux des agriculteurs, mais il est encore trop souvent victime de tirs, piégeages et autres destructions stupides. De plus, de nombreux individus sont victimes de la circulation routière.

## Ouvrages de références :

1. Collectifs (LPO, Michel H.) 1993/ *A la découverte des oiseaux de Lorraine*. Editions Serpenoise. 259 p.
2. Beaman M. & Madge S. 1998/ *Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental*. Nathan. 869 p.
3. Génsbøl B. 1993/ *Guide des rapaces diurnes d'Europe, d'Afrique, du Nord et du Proche-Orient*. Delachaux et Niestlé. 384 p.
4. Jonsson L. 1993/ *Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Nathan. 559 p.

Phylum : Vertébrés  
Classe : Oiseaux  
Ordre : Falconiformes  
Famille : Accipitridés



# Le Busard des Roseaux

## (*Circus aeruginosus*, Linnaeus)

### Qui est-il ?

Le Busard des roseaux (Harpaye), est le plus grand des 3 busards qui fréquente notre pays. De grande taille, il a de longues ailes, une queue fine et une petite tête. Le plumage tricolore roux, gris et noir bien contrasté (dos roux sombre, ventre brun-roux et jaunâtre rayé, ailes gris bleu et queue gris pâle, extrémité des ailes noires), est caractéristique du mâle Busard des roseaux. La femelle est généralement brun foncé avec la calotte, la gorge et les épaules jaune crème, mais certaines sont d'un brun uniforme, et peuvent être confondues avec le milan noir. D'une longueur de 48 à 56 cm, son envergure peut atteindre 1m30.

Son vol, très proche du sol, comporte de longs glissés louvoyants avec les ailes relevées en un V très ouvert, entrecoupés de petits battements d'ailes.

Femelle de Busard des roseaux -  
Photo : F. Schwaab



### Où vit-il ?

Le Busard des roseaux fréquente essentiellement des milieux humides comportant des roselières hautes et denses pour nicher (marais, prairies humides, bordures et queues d'étangs,...), mais il n'est pas rare de le voir chasser dans les champs, les cultures et les polders. Visiteurs d'été en Lorraine, il quitte notre région entre octobre et mars pour des régions plus tempérées : Sud de la France, Europe méridionale et Afrique pour certains. Seuls, quelques individus passent l'hiver en Lorraine.

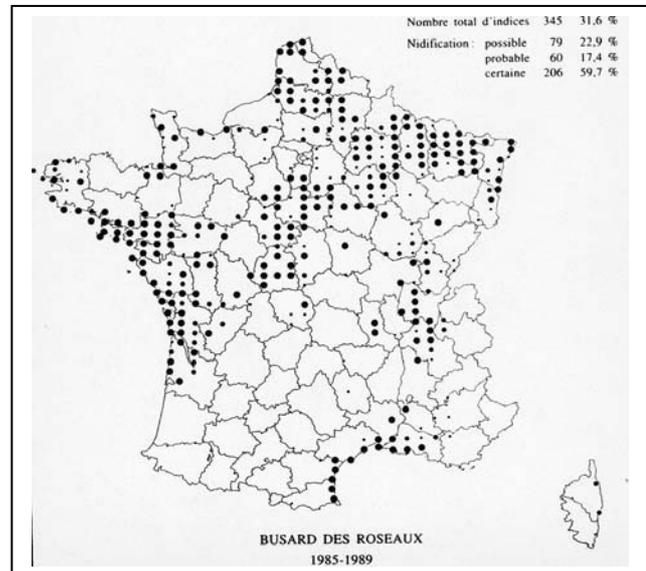
### Quelles sont ses mœurs ?

Les Busards des roseaux reviennent en Lorraine avec le mois de mars et effectuent leur vol de parade au dessus des roselières. Le nid a un diamètre compris entre 60 cm et 1,5m pour une hauteur de 20 à 30 cm. Cette aire est posée, au milieu de la roselière, sur un entrelacs de tiges (joncs, roseaux, laïches) couchées ou cassées. Généralement entourée d'eau, elle est composée de roseaux, de joncs et de branches mortes et tapissée d'herbes et de feuilles mortes. Elle peut être utilisée plusieurs années de suite. Chaque couple est fidèle, d'une année sur l'autre, à son territoire de nidification. Les cas de nidification dans les cultures restent rares.

La ponte s'effectue de la mi-avril à la mi-juillet et l'envol des jeunes de la mi-juin à fin août. Le territoire de chasse est d'une superficie variable, selon les disponibilités alimentaires, de l'ordre de 300 à 900 ha. L'oiseau chasse le plus souvent en survolant la végétation à basse altitude, plongeant d'une faible hauteur sur ses proies ; mais il peut également se poster à l'affût sur un piquet ou un buisson.

Le régime alimentaire est très diversifié et dépend beaucoup de la faune présente sur son territoire de chasse. Cette espèce, très opportuniste, peut se spécialiser temporairement dans les proies les plus abondantes durant la période de reproduction. Lorsque son terrain de chasse se trouve en espace agricole, un couple de busards consomme plus de 1000 campagnols par an et jusqu'à 25 par jours en période de nourrissage des jeunes. De ce fait, il est un auxiliaire précieux à la protection des cultures.

Répartition des Busard des roseaux nicheurs en France entre 1985 et 1989 - cf Ref 4



## Mesures de protection et effectifs ?

Toutes les espèces de busard sont protégées au niveau national et sont inscrites à l'annexe I de la directive européenne de 1979 dite «Directive Oiseaux».

En Lorraine, les busards font l'objet d'actions concrètes de sauvegarde depuis plusieurs années, sous l'égide de la délégation régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, à laquelle le Parc Naturel Régional a toujours apporté son soutien pour ces campagnes.

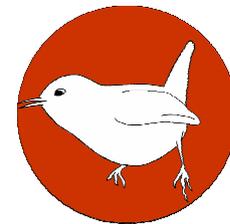
Le Busard des roseaux est le moins rare et le moins menacé des busards européens et la Lorraine abrite l'une des plus importantes populations nicheuses de France. Ainsi, 150 couples environ se partagent les étangs de Moselle et de Woëvre. De plus on peut l'observer lors de ses haltes migratoires. Cependant, comme de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques, il est directement menacé par les activités humaines.

La disparition des marais (drainage, mise en culture,...) et des roselières (intensification piscicole, recalibrage et curage excessif d'étangs) et l'augmentation de la fréquentation (tourisme, loisirs) des étangs et lacs causent des dérangements excessifs, la suppression des territoires de chasse et de reproduction. La pollution, le drainage, le retournement des prairies, la suppression des haies, l'utilisation de pesticides sont autant de facteurs qui menacent directement le Busard des roseaux. Enfin, il est encore aujourd'hui accusé, à tort, de détruire le gibier et fait régulièrement l'objet de tirs illégaux et de braconnage.

## Ouvrages de références :

1. Collectifs (LPO, Michel H.) 1993/ *A la découverte des oiseaux de Lorraine*. Editions Serpenoise. 259 p.
2. Beaman M. & Madge S. 1998/ *Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental*. Nathan. 869 p.
3. Jonsson L. 1993/ *Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Nathan. 559 p.
4. Yeatman Y. & Jarry G. 1994/ *Atlas des oiseaux nicheurs de France*. Société ornithologique de France. 775 p.

**Phylum :** Vertébrés  
**Classe :** Oiseaux  
**Ordre :** Passériformes  
**Famille :** Turdidés

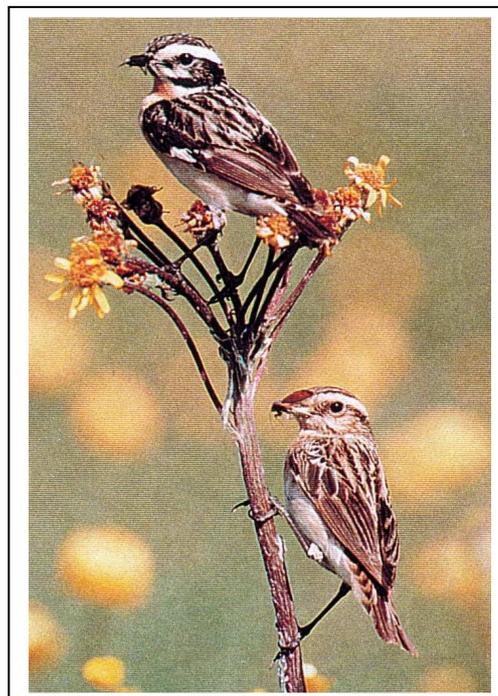


## Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*, Linnaeus)

### Qui est-il ?

Le Tarier des prés est un petit passereau au dessus brun noir avec des liserés roux brunâtre. Le mâle a le dessous blanc crème, chaudement teinté de roux orange devant, avec le menton et les côtés de la gorge blancs et un large sourcil blanc. La femelle, semblable au mâle, est plus brune dessus avec un sourcil plus jaune.

D'une longueur de 12,5 cm pour une envergure de 21 à 24 cm, le Tarier des prés s'observe souvent perché sur une ombellifère, un barbelé ou un petit arbuste lançant des « tec tec » ou des « tac tac » secs.



Couple de Tarier des prés - Photo : C. Nardin

### Où vit-il ?

Le Tarier des prés est l'oiseau caractéristique des prairies de fauche, humides à sèches et des zones humides. On le trouve également dans les landes marécageuses, le long des talus herbeux, des fossés, des friches ou même en bordure de route. Il est également très fréquent en montagne (alpages, prairies de fauche). Son aire de répartition s'étend du nord de l'Espagne à la Finlande en passant par les îles Britanniques et jusqu'au Caucase.

Dès la fin de l'été, il migre au sud du Sahara et ne revient que la seconde quinzaine d'avril.

### Quelles sont ses mœurs ?

Précédant les femelles sur les lieux de nidification, les mâles chantent et définissent un territoire de 1.5 à 2 hectares. Puis ils parodent activement et s'accouplent.

La femelle construit le nid, toujours au sol, encastré dans une motte de terre ou sous un feutrage de plante. Elle y pond 5 à 6 œufs qu'elle couve 14 jours. Les jeunes quittent le nid à l'âge

de 2 semaines sautillant dans la végétation ; ils ne volent qu'une semaine plus tard. Parfois, certains couples entreprennent une seconde nichée.

Le Tarier des prés se nourrit essentiellement d'insectes (sauterelles, criquets, fourmis, taons, mouches,...) mais également d'araignées et d'escargots.



Habitat caractéristique du Tarier des prés- Photo : PnRL

### Mesures de protection et effectifs ?

Le déclin des populations de Tarier des prés est lié principalement à l'altération et à la destruction de son habitat : retournement des prairies naturelles, destruction des prairies humides, boisement des landes de moyenne montagne, abandon du pâturage...

Les perturbations subies en période de reproduction et les dates précoces de fenaisons sont également en cause.

Tout ceci s'ajoute aux pertes naturelles liées aux intempéries (inondations), à la migration et aux prédateurs (Epervier d'Europe, Fouine, Belette,...).

Le maintien et la survie de ce petit passereau passent par une protection de son habitat et donc par une politique favorisant une agriculture moins intensive et plus respectueuse de l'environnement.

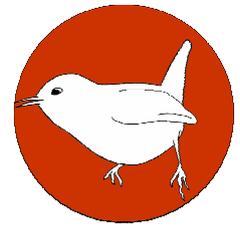
En Lorraine, il est commun localement notamment dans la vallée de la Meuse mais la répartition de ce petit passereau reste fortement morcelée.

En France, le Tarier des prés bénéficie d'une protection depuis 1975.

### Ouvrages de références :

1. Collectifs (LPO, Michel H.) 1993/ *A la découverte des oiseaux de Lorraine*. Editions Serpenoise. 259 p.
2. Beaman M. & Madge S. 1998/ *Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental*. Nathan. 869 p.
3. Jonsson L. 1993/ *Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Nathan. 559 p.
4. Roccamora G. & Yeatman-Berthelot D. 1999/ *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. SEOF-LPO. 597 p.

Phylum : Vertébrés  
Classe : Oiseaux  
Ordre : Passériformes  
Famille : Motacillidés



## La Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*, Linnaeus)

### Qui est-elle ?

La Bergeronnette printanière est un joli petit passereau d'aspect trapu, arborant une longue queue bordée de blanc et des couleurs vives. Le dessous du corps est jaune pâle tacheté de brun au niveau de la poitrine, le dos est vert olive et le sourcil blanchâtre. Au printemps, le mâle arbore des couleurs vives : capuchon gris bleu pastel, un beau sourcil blanc et le menton blanc. La femelle est plus terne. La différence entre les deux sexes s'atténue en automne.



Bergeronnette printanière - photo : J. Branciforti

Légèrement plus petite que ses cousines (la bergeronnette grise et la bergeronnette des ruisseaux), elle mesure 18 cm pour une envergure de 28 cm et un poids de 17 g. Son chant est une suite de cris *tsip-tsip-tsipi* émis en posture de parade nuptiale.

### Où vit-elle ?

La Bergeronnette printanière est présente dans toute l'Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie septentrionale et jusqu'en Alaska. La prairie marécageuse est son milieu de prédilection, mais l'eau ne lui est pas indispensable. Habitant également les herbages des polders, les marais, et plus rarement les cultures, les bords de rivières, les dunes et les marais salants, elle fréquente les espaces plats, découverts, à végétation courte et de préférence humide.

En Lorraine, elle habite les prairies humides d'avril à septembre. En fin d'été, les Bergeronnettes printanières se rassemblent volontiers le soir dans les roselières puis migrent dès la mi-septembre en Afrique tropicale, certaines atteignant même l'Afrique du sud.

### Quelles sont ses mœurs ?

La Bergeronnette printanière est la plus terrestre des bergeronnettes. Elle court et marche avec vivacité, balançant la queue et hochant la tête. Elle pique ses proies dans le gazon ou les happe dans une brève envolée, se perche sur les clôtures, les piquets, les arbres et les buissons. Sa nourriture se compose essentiellement d'insectes et de larves et plus rarement d'araignées, de petits vers et de mollusques. C'est un oiseau peu farouche dont la sociabilité est manifeste. Elle niche généralement en colonie. Le nid est situé à même le sol, sous une motte ou une touffe d'herbe ou dans un creux.

La parade nuptiale a lieu en avril-mai et voit les mâles s'affronter la poitrine gonflée et la tête en arrière. Les 5 ou 6 œufs pondus en mai ou en juin sont couvés par la femelle durant 12 à 13 jours. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 12-13 jours mais ne volent qu'à partir de 3 semaines.



Habitat typique de la Bergeronnette printanière - photo : PnrL

### Mesures de protection et effectifs ?

En France, la Bergeronnette printanière présente une distribution fragmentée. Il s'agit toutefois d'une espèce commune notamment, sur la façade atlantique et dans le Nord du pays ; elle reste plus rare au sud.

Comme la majorité des passereaux, la Bergeronnette printanière est protégée au niveau national depuis 1977.

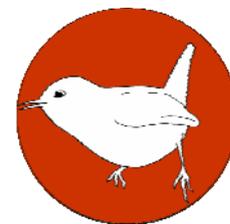
Les principales causes de mortalité sont le fauchage, les inondations, le piétinement des nids par le bétail et la prédation par les renards, les corvidés, les hermines... La Bergeronnette printanière est aussi victime de la destruction et de l'assèchement des prairies humides, ce qui la conduit à trouver des habitats de substitution comme les champs de colza ou de blé.

### Ouvrages de référence :

1. Beaman M. & Madge S. 1998/ *Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental*. Nathan. 869 p.
2. Collectifs (LPO, Michel H.) 1993/ *A la découverte des oiseaux de Lorraine*. Editions Serpenoise. 259 p.
3. Géroutet P. 1951/ *Les passereaux d'Europe* tome 1. Delachaux&Niestlé. 397 p.
4. Jonsson L. 1993/ *Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Nathan. 559 p.
5. Yeatman Y. & Jarry G. 1994/ *Atlas des oiseaux nicheurs de France*. Société ornithologique de France. 775 p.

Phylum : Vertébrés  
Classe : Oiseaux  
Ordre : Passériformes  
Famille : Laniidés

## La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*, Linnaeus)



### Qui est-elle ?

La pie-grièche écorcheur est un oiseau magnifique, facile à observer dans nos prairies. Avec ses 17 cm c'est la plus petite des trois espèces de pies-grièches nichant en Lorraine. Elle se distingue par la couleur brun-roussâtre de son dos. Le mâle a la poitrine d'un blanc-rosé uni et porte une calotte grise au-dessus du bandeau noir de sa tête. La femelle, elle, se reconnaît à sa poitrine roussâtre barrée de croissant brun et à sa tête brune. Leur comportement et leur bec crochu confèrent aux pies-grièches écorcheur des allures de rapaces en miniature.

Longueur : 18 cm - Envergure : 28 cm  
Poids : ~30 g



Pie-grièche écorcheur mâle - Photo : F. Schwaab

### Où vit-elle ?

Hivernant dans le sud du continent africain, la pie-grièche écorcheur est un des derniers oiseaux à nous revenir au printemps. En Lorraine on la rencontre de début mai à la mi-septembre, elle est relativement commune et répartie de manière uniforme, excepté dans les massifs forestiers et les zones de culture intensive.

Les ensembles de prairies de fauche et de pâture avec des haies, des bosquets, des fossés, des talus et des petites parcelles cultivées, constituent ses terrains de chasse de prédilection. On la trouve également dans les friches agricoles et les coupes forestières. Au sein de ces différents milieux, elle est inféodée aux buissons bas avec une préférence très nette pour ceux présentant des épines : prunellier, ronces, aubépine...

**Sa présence indique un milieu de bonne qualité écologique**

### Quelles sont ses mœurs ?

Les pies-grièches sont de grandes consommatrices d'insectes, en particulier de coléoptères (carabe...), donc de précieuses alliées de l'agriculture. Elles apprécient aussi les araignées, les escargots. Les micro-vertébrés tels que : rongeurs, reptiles, batraciens et oiseaux affaiblis ne constituent que 5 % des prises de l'écorcheur.

La pie grièche écorcheur peut chasser le long des haies en glissant et volant sur place mais elle pratique surtout l'affût, fondant depuis son perchoir élevé (branche, piquet de clôture) sur la moindre proie passant à sa portée dans la végétation herbacée. Elle empale ses prises, parfois vivantes, sur les épines des buissons, les piquants des fils de fer barbelés ou les encastre dans une petite enfourchure de branche ; Les lardoirs ainsi constitués valent à cet oiseau son qualificatif d'écorcheur (cf. fig. 2).

Ils remplissent deux fonctions : d'une part, cela permet à l'oiseau de dépecer les grosses proies. D'autre part ils constituent un véritable garde-manger, utilisable tôt le matin ou par mauvais temps quand les insectes, peu actifs sont difficiles à repérer.

Chez la pie-grièche écorcheur, les mâles semblent relativement fidèles à un territoire qu'ils défendent d'emblée avec ardeur et où ils attirent une femelle. Dès que le couple est formé, les oiseaux entreprennent la construction du nid, bien caché dans un buisson ou un arbuste touffu, à moins de 2 m de haut.

### **Mesures de protection et effectifs\_?**

Les pies-grièches en raison de leurs cris et de leurs mœurs alimentaires, ont longtemps souffert d'une fort mauvaise réputation qui leur a attiré beaucoup de problèmes. Aujourd'hui, les choses ont changé : la beauté et le comportement de ces oiseaux fascinent maints observateurs.

Toutes les espèces de pie- grièches de France sont protégées par la loi de 1976 ; deux, dont l'écorcheur, sont protégées au niveau européen par la Directive Oiseaux.

Les populations restent toutefois en régression en raison de conditions climatiques défavorables, de destruction en Afrique où elles passent l'hiver, mais c'est surtout la détérioration de leurs milieux de reproduction en Europe qui menace cette espèce. En Grande-Bretagne, l'écorcheur a pratiquement disparu en tant que nicheur ; en France elle s'est considérablement raréfiée en plaine. Sa survie, comme celle de toutes les pies-grièches est incompatible avec l'intensification de l'agriculture qui entraîne la disparition de ses sites de nidification et des sources de nourriture par la destruction des haies, l'utilisation systématique de pesticides, le drainage, le retournement des prairies, mais aussi par l'abandon des espaces agricoles les moins productifs lors de la déprise.

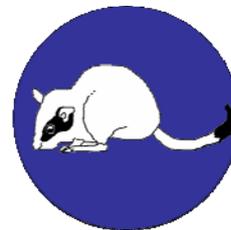


Lardoir de Pie Grièche - Photo : PnrL

### **Ouvrages de références :**

1. Mebs Th. 1994/ Guide de poche des rapaces nocturnes. Lausanne (Suisse) - Paris, Delachaut et Niestlé. 123p.
2. Dubois Ph. J. - Lesaffre G. 1997/ Chouettes et hiboux. Paris, Gallimard jeunesse. 36p.
3. Michel H. 1993/ A la découverte des oiseaux de Lorraine. Bar le Duc (France) - Ed. Serpentoise. 259p.

Phylum : Vertébrés  
Classe : Mammifères  
Ordre : Chiroptères



## Les chauves-souris

### Qui sont-elles ?

Les chauves-souris, longtemps associées aux sorcières et autres serviteurs du diable, sont à l'origine de légendes et de mythes aussi bien absurdes qu'infondés et suscitent aujourd'hui encore peur et répulsion. Animaux méconnus, ces mammifères, en majorité insectivores, sont à mœurs strictement nocturnes. 970 espèces existent de part le monde (c'est le plus grand groupe de mammifères en nombre d'espèces), mais seulement 30 habitent en Europe. Ce sont les seuls mammifères capables de voler grâce à 2 membranes reliant leur corps aux membres supérieures appelées *patagium*. Leur taille varie de 36 à 80 mm pour une envergure maximum de 45 cm et un poids de 4 à 40 g. Elles s'orientent par écholocation et s'accrochent par les orteils, la tête en bas. Leur longévité peut dépasser 20 ans.

### L'écholocation : 6<sup>e</sup> sens des chauves-souris

Les chauves-souris émettent des ultrasons et elles en perçoivent les échos avec leurs oreilles. Elles obtiennent alors une représentation auditive de leur environnement et repèrent ainsi les saillies de rocher sur lesquelles elles s'accrochent, les types de proies qui croisent leur trajectoire et peuvent éviter à coup sûr les obstacles. La fréquence des ultrasons utilisés varie entre 20 et 215 kHz (20 kHz étant le maximum audible par l'oreille humaine). Chaque espèce présente des fréquences les caractérisant.



Grands Rhinolophes - Photo de F. Schwaab

Elles sont actives dès le printemps avec un maximum d'activité en été. En hiver, elles se soustraient à la mauvaise saison en hibernant. D'une façon générale, la vie des chauves-souris est rythmée par 3 périodes : l'hibernation, l'estivage et les périodes de transit entre chaque changement de refuge.

## Où vivent-elles ?

Toutes les chauves-souris ont besoin d'abris qui les protègent contre les intempéries (froid, pluie et vent) mais aussi contre les prédateurs et les dérangements occasionnels. En fonction de leur rôle, il existe plusieurs types de refuges, utilisés pour l'hibernation, la maternité ou comme gîte diurne régulier ou de transition. De taille variable en fonction des espèces, le territoire peut cependant être conservé par un mâle durant plusieurs années.

## L'hibernation

Comme d'autres espèces de mammifères, les chauves-souris résistent au froid et à la raréfaction de leur nourriture en hibernant. En automne, elles accumulent de la graisse brune qui servira de réserve énergétique pour vivre au ralenti sans s'alimenter. La fréquence des contractions cardiaques et des mouvements respiratoires diminuent très fortement et la température interne s'abaisse considérablement. Durant cette période, les chauves-souris sont très vulnérables : en effet, si elles sont réveillées suite à un dérangement, elles brûlent leurs ressources énergétiques qui leur manqueront au printemps, au moment du réveil.

Pour hiberner, les chauves-souris ont un besoin vital de sites répondant à des critères très particuliers de climat. La température doit être la plus stable possible tout au long de l'hiver et être comprise entre 5° et 10°C quelles que soient les fluctuations externes. L'humidité de l'air (en général comprise entre 65 et 100%), doit être proche de la saturation, pour éviter la déshydratation et le dessèchement des membranes alaires. Enfin, les courants d'air doivent être modérés, bien que nécessaires, car ils constituent un lien essentiel, reliant les chauves-souris au milieu extérieur. En outre, les parois doivent être assez rugueuses pour permettre à l'animal de s'accrocher et la présence de cavités et de fissures est très favorable. L'hibernation prend fin en mars ou en avril, selon les rigueurs de l'hiver.



Vespertilion à moustaches - Photo de F. Schwaab

## Les sites d'hibernation

- *Les grottes naturelles*: ces gîtes constituent les archétypes des milieux d'hibernation. Malheureusement, avec le succès croissant de la spéléologie de masse entraînant un dérangement important, la plupart des grottes naturelles sont devenues inhospitalières pour les chauves-souris. Ainsi, peu à peu, elles tendent à désertifier ce type de milieu et ont colonisé des gîtes de substitution.
- *Les carrières souterraines et les mines*: les conditions de température et d'humidité de ces sites sont très proches des grottes naturelles. Malheureusement, ces sites sont également très fréquentés par les visiteurs et les minéralogistes.
- *Les ouvrages militaires enterrés (Blockhaus, ligne Maginot)*: aujourd'hui livrés à l'abandon, ils constituent eux aussi d'excellents milieux de substitution. Assimilables à des milieux souterrains ou pseudo-souterrains, ils présentent une grande variété de conditions climatiques propres. Restructurés ou vendus à des particuliers, le nombre de ces refuges diminue et une protection est à envisager.



à plusieurs espèces de cohabiter sans se concurrencer. Le départ pour la chasse a lieu au coucher du soleil et les insectes, repérés par écholocation, sont capturés directement en vol avec la bouche.

Les chauves-souris capturent surtout des papillons nocturnes, des diptères et des coléoptères et plus rarement des libellules, des grillons, des criquets et même des araignées. La ration quotidienne d'un individu équivaut au tiers de son propre poids, ce qui en fait un auxiliaire précieux dans la lutte contre les insectes nuisibles. Pendant les périodes de temps froid et pluvieux, et durant la journée, les chauves-souris économisent l'énergie pour une léthargie diurne.

### La reproduction

L'estivage est la période de mise bas. L'époque des accouplements commence en août avec la dislocation des colonies et elle se termine au printemps suivant. Il n'y a pas de couple, les mâles s'accouplant avec plusieurs femelles. Celles-ci forment des colonies de mise bas, appelées nurseries, dont les mâles sont exclus d'avril à août. Les naissances ont lieu à partir de juin et s'étalent selon les espèces jusqu'à mi-juillet. Les jeunes sont pris en charge par la nurserie, où ils sont uniquement allaités par leur mère et ils s'émancipent à la fin de l'été. En cas de dérangement ou de changement de gîte, la mère emporte son petit accroché sur son ventre.



### La migration

Les chauves-souris effectuent un trajet plus ou moins long entre leurs quartiers d'hiver et leurs gîtes d'été. Certaines font de grandes migrations (la Pipistrelle, la Noctule) alors que d'autres sont sédentaires. Les espèces migratrices recherchent des régions au climat favorable et peuvent parcourir jusqu'à 1000 Km alors que les sédentaires ne franchissent pas plus de 50 Km.

Pipistrelle commune en vol - Photo de F. Schwaab

### Mesures de protection et effectifs ?

En France, les populations de chauves-souris sont en déclin constant depuis les années cinquante. On estime que 90 % des effectifs ont été anéantis. Toutes les espèces sont touchées et certaines sont au bord de la disparition. Les causes sont multiples mais la disparition des sites d'hivernage, la disparition des territoires de chasse, l'appauvrissement de la faune entomologique lié aux cultures intensives (usage de pesticides) sont les raisons principales de ce déclin. **Toutes les chauves-souris sont intégralement protégées en France et en Europe.**

Sur la trentaine d'espèces de chauves-souris présentes en France, le territoire du Parc naturel régional de Lorraine en compte 17. Quelques-unes comme le Petit Rhinolophe ou le Vespertilion de Bechstein sont très rares et leur situation en Europe est préoccupante. Des actions de protection ont été entreprises avec l'aide du Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine et aujourd'hui, 31 sites sont protégés.

Sur le territoire du Parc de Lorraine, des sites ont bénéficié de protections foncière et technique :

- Andilly (54) - Grenier (Accord consensuel),
- Andilly (54) - Sape Pershing (Grilles),
- Apremont-la-forêt (55) - Sape des Nègres (Grilles),
- Gorze (57) - Grotte Robert Fey (Arrêté de Protection de Biotope et Grilles),
- Liouville (55) - Fort de Liouville (Arrêté de Protection de Biotope et Grilles),
- Saint-Mihiel (55) - Grotte sainte Lucie (Arrêté de Protection de Biotope et Grilles),
- Saint-Mihiel (55) - Grotte Thiery (Grilles),
- Troyon (55) - Fort de Troyon (Arrêté de Protection de Biotope et Grilles).

Aujourd'hui, la protection des chauves-souris passe par le maintien des sites d'hibernation et d'estivage. La pose de grilles pour interdire l'accès et préserver la tranquillité du site est le moyen le plus efficace. La construction de murs contre les courants d'air augmente les potentialités de certains gîtes en créant de nouveaux microclimats favorables. Enfin, la pose de nichoirs adaptés remplace efficacement les arbres creux aujourd'hui peu nombreux.

La conservation passe aussi par la sensibilisation des habitants qui peuvent y contribuer en gardant des ouvertures dans les maisons d'habitation, les caves, les greniers, les églises et les bâtiments agricoles, en signalant aux associations et au Parc la présence d'individus ou de colonies et en informant à leur tour leurs voisins et leurs connaissances de l'intérêt et de la fragilité des chauves-souris.

Enfin, dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement, le Parc de Lorraine a accueilli, depuis 1998, 6 classes scolaires de communes du parc sur le thème : Protection des chiroptères en milieu forestier. Diverses actions ont été entreprises : diaporama, sorties natures nocturnes, inventaires, poses de nichoirs. Les communes concernées par ce programme de sensibilisation et de protection sont les suivantes : Menil-la-tour, Andilly, Sanzey, Mars-la-tour, Novéant-sur-Moselle et Royameix.



Sérotine commune - photo de F. Schwaab

#### **Associations ou Personnes à contacter :**

- Parc Naturel Régional de Lorraine, correspondant : Marc SAINT-PE Tel : 03-83-81-61-81
- CPEPESC (Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes), correspondant : François Schwaab, Tel : 03-83-91-23-39

#### **Ouvrages de référence :**

1. Collectif (P.n.r.L et GEML). 1993/ *Atlas des mammifères sauvages de la Lorraine*. Ed de l'Est. 150 p.
2. Collectif. 1997/ *Science et nature spécial chauves-souris*. 35 p.
3. Macdonald D. & Barret P. 1995/ *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*. Lausanne (Suisse) - Paris, Delachaux et Niestlé. 280 p.
4. Pénicaud P., 1996/ *Protéger les chauves-souris en milieu naturel ou bâti*. Diren Bretagne. 33 p.
5. Shober W. & Grimberger E. 1991/ *Guide des chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé. 223 p.

Phylum : Vertébrés  
Classe : Mammifères  
Ordre : Lagomorphes



## Le Lièvre commun

### *Lepus europaeus, Pallas, 1778*

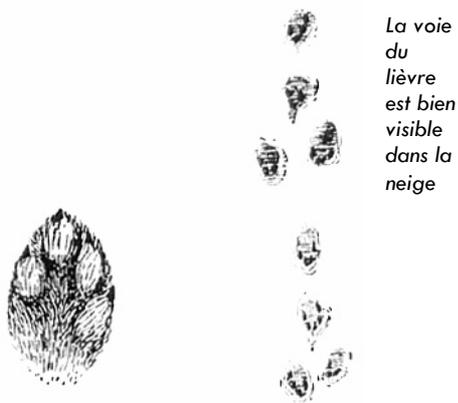
#### Qui est-il ?

Avec ses longues oreilles aux extrémités noires et ses pattes postérieures très développées, le lièvre a une silhouette très caractéristique. Son pelage est brun-roux à brun-gris avec des poils noirs et le dessous blanc crème. D'une taille variant de 48 à 68 cm, il pèse de 3 à 7 Kg, la femelle ou hase étant en moyenne plus grande que le mâle. Sa vie est généralement de courte durée mais certains individus peuvent vivre jusqu'à 10 ans.

Le lièvre se déplace essentiellement par bonds, qui peuvent atteindre 3m de long. Il se propulse à l'aide de ses pattes postérieures qu'il projette en avant des pattes antérieures au cours du saut. C'est pourquoi, les empreintes des postérieures sont toujours placées en avant des antérieures.



Lièvre adulte J. Branciforti



La voie  
du  
lièvre  
est bien  
visible  
dans la  
neige

Empreintes et piste  
(Siegel/nature - cf Ref.4)

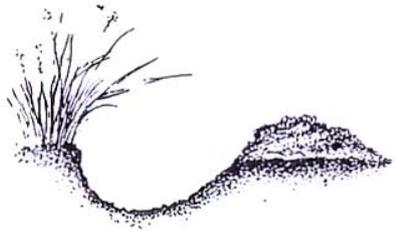
#### Où vit-il ?

Présent dans presque toute l'Europe, cet herbivore est un hôte des prairies, des champs, des bosquets mais aussi des landes, des bois et des forêts. Le gîte du lièvre, également appelé forme, est une dépression du sol qu'il aménage aux dimensions de son corps dans un sillon, une touffe d'herbe ou dans des feuilles mortes et qu'il peut réutiliser s'il n'a pas été dérangé. Son territoire s'étend sur 20 hectares et comprend des gîtes secondaires, des lieux de nourrissage et des voies de fuite.

#### Quelles sont ses mœurs ?

Principalement nocturne, le lièvre passe la journée dans son gîte. C'est un animal habituellement solitaire qui ne défend pas de territoire. Eternel inquiet, constamment sur le qui-vive, il se fie surtout à son ouïe et à son odorat, tous les deux extrêmement développés, pour déceler les dangers qui le guettent tout au long de sa vie.

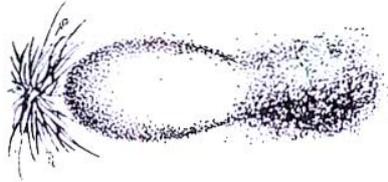
Poursuivi, il est capable de courir très vite (jusqu'à 70 Km/h), sur de longues distances, en effectuant de nombreux crochets et retours pour brouiller les pistes.



Gîte (Dessin Zdenek Berger - cf Ref.1)



Levraut (Dessin Zdenek Berger - cf Ref.1)



Crottes (Dessin Milos Vana - cf Ref.2)

En période de rut, les lièvres se regroupent et les combats entre mâles sont souvent violents et spectaculaires. Les accouplements ont lieu de janvier à juillet et les femelles ont 1 à 4 portées annuelles de 2-4 levrauts après une gestation de 41-42 jours. Les jeunes sont allaités pendant trois semaines et s'émanent au bout d'un mois.

Le lièvre se nourrit préférentiellement tôt le matin et le soir. Son régime alimentaire se compose d'herbes, de plantes herbacées sauvages à la bonne saison et de plantes cultivées, d'écorce de jeunes arbres, de pousses, baies, champignons et rameaux en hiver. Exceptionnellement, il peut consommer des cadavres de petits animaux. Contrairement aux rongeurs, les lagomorphes (lièvre et lapin) ont 4 incisives sur la mâchoire supérieure.

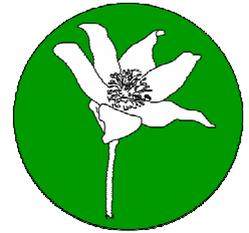
### Mesures de protection et effectifs ?

Bien représenté en France, sa forte fécondité compense les pertes nombreuses dues à la chasse (1 600 000 individus prélevés par an), au trafic routier, aux pesticides, aux engins agricoles, aux maladies et aux prédateurs (renard, corneille, buse et chiens errants). Certaines régions ont vu leurs effectifs chuter sensiblement et des lâchers d'individus d'élevage sont effectués régulièrement (apports cynégétiques). Le lièvre ne bénéficie d'aucune protection et est classé espèce chassable.

### Ouvrages de référence :

1. Berger Z & Dobroruka L. 1985/ *Guide des mammifères d'Europe*. Prague (Rép. Tchèque) , Hatier, 189 p.
2. Bouchner M. 1991/ *Guide des traces d'animaux*. Hatier. 269 p.
3. Collectif (P.n.r.L et GEML). 1993/ *Atlas des mammifères sauvages de la Lorraine*. Ed de l'Est. 150 p.
4. Collectif Losange. 1999/ *Mammifères de France*. Artémis. 128 p.
5. Hainard R. 1987/ *Mammifères sauvages d'Europe*, vol II. Neuchâtel (Suisse) - Paris, Delachaux et Niestlé pp 147-156.
6. Macdonald D. & Barret P. 1995/ *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*. Lausanne (Suisse) - Paris, Delachaux et Niestlé. 280 p.

# Le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*, Linnaeus)



## Description

Le Colchique d'automne fait partie de la famille des Colchicacées.

C'est une plante vivace, assez basse (10-25cm), à corme (= bulbe). Les feuilles (3 ou 4) sont lancéolées, larges, en groupes, d'un vert foncé brillant. Les fleurs, rosâtres ou lilas pourpré mais rarement blanches, semblent sortir de terre. Le fruit, une capsule oviforme verte, se forme au milieu des feuilles.



Colchique d'automne - Photo : L. Godé

## Ecologie

Le Colchique d'automne fleurit d'août à octobre mais les feuilles et le fruit apparaissent au printemps. On le rencontre dans les prairies et les forêts fraîches sur un sol généralement argilo-calcaire.

C'est une espèce géophyte à bulbe (le bulbe permet aux organes pérennants de passer l'hiver à l'abri dans le sol).



**toutes les parties de la plante contiennent un poison violent, la colchicine.**

## Répartition

C'est une espèce présente en Europe du Nord principalement.

## Mesures de protection et effectifs

En France, le Colchique d'automne se rencontre communément et ne fait l'objet d'aucune protection spéciale.

## Ouvrages de référence

1. Blamey M., Grey-Wilson C., 1991/ *La flore d'Europe occidentale*. Ed. Arthaud, 544p.
2. Lambinon J., De Langhe J.E, Delvosalle L., Duvigneaud J., 1992/ *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg du nord de la France et des régions voisines*. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 4<sup>ème</sup> édition, 1092p.
3. Vernier F., 1994/ *Flore de Lorraine*. Ed. Kruch, 365p.

# La Brize intermédiaire (*Briza media*, Linnaeus)



## Description

La Brize intermédiaire fait partie de la famille des Poacées.

Appelée aussi 'Tremblante ou amourette commune', la Brize intermédiaire est une plante vivace, à souche rampante et rencontrée en touffes lâches avec des pousses stériles. Les tiges peuvent atteindre 20 à 50 cm. On observe des ligules courtes et obtuses. L'inflorescence est un panicule pyramidal et les épillets sont ovales à orbiculaire généralement violacés, sur de longs rameaux tremblants au vent; c'est ce qui fait la caractéristique de cette plante.



Brize intermédiaire - Photo : AS. Chaplain

## Ecologie

La Brize intermédiaire fleurit de mai à juillet. On la rencontre sur les pelouses et les prairies essentiellement calcaires, sur les dunes et les lieux enherbés non amendés.

C'est une espèce hémicryptophyte (les bourgeons persistant l'hiver sont situés au niveau du sol).

## Répartition

C'est une espèce présente partout en Europe sauf à l'extrême sud et en Asie occidentale.

## Mesures de protection et effectifs

En France, la Brize intermédiaire se rencontre encore un peu partout mais elle est menacée par l'intensification des pratiques agricoles. Elle ne fait l'objet d'aucune protection spéciale.

## Ouvrages de référence

1. Fitter R., Fitter A., Farrer A., 1991/ *Guide des Graminées, carex, joncs et fougères*. Delachaux et Niestlé, 256p.
2. Lambinon J., De Langhe J.E, Delvosalle L., Duvigneaud J., 1992/ *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg du nord de la France et des régions voisines*. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 4<sup>ème</sup> édition, 1092p.
3. Vernier F., 1994/ *Flore de Lorraine*. Ed. Kruch, 365p.

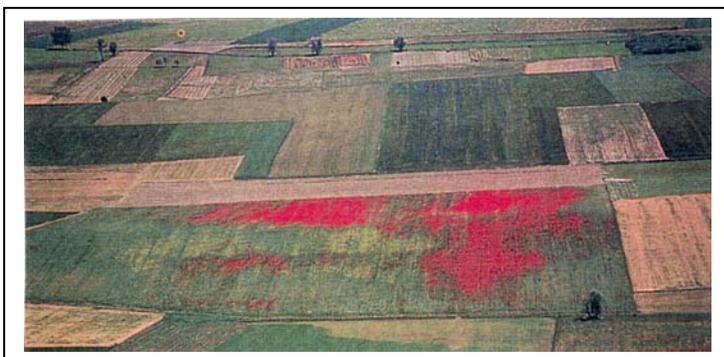


## LES PLANTES MESSICOLES



### HISTORIQUE

Tout a commencé avec l'agriculture. Lorsque les premières terres furent cultivées, des espèces végétales sauvages trouvèrent dans ces nouveaux milieux instables, les conditions favorables à leur installation. C'est tout naturellement qu'elles ont suivi le développement de la culture des céréales à travers l'Europe, leurs semences mélangées à celles de blés ou d'orges anciens ou bien accrochées aux animaux.



Le Bleuet (*Centaurea cyanus*), parti du Moyen-Orient, fut dès l'âge du bronze l'un des premiers à coloniser. Le développement de la civilisation romaine autour du bassin méditerranéen permit à d'autres comme le Coquelicot (*Papaver ssp.*) et la Nielle (*Agrostema githago*) d'étendre leur aire de répartition.

Tâches de coquelicots dans une culture céréalière - photo : cf Ref 3

Mais toutes ces plantes compagnes des cultures ne sont pas des voyageuses. Le Mouron des oiseaux (*Stellaria media*) par exemple, a trouvé dans les champs cultivés de nouveaux espaces à conquérir. Les techniques agricoles anciennes, les moyens mécaniques rudimentaires et les pratiques d'assolement triennal du Moyen-Age ont permis leur maintien contre la volonté des agriculteurs. Seules les conditions climatiques et géologiques ont influencé leur répartition.

L'évolution extrêmement rapide de l'agriculture depuis la fin de la seconde guerre mondiale a eu des conséquences importantes sur ces espèces compagnes. De ce fait, certaines sont en voie de raréfaction, voire de disparition.

### DEFINITION

Le terme de « plantes messicoles » n'est que peu connu. Par contre, celui de « mauvaises herbes » prédomine bien que ce soit souvent les mêmes plantes. Une messicole est, au sens strict du terme, une plante qui aime les moissons.

On retrouve ainsi sous cette définition un nombre très important d'espèces dont le cycle est « calqué » sur celui des céréales. Mais, d'autres milieux sont capables d'accueillir ces plantes : les ruines, les décombres ou les terrains vagues. Ces plantes sont alors dites rudérales.

Il existe donc des messicoles strictes inféodées aux cultures de céréales et des messicoles au sens large qui colonisent cultures, jachères et terres abandonnées.

## LES MESSICOLES, UN PATRIMOINE OUBLIE

### Patrimoine écologique :

La disparition des messicoles bouleverse un équilibre écologique établi de longue date. Les insectes disparaissent par manque de plantes pour se nourrir. Ainsi on a noté la diminution de la production de miel en Beauce (passant de 100 Kg/ruche/an en 1940 à environ 10 Kg/ruche/an dans les années 80). Les prédateurs des ravageurs de cultures n'ont plus de végétaux hôtes et sont moins efficaces. Cette modification se répercute dans toute la chaîne alimentaire jusqu'aux oiseaux et aux mammifères. Malheureusement ce phénomène est difficilement chiffrable car très complexe.

### Patrimoine paysager :

L'aspect visuel de certaines de ces plantes est très fort comme la vue d'un champ de blé bien mûr parsemé de coquelicots ou de bleuets. Ce charme naturel a souvent inspiré les impressionnistes du siècle dernier.

L'aspect paysager ainsi créé est accessible à tous, notamment si on s'efforce de le mettre en valeur. De plus, il peut avoir un impact économique non négligeable par exemple en matière de tourisme vert.

Chardon et épilobes - photo : cf Ref 3

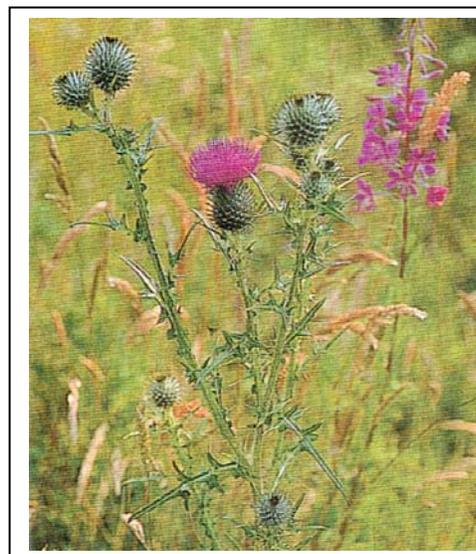
### Patrimoine culturel :

Enfin les messicoles font partie du patrimoine culturel rural. Coquelicots et bleuets sont indissociables des champs de blé dans l'esprit de tous. Mais c'est peut-être parce qu'elles étaient si banales qu'elles sont si méconnues. Méprisées par les uns, « indestructibles » pour les autres, c'est également parce qu'on n'y a pas suffisamment porté attention, que les messicoles sont aujourd'hui menacées.

## Les Messicoles, le Parc naturel régional de Lorraine et les acteurs locaux

Du fait des conditions géologiques et de l'occupation du sol, le Parc de Lorraine possède une forte potentialité pour la flore messicole. Il semblerait qu'elle était encore abondante, au siècle dernier, en Lorraine et sur le territoire national. Les causes de cette régression sont globalement les mêmes qu'ailleurs.

Le maintien de la richesse et de la diversité de la flore messicole, élément du patrimoine naturel et humain, passe par une meilleure connaissance des potentialités de la région et de la biologie des espèces, mais aussi par des actions de conservation sur le terrain pour celles menacées.



A ces fins, le Parc de Lorraine est un interlocuteur privilégié en tant que conseiller technique, paysager ou encore coordinateur pour l'obtention de financements.

### Mesures agri-environnementales

Il apparaît possible d'envisager la mise en place de mesures agri-environnementales pour la protection de la flore messicole. Elles consistent à ne pas traiter certaines bordures de parcelles cultivées avec les herbicides et/ou de ne pas y apporter d'engrais azotés. Labourer moins profondément ces bordures serait un plus. En échange de la perte de productivité, une subvention serait allouée.

### Les jachères et les friches

Les jachères et les friches pourraient être des sites favorables à la réintroduction des messicoles. Il faut cependant veiller à ne pas faucher avant la montée en graines pour renouveler le stock pour les années suivantes. De même, les parcelles seront bien localisées pour qu'il n'y ait pas de dissémination des semences sur les terres cultivées.

### Réhabilitation de sites

Dans de nombreux cas d'aménagement et de réhabilitation de sites, on utilise des végétaux herbacés car ils ont une croissance rapide et permettent de fixer le sol.

Leur floraison apporte un aspect esthétique souvent très recherché.

Certaines messicoles peuvent présenter l'une ou l'autre de ces caractéristiques, voire même les deux. On pourrait ainsi utiliser avantageusement les messicoles sur des talus, des remblais, ou sur d'anciennes zones d'extraction.

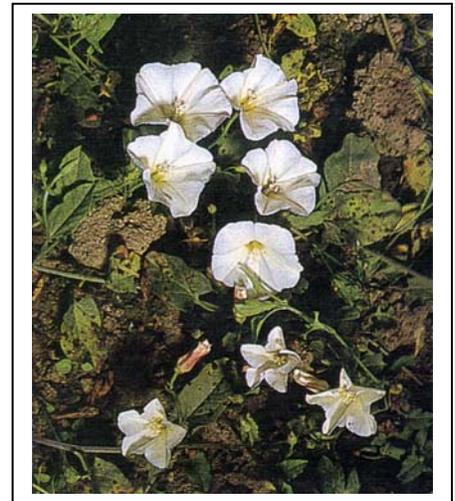
### Accotements routiers

Les abords routiers sont des espaces privilégiés pour des aménagements paysagers. Ce sont des lieux très fréquentés où il est possible de caractériser une région. Les messicoles et toutes les fleurs des champs peuvent être d'excellentes compagnes des bords de route. De même, les aires de repos, les carrefours, les giratoires pourraient être fleuris naturellement.

### Embellissement des villages, des lieux publics et touristiques

Les messicoles peuvent tout à fait convenir pour la réalisation de parterres ou de bordures fleuries. Elles peuvent aussi égayer les chemins de ceinture ou les sentiers pédestres menant au village. Ce type de plantes a l'avantage de singulariser le lieu en le rendant plus champêtre.

L'utilisation des messicoles peut être l'occasion de proposer un enherbement original et de grande qualité paysagère. De tels aménagements sont moins coûteux à l'achat et à l'entretien que des parterres de plantes exotiques.



Liseron des champs - Photo : cf Ref 3

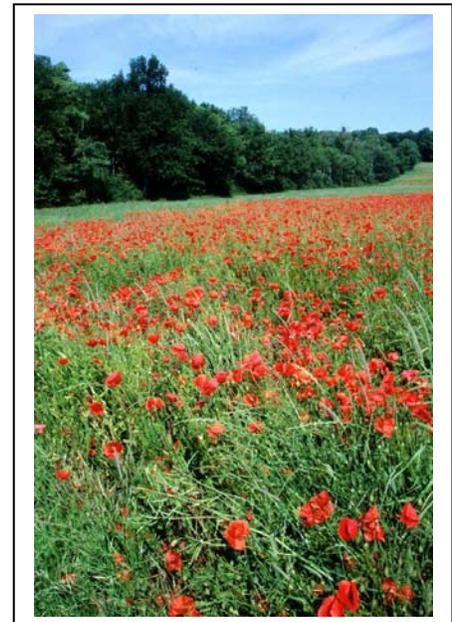
En effet, les professionnels de l'horticulture diffusent une flore exotique dont la culture n'est pas toujours aisée alors qu'il existe cette flore indigène bien mieux adaptée aux conditions locales et qui pourraient embellir les jardins privés, les abords des musées,... ou encore les abords des bâtiments agricoles.

Actions conservatrices mais également pédagogiques : le programme « fleur des champs » du Parc de Lorraine :

La mise en place du programme « fleur des champs » a pour but de faire connaître la richesse floristique des campagnes lorraines aux élèves de primaire des communes du Parc. Ce sont essentiellement des plantes messicoles qui seront utilisées mais cela pourra être étendu à toutes les fleurs sauvages selon les souhaits de l'enseignant. Le Parc de Lorraine apportera une aide technique, matérielle et financière.



Colza et bleuets - Photo PnrL



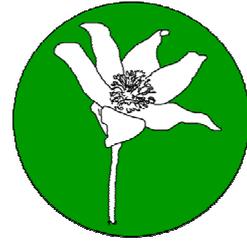
Coquelicot - photo PnrL

La conservation des plantes messicoles, à long terme, n'est possible que si elle est liée au milieu naturel (l'espace agricole). Il est donc nécessaire de développer une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

### Ouvrages de références

1. Mathe F. 1995/ *Les plantes messicoles*. PnrL. 22 p.
2. Olivereau F. 1996/ *Les plantes messicoles des plaines Françaises*. Le courrier de l'environnement n°28. 15 p.
3. Readman J. 1993/ *Ces plantes qu'on dit mauvaises*. Terre Vivante. 64 p.

# Le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*, Linnaeus)



## Description

Le Trèfle des prés fait partie de la famille des Fabacées.

C'est une plante vivace, poilue, généralement en touffes et de taille très variable (15-80cm). Les folioles sont ovales à elliptiques, poilues au revers, avec souvent un croissant blanc au centre. Les fleurs (12-15mm) sont rouge pourpré ou roses, rarement blanches ; en têtes globuleuses serrées, généralement solitaires ou sessiles.



Trèfle des prés - Photo : Barbier

## Ecologie

Le Trèfle des prés fleurit de mai à octobre. On le rencontre dans les prés, les terrains cultivés, sur des sols bien drainés mais frais et relativement fertiles

C'est une espèce hémicryptophyte (les bourgeons persistant l'hiver sont situés au niveau du sol).

Le Trèfle des prés est souvent cultivé comme plante fourragère.

## Répartition

C'est une espèce présente en Europe, Asie occidentale et Afrique du Nord

## Mesures de protection et effectifs

En France, le Trèfle des prés se rencontre communément et ne fait l'objet d'aucune protection spéciale.

## Ouvrages de référence

1. Blamey M., Grey-Wilson C., 1991/ *La flore d'Europe occidentale*. Ed. Arthaud, 544p.
2. Lambinon J., De Langhe J.E, Delvosalle L., Duvigneaud J., 1992/ *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg du nord de la France et des régions voisines*. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 4<sup>ème</sup> édition, 1092p.
3. Vernier F., 1994/ *Flore de Lorraine*. Ed. Kruch, 365p.

# Le Lychnis fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*, Linnaeus)



## Description

Le Lychnis fleur de coucou fait partie de la famille des Caryophyllacées. C'est une plante vivace, assez grande (25-90cm), souvent ramifiée, à tiges rugueuses et duveteuses. Les feuilles basales sont pétiolées, oblongues. Les feuilles supérieures sont lancéolées et étroites. Les fleurs (3-4cm) sont rose pâle à rose pourpré vif, parfois blanches avec des pétales divisés extérieurement en 4 lanières étroites.



Lychnis fleur de coucou - Photo : PnRL

## Ecologie

Le Lychnis fleur de coucou fleurit de mai à août. On le rencontre dans les prés humides, les marécages, les tourbières, les forêts et autres milieux humides.

C'est une espèce hémicryptophyte (les bourgeons persistant l'hiver sont situés au niveau du sol)

## Répartition

C'est une espèce cosmopolite.

## Mesures de protection et effectifs

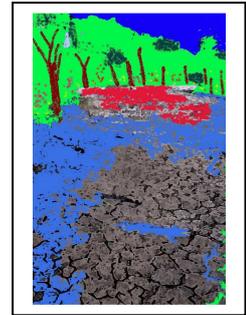
En France, le Lychnis fleur de coucou se rencontre communément et ne fait pas l'objet de protection spéciale.

## Ouvrages de référence

1. Blamey M., Grey-Wilson C., 1991/ *La flore d'Europe occidentale*. Ed. Arthaud, 544p.
2. Lambinon J., De Langhe J.E, Delvosalle L., Duvigneaud J., 1992/ *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg du nord de la France et des régions voisines*. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 4<sup>ème</sup> édition, 1092p.
3. Vernier F., 1994/ *Flore de Lorraine*. Ed. Kruch, 365p.



# LES MARES SALEES



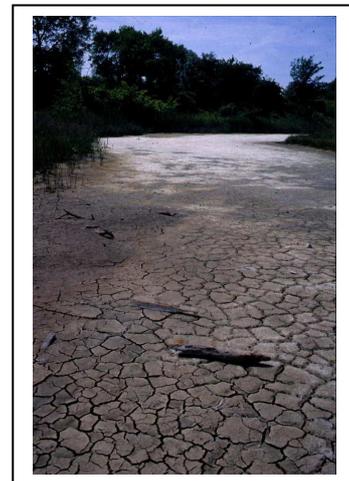
## Présentation

Les milieux salés (ou milieux halophiles) sont en majorité répartis sur le littoral. En France continentale, seul la Lorraine possède un important ensemble de prés salés au sein de la vallée alluviale de la Seille.

Par leur originalité liée au sel, ces milieux forment des écosystèmes rares et remarquables où se développent une flore et une faune spécifique, dont l'intérêt écologique et paysager est majeur.



Mare salée asséchée en été - Photo : PnrL



Mare salée en été - Photo : PnrL



Végétation périphérique de la mare salée en été  
- Photo : Marc saint-Pé

## Historique

Le sel a longtemps été un produit indispensable notamment pour la conservation des aliments et de ce fait un enjeu stratégique, objet d'échange et de commerce. Les nombreux noms relatifs au sel (Marsal, Château-Salins, Salonnnes,...) nous montre l'importance du sel dans la région.

L'eau douce provenant des reliefs voisins s'infiltré dans le sol, qui renferme des bancs de sel puis elle se charge en sel au contact de ces bancs et émerge dans la vallée pour former les mares salées.

Les sources salées de la vallée de la Seille ont été exploitées dès la préhistoire et jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle par la technique du "briquetage". Aujourd'hui, il reste une dizaine de mares salées, s'étendant sur quelques hectares dans la région du Saulnois.

## Flore des mares salées

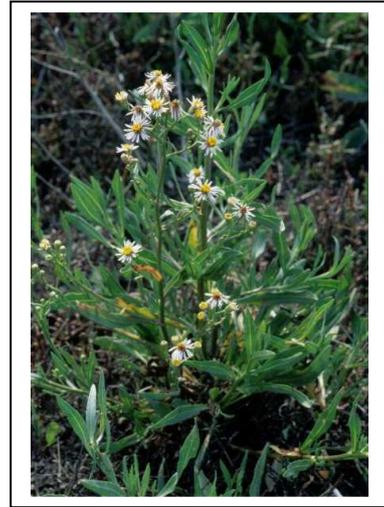
Ce milieu original a été colonisé par une végétation particulière adaptée dite halophile : qui aime le sel. On rencontre différentes plantes selon les conditions du milieu (teneur en sels du sol, microtopographie, période de submersion,...).

Ainsi, on peut distinguer les plantes hygrophiles telle, la Renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*) et la Ruppie maritime (*Ruppia maritima*).

Autour, sur les vases salées, on trouve la Spergulaire maritime (*Spergularia salina*), la Puccinellie (*Puccinellia distans*) et la salicorne de Vic (*Salicornia vicensis*), endémique de la commune de Vic-sur-Seille accompagnée de la Salicorne rameuse (*Salicornia ramosissima*).



La Salicorne, plante caractéristique du milieu salé - Photo : PnrL



L' Aster maritime (*Aster tripolium*)  
- Photo :Marc saint-Pé

Enfin, les prairies adjacentes sont peuplées par le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), le Scirpe maritime (*Scirpus maritimus*), le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*) et l' Aster maritime (*Aster tripolium*).



le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*)  
- Photo :Marc saint-Pé-



le Scirpe maritime (*Scirpus maritimus*)  
Photo :Marc saint-Pé

## Faune des mares salées

Les mares salées abritent une faune caractéristiques composés essentiellement d'insectes. Ainsi, 2 espèces de libellules protégées s'y développent : l'Orthetrum brun (*Orthetrum brunneum*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Elles sont accompagnées de nombreux coléoptères halophiles et quelques hétéroptères.

Les prés salés et les prairies inondables qui les entourent abritent une avifaune riche et menacée. Ainsi, le courlis cendré (*Numenius arquata*) et le râle des genêts (*Crex crex*), 2 espèces en voie de raréfaction, sont présents en petit nombre dans la vallée de la Seille.



L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le courlis cendré (*Numenius arquata*), hôtes remarquables des mares salées - Photos : PnrL et F. Schwaab

Egalement lors des passages migratoires, certaines espèces comme la bécassines des marais (*Gallinago gallinago*), les chevaliers gambette (*Tringa totanus*) et arlequins (*Tringa erytropus*) ou la bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) utilisent les mares peu profondes et les prairies inondées comme halte migratoire.

## Menaces et protection

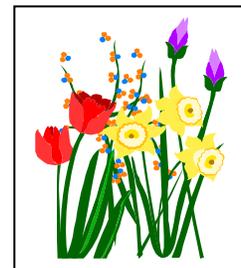
Les milieux salés continentaux sont rares et fragiles et nécessitent des actions de conservations et de protection. Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Lorraine effectue un suivi scientifique, une gestion par fauchage des roseaux, un curage des fossés ainsi que des animations pédagogiques. Parallèlement, 2 procédures européennes, l'article 21-24 et l'ACNAT (Action communautaire pour la nature) ont permis une pratique agricole plus respectueuse et le financement de la maîtrise foncière de ces zones.

## Ouvrages de référence :

1. Duvigneaud J. 1967/ *Flore et végétation Halophiles de la Lorraine occidentale*. Mémoires Soc. Roy. Bot. Belges. Bruxelles.
2. Hayon J. C. 1968/ *Recherches phytoécologiques sur les marais salés de la Lorraine*. Thèse Fac. Sciences Nancy. 215 p.
3. Maubeuge P. L./ *Les Mares Salées de Lorraine*. Ac. & Soc. Lor. Des Sc. T. 21.22, n°482-83 - p67 à 83.



## LES PRAIRIES NATURELLES



Une prairie permanente constitue un milieu dont les caractéristiques dépendent à la fois des conditions pédologiques, hydriques, climatiques... existant au niveau de la parcelle et du mode d'exploitation agricole.

Ces conditions vont déterminer une flore et une faune adaptées à ce milieu, souvent riches et diversifiées, ce qui lui donne un véritable intérêt écologique.

### Les différents types de prairies

Plusieurs critères permettent de définir les caractéristiques écologiques des prairies permanentes.

- les **conditions hydriques** du sol (sols secs ou humides), déterminées principalement par la nature du substrat (teneur en argile), ou par la présence de nappes alluviales ou de secteurs inondables.

On sépare ainsi :

- **des prairies sèches**, sur sol bien drainé ou filtrant ; ce sont essentiellement des prairies localisées sur le plateau calcaire ;
- **des prairies moyennes**, sur un sol moyennement humide ; ce sont les plus fréquentées dans la plaine de la Petite Woëvre ;
- **des prairies humides ou très humides**, sur des sols très argileux, inondables ou à l'affleurement d'une nappe ; elles sont localisées dans les dépressions, le long des cours d'eau ou à proximité des étangs.

- le **niveau trophique**, qui correspond à la richesse nutritionnelle du sol. Ce facteur dépend à la fois des caractéristiques du sol ou du sous-sol et des pratiques agricoles.

On peut distinguer :

- **des prairies maigres**, sur des sols pauvres, dont la productivité est faible ;
- **des prairies moyennes**, sur des sols moyennement riches ;
- **des prairies grasses**, sur des sols riches ou fortement amendés.

La prairie permanente est un milieu qui peut être riche, tant du point de vue floristique que faunistique, lorsqu'elle comporte des éléments de diversité et que son exploitation n'est pas intensive.

D'une façon générale, la végétation de ces milieux est majoritairement composée de graminées pour la plupart communes, auxquelles se mélangent d'autres végétaux (Pâquerettes, Trèfles, Plantains,...) qui modifient la physionomie de la prairie selon leur proportion.

La faune est surtout une microfaune où l'on retrouve insectes, petits mammifères à laquelle s'ajoutent oiseaux, batraciens, reptiles et toutes les espèces qui y trouvent leur nourriture.

La prairie a de plus un rôle fonctionnel essentiel, lié à son caractère non boisé, dans la définition de zones de chasse ou de gagnage. Cette fonction est d'autant plus importante que la surface prairiale considérée est grande et qu'elle se trouve en communication avec d'autres milieux (haies, forêts, étangs, mares, cours d'eau) avec lesquels elle interagit.

### **Intérêt des prairies**

Les différents types de prairies comportent des spécificités qui font leur intérêt.

### **Les prairies humides**

Elles se raréfient du fait des opérations de drainage, visant à les rendre plus exploitables, et de traitement pour supprimer les espèces non apétantes (Laïches, Joncs). De ce fait certaines espèces inféodées à ce type de milieu sont également en voie de raréfaction. Parmi ces espèces on peut noter l'Orchis à larges feuilles, le Pigamon jaune pour les espèces végétales et le Courlis cendré, le Rôle des genêts pour les espèces animales. Ces deux dernières espèces font d'ailleurs l'objet de mesures de protection à l'échelon européen. Ces mesures visent à retarder les dates de fauche sur les parcelles de nidification, contre dédommagement, de façon à ce que les jeunes se soient envolés avant la fauche.

Les prairies humides peuvent présenter ce caractère pour plusieurs raisons, un sol argileux, la présence de cours d'eau débordant régulièrement ou l'affleurement d'une nappe. Ce caractère humide leur fait jouer un rôle particulier dans la régulation hydrique en freinant la percolation de l'eau dans le sol tout en la filtrant, en minimisant les crues par l'absorption d'une partie de l'eau...



## Les prairies maigres

Elles sont également en raréfaction, mais la raison en est différente. Afin d'améliorer le rendement de ces prairies naturellement pauvres, les exploitants les engraisent, modifiant ainsi radicalement leur composition floristique et par la même faunistique.

Ces prairies font la transition entre les prairies banales et les pelouses calcaires où les conditions édaphiques et hydriques sont encore plus contraignantes. On y trouve des espèces telles que l'Orchis bouffon, la Succise des prés,... pour les espèces végétales et de nombreuses espèces animales (Insectes, Reptiles).



Orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*) et Orchis bouffon (*Orchis morio*) - photos : PnrL

### **Les risques majeurs qui planent sur les prairies sont multiples :**

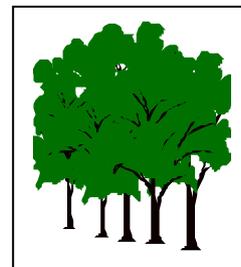
- les opérations de drainage qui assèchent le milieu, mais également accentuent les phénomènes de crue rapide car l'eau n'est plus retenue dans le sol ;
- les traitements phytosanitaires sélectifs qui modifient la composition floristique en éliminant les espèces non fourragères ;
- les apports de matières nutritives qui permettent à des espèces robustes de pousser et qui étouffent les plus petites mais également plus intéressantes ;
- les transformations des prairies naturelles en prairies plantées.

### **Ouvrages de référence**

1. Zucchi H, 1989 / *La prairie, un environnement menacé*. Ulysséditions 127p.
2. Plaquette d'information PnrL, 2002 / *Les prairies, milieux remarquables du Parc naturel régional de Lorraine*



# LES HAIES aux multiples intérêts



Dans notre région de plaine, les haies sont des éléments structurants du paysage. Elles abritent également de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines leurs sont inféodées. Les haies ont aussi une influence bénéfique en agriculture par rapport à la faible superficie qu'elles occupent. Cependant, et ce en grande partie à cause de l'agriculture intensive (remembrement, manque de temps pour l'entretien,...) les haies sont arrachées ou laissées à l'abandon. Il est important de prendre conscience des multiples intérêts des haies afin de préserver ces témoins vivants de notre civilisation agricole.

## Caractéristiques de la haie

### Qualités de la haie

- => élément de biodiversité : milieu vital et diversifié pour les plantes et les animaux ;
- => élément paysager : identification des parcelles, aide à l'intégration d'autres éléments, soulignement des cours d'eau, points d'eau,...
- => élément économique : haie brise-vent, haie anti-érosion, de confort pour le bétail, haie cynégétique, clôture naturelle des parcelles, épuration des eaux de ruissellement, source de nourriture pour les abeilles,...

### Inconvénients de la haie

- => perte de terrain (emprise de 2 à 4m de large environ) ;
- => présence de plantes qui abritent des parasites des cultures
- => entretien régulier à prévoir :
  - annuel les 3 premières années,
  - 1 passage en cinquième année,
  - après l'année 5, tous les 5 à 10 ans si la haie est arbustive ou arborescente ;
- => nécessité de protection de la jeune haie ;
- => utilisation des qualités nutritives du sol.

### Palliatifs aux inconvénients

- => entretien approprié (rabattage, coupes sélectives,...) ou, lors de replantations, choix judicieux de l'emplacement, du type et de la composition de la haie désirée,
- => aides aux plantations (par le PnrL ou d'autres structures) :
  - don des plants (acquisition par le Parc naturel régional de Lorraine),
  - intégration dans les contrats C.T.E (Contrats Territoriaux d'Exploitation),
  - prise en charge de la clôture de protection des jeunes plants,

- participation d'intervenants techniques,
- main d'œuvre possible,
- prise en charge de l'entretien durant la première année (tailles de départ essentielles pour l'entretien futur).

## La valeur de la haie

La valeur d'une haie dépend des essences arbustives qui la composent. Une haie constituée d'une seule essence est beaucoup moins attrayante pour les animaux qu'une haie constituée d'arbustes variés et produisant des baies très recherchées par les oiseaux. De plus, une haie isolée en bordure de parcelles cultivées possède un intérêt bien moindre que celle qui fait partie d'un maillage au sein d'un ensemble de prairies.

Un réseau de haies constitue un milieu varié où les espèces peuvent circuler librement et il offre des ressources alimentaires beaucoup plus importantes.

## La haie, contribution à un environnement plus stable

Une multitude de rapports lie les animaux habitant les haies avec les cultures environnantes. Le Faucon crécerelle et le Hibou moyen-duc nichent dans les haies d'arbres de haut-jets qui leur servent aussi de perchoirs pour chasser les souris et campagnols dans les champs. Sur la branche sèche, la Pie-grièche est à l'affût des gros insectes. Les Fauvettes se nourrissent de petits insectes. Les Musaraignes s'éloignent jusqu'à 200 m de la haie pour chasser. Fourmis et Carabes prédateurs font jusqu'à 50 m pour se nourrir dans les champs. Chaque espèce joue son rôle dans ce système où tous dépendent les uns des autres.

Grâce à ces relations en particulier alimentaires, **la communauté vivante se maintient dans une certaine stabilité**. Les quelques insectes qui tendent à pulluler ne peuvent pas prendre le dessus, car prédateurs et parasites réagissent immédiatement, provoquant des mécanismes régulateurs. Dans des milieux très pauvres en espèces, tels les grandes cultures intensives dénudées de toute haie, une ou quelques espèces peuvent proliférer et devenir de véritables ravageurs des cultures. Le recours nécessaire aux pesticides en quantité importante est alors dangereux et onéreux.

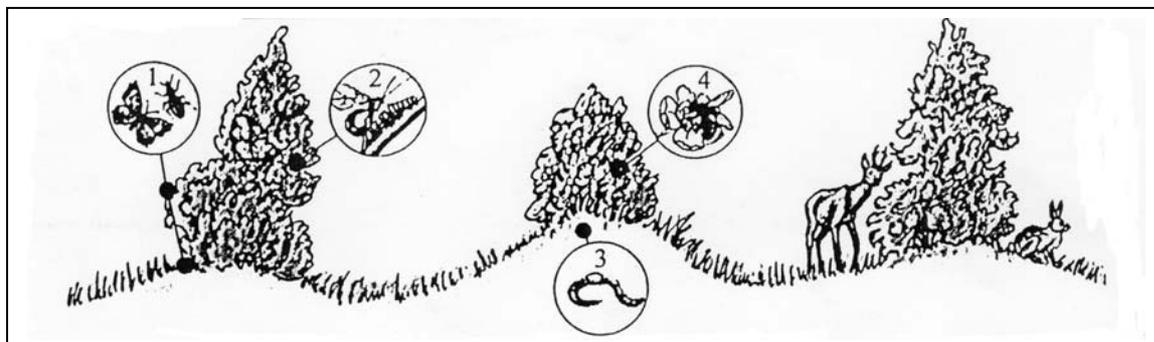
**Ainsi les haies hébergent une multitude de prédateurs des ravageurs de culture. (Epervier, Pie-Grièche Écorcheur, Coccinelle...)**

## Quelques chiffres

	région riche en haies	région sans haie
Oiseaux	37 espèces	6 espèces
Mammifères	20 espèces	5 espèces

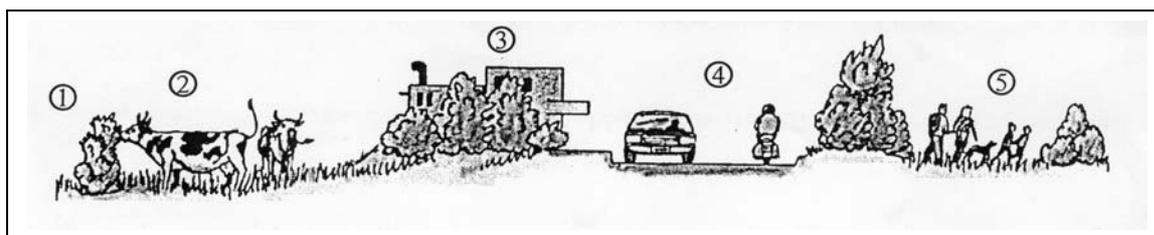
## Les haies, facteur d'enrichissement

### Enrichissement biologique



Une trentaine d'espèces de buissons, une douzaine d'espèces d'arbres, plus de cent espèces d'herbacées forment nos haies. Plus de 1200 espèces animales ont été recensées dans ces milieux, les insectes et la microfaune du sol en constituent la majorité (1) mais les oiseaux et les mammifères sont aussi dignement représentés (36 et 20 espèces). Il existe des espèces d'insectes parasites d'autres insectes (plus de 100 espèces dans les haies) qui ont un rôle essentiel pour freiner les pullulations de ravageurs. Ainsi 40 % des chenilles de ravageurs sont parasitées en zone de haie contre seulement 1% en zone dénudée. Le sol de la haie représente un réservoir de vers de terre pour les labours voisins. La présence d'au moins une essence fleurie par mois représente une manne pour les abeilles. Enfin le grand gibier y trouve refuge et nourriture.

### Enrichissement esthétique



Les haies structurent le paysage. Elles marquent les limites des parcelles (1), offrent de l'ombre et de la nourriture au bétail (2) et espèces sauvages auxquelles elles procurent également des points de repère. Au bord des cours d'eau, elles contribuent à stabiliser les berges et maintiennent une ombre et une humidité propices à la faune et la flore aquatiques. Au bord des routes, les haies absorbent une partie des gaz polluants et des bruits. De manière générale elles contribuent à masquer les édifices disgracieux (3).

## Les types de haies

### La haie basse

D'une hauteur de 0.5 à 1.5 mètres lorsqu'elle est composée d'aubépine ou de charmille ; elle fait jusqu'à 3 mètres lorsqu'elle est naturelle et composée d'épineux (Prunellier, Aubépine...)

### La haie haute

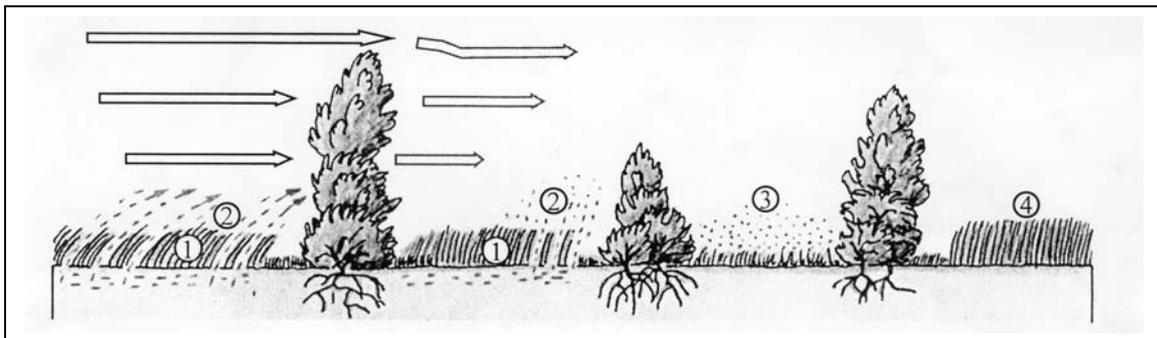
Constituée de buissons et d'arbustes, elle mesure 5 à 6 m. C'est un très bon brise vent, abritant efficacement le bétail, fournissant du bois et des perches. De plus elle ne porte que très peu d'ombre sur les cultures.

### La haie d'arbres

Buissons, arbustes et arbres se superposent constituant un rideau, excellent brise-vent lorsqu'il est ininterrompu, elle peut produire du bois d'ouvrage, mais porte une ombre non négligeable sur les cultures.

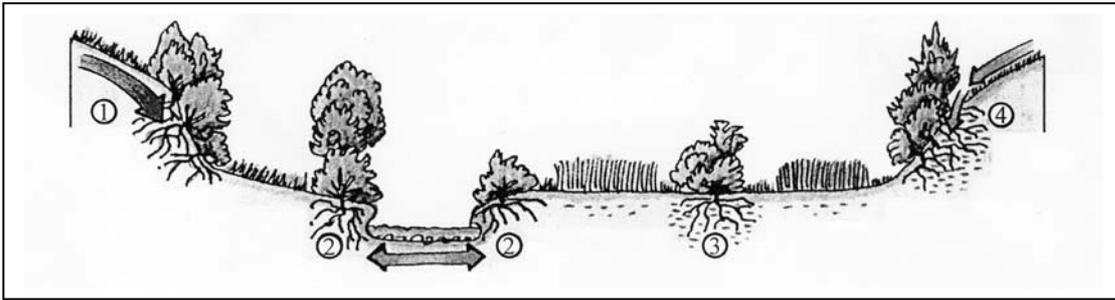
## Utilité des haies

### Effet brise vent



Les haies d'une certaine hauteur peuvent former de bons rideaux brise vent, pour autant qu'elles soient bien disposées et régulièrement fournies. La diminution de la vitesse du vent protège les cultures des actions mécaniques de celui-ci (1), diminue l'évaporation du sol (2), favorise la formation de rosée (3) et permet aux plantes cultivées de photosynthétiser plus longtemps pendant la journée, ce qui augmente leur croissance (4). L'effet brise vent s'étend sur une distance égale à 10 ou 15 fois la hauteur de la haie et l'augmentation de la production végétale par rapport à une zone dénudée varie entre 4 et 48 % selon les cultures pratiquées.

## Frein à l'érosion des sols



Les haies, par leur enracinement, diminuent les risques de glissement de terrain (1), consolident les talus et freinent l'érosion des berges (2). L'excès d'eau en profondeur est pompé par la haie (3) beaucoup mieux que dans le champ cultivé, ce qui, en particulier sur les terrains argileux, freine les glissements en masse. De plus la haie diminue l'érosion superficielle (4) : en tant que bande de végétation permanente, elle retient les fines particules (les plus fertiles) que l'eau emporte si vite lorsque le labour a mis la terre à nu.

## Productions annexes

En plus des baies, des noix, noisettes, herbes médicinales, perches et piquets, bois de feu... (matières qui n'ont plus guère de valeur aujourd'hui). Les haies d'arbres produisent aussi du bois d'ouvrage qui lui demeure recherché et valorisable.

Toutes les figures sont extraites de « Les haies, signification, protection et entretien », CSPO

## **Ouvrages de référence**

1. Comité suisse pour la protection des oiseaux CSPO, 1979 / *Les haies : signification, protection et entretien* 12p.
2. Soltner D. 1995 / *L'arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rural*. Collection sciences et techniques agricoles. 207p.
3. Soltner D. 1994 / *Planter des haies*. Collection sciences et techniques agricoles. 102p.



## LE COURS D'EAU ET SA RIPISYLVE



### Le cours d'eau dans sa vallée

Le cours d'eau draine les eaux provenant des sources et du ruissellement.

Il n'est cependant pas seulement constitué de ce qu'on appelle un lit mineur qui est la rivière proprement dite, mais également d'un lit majeur, que le cours d'eau occupe en période de hautes eaux, et d'une nappe souterraine qui joue un rôle de réservoir. Le lit d'étiage est la partie du lit occupée en période de basses eaux.

Des relations étroites existent entre ces différents éléments : le lit majeur, occupé lors des crues, absorbe une partie des eaux comme un bassin de rétention et alimente la nappe souterraine. Mais la rivière, fort heureusement, ne se limite pas à ce rôle de collecteur d'eau.



Ruisseau d'Esch (Petite Suisse Lorraine) - Photo : Frédéric Reichert

### Le cours d'eau, un milieu de vie

La rivière accueille en effet une végétation adaptée ainsi que de nombreuses espèces animales. Les espèces animales et végétales rencontrées sont différentes entre l'amont et l'aval du cours d'eau.

En effet, de la source à la confluence, la physionomie et la dynamique du cours d'eau se modifient : de la source bouillonnante et limpide à la rivière qui s'étale, se ralentit et capitonne son lit de vase. La végétation et la faune, fidèles compagnons, suivent cette évolution. Certaines espèces recherchent les eaux vives, bien oxygénées, à sol caillouteux tels le Cincle plongeur, la Truite et la Grande fontinale. D'autres préfèrent des eaux calmes présentant un lit de vase ; c'est le cas de la Lentille d'eau, du Nénuphar, de la Couleuvre.

Un cours d'eau est d'autant plus attractif d'un point de vue biologique et paysager qu'il est bordé d'une formation végétale ligneuse et herbacée. Cette dernière est appelée **ripisylve** du latin *ripa*, la rive et de *sylva*, la forêt.

## La ripisylve a de nombreuses fonctions

### • Habitat et refuge

La ripisylve constitue parfois le seul élément boisé sur de grandes surfaces cultivées. Quand les conditions climatiques deviennent difficiles, elle devient alors très attrayante pour le petit gibier et les oiseaux qui trouvent là un abri remarquable.

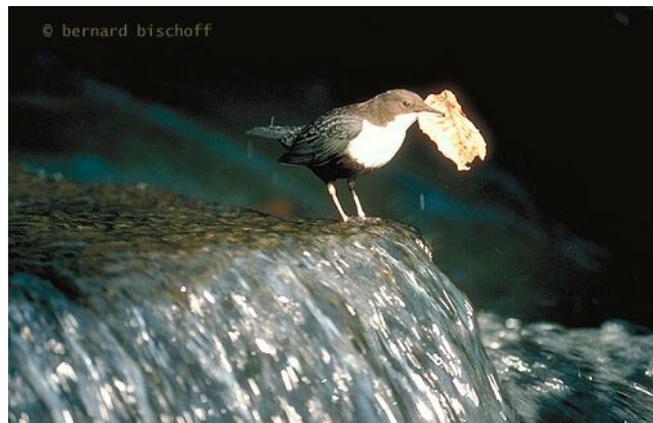
Par ailleurs, de nombreux animaux, trouvant un cadre de vie agréable, y ont élu domicile.

Ainsi, le Cincle plongeur ou Merle d'eau fréquente les eaux claires et les torrents. Il nage, plonge et marche au fond de l'eau pour capturer des insectes, mollusques et parfois des alevins. Fidèle compagnon du pêcheur à la ligne, le Martin-pêcheur est repérable par un éclair bleu-métallique frôlant la surface de l'eau et par de petits cris stridents.

Les poissons trouvent également de nombreuses caches et supports de pontes au niveau des racines et des plantes aquatiques.



Martin Pêcheur



Cincle plongeur

### • Source de nourriture

Toute la vie sauvage qui habite la ripisylve et s'y réfugie forme une chaîne alimentaire complète et complexe. Feuilles, fleurs, fruits et racines vont nourrir de nombreux invertébrés, oiseaux et mammifères. Une partie de ce qui tombe à l'eau peut améliorer la productivité piscicole en donnant directement de la nourriture aux poissons et en renouvelant le plancton.

### • Maintien des berges et stabilisation du lit

C'est grâce à la présence d'arbres et d'arbustes que le lit du cours d'eau est stabilisé et les berges protégées des phénomènes d'érosion. En effet, des espèces telles que l'Aulne glutineux, les Saules, le Frêne commun, l'Erable sycomore présentent un système racinaire profond et dense qui emprisonne littéralement la terre des berges dans un maillage serré de racines. De plus, les racines sont une entrave à l'installation du rat musqué.

### • Effet brise-vent

La ripisylve peut être considérée comme une haie, et à ce titre, elle joue un rôle de protection du bétail contre le vent, le froid et le soleil, mais elle freine également l'érosion éolienne et protège les cultures (voir fiche haie)

### • Limitation de l'éclairement

La prolifération des algues et des plantes aquatiques ainsi que le réchauffement de l'eau sont deux causes de diminution de la quantité d'oxygène dissous dans l'eau. L'ombrage procuré par la ripisylve (sans excès) permet de limiter ces phénomènes.

- **Effet tampon**

Lorsque la ripisylve est suffisamment dense et diversifiée, elle contribue à éliminer des nitrates et à fixer des phosphates qui proviennent des cultures avoisinantes, permettant ainsi de limiter les apports directs de ces substances au cours d'eau.

**L'état général du cours d'eau mais également la présence ou l'absence de certaines espèces animales et végétales témoignent de la qualité de la zone environnant la rivière (le bassin versant). Ainsi, sur ces bases, des études sont menées pour évaluer "la santé" des milieux naturels et, dans certains cas, les causes de leur dégradation.**

## **Le cours d'eau, un patrimoine collectif**

Le cours d'eau est un milieu remarquable et, de ce fait, un patrimoine à conserver et à valoriser. Outre ses qualités biologiques, il est un élément structurant du paysage, repérable par sa ripisylve, mais il est également utilisé à d'autres fins.

Les usages liés à l'eau sont divers ; on citera notamment la ressource en eau, l'autoépuration.

- **La ressource en eau**

La force motrice de l'eau a longtemps été utilisée, en témoignent de nombreux bras de déviation, biefs et anciens moulins et même égayoirs. Nombreux sont les cours d'eau dont les sources ou la nappe sont captées pour l'alimentation en eau potable, pour les activités agricoles et industrielles, grandes consommatrices d'eau. Il faut alors veiller à ce que les débits réservés soient respectés.



Barrage sur le Rupt de Mad, réserve d'eau potable de la Ville de Metz (Arnaville) - Photo : Frédéric Reichert

- **L'autoépuration**

De même que le cours d'eau draine les eaux de pluies du bassin versant, il draine souvent une partie des eaux usées. C'est alors qu'intervient un rôle souvent sous estimé mais ô combien essentiel : l'autoépuration. L'autoépuration est la capacité qu'a une rivière au lit irrégulier, aux berges boisées, riche en espèces végétales et animales, à consommer, éliminer les déchets rejetés à l'eau et, sur quelques kilomètres, à restituer une eau de qualité correcte.

**Le cours d'eau est donc un milieu qui fonctionne pour tous, et la pérennité des usages qui y sont liés ne passera que par la préservation de cet écosystème en entier.**

## **Le cours d'eau, un écosystème modifié**

Or il s'avère que de lourds travaux de type recalibrage, rectification sont parfois venus déséquilibrer le cours d'eau afin de privilégier l'évacuation des eaux au détriment de son fonctionnement naturel, provoquant des crues plus fréquentes et plus violentes en aval. De plus, le manque d'entretien général du lit et des berges observé depuis quelques décennies, dû en particulier à l'évolution des usages, est parfois résolu à coup de travaux lourds et onéreux de type curage et coupe à blanc.

Lorsque le cours d'eau n'a pas été entretenu pendant de nombreuses années, le rattrapage d'entretien avec abattage et débroussaillage sélectifs, retrait des embâcles est recommandé. Il permet de conserver une ripisylve diversifiée en âges et en espèces, de ne pas modifier les écoulements et de respecter la faune et ses habitats.

**Afin de limiter les apports terreux, la mise en suspension de sédiments et les érosions de berges, diverses actions peuvent être entreprises et subventionnables.**

- + La mise en place d'une zone non cultivée de deux mètres de largeur sur chaque rive.
- + La mise en place de clôtures sur les rives afin de limiter le pénétration des berges par le bétail et de permettre la régénération naturelle de la ripisylve.
- + L'arasement des atterrissements et le retrait des embâcles.
- + Le retalutage des berges et la mise en place de techniques de génie végétal (fascinage, tressage, bouturage ...) qui offrent une protection rapide des berges par végétalisation (rejet des pieux et des branchages de saules).
- + L'aménagement d'abreuvoirs empierrés permettant juste au bétail de s'abreuver sans remettre les sédiments en suspension ni souiller l'eau par leur déjections (ce qui peut éviter la transmission de la douve du foie par exemple).
- + La plantation d'espèces locales adaptées à ces milieux (aulne, saules, frêne, aubépine, prunelier, viorne, troène, noisetier, sureau noir...).
- + La mise en place de seuils simples et rustiques. Sur les petits cours d'eau à faible débit d'étiage et dont l'écoulement est monotone, la présence de quelques seuils permet de maintenir une lame d'eau suffisante pour la vie piscicole et de diversifier l'écoulement tout en oxygénant l'eau.
- + La préservation de la rivière, de ses richesses et des usages qui y sont liés passe donc par l'entretien régulier et par la prise en compte de ce milieu par chacun.

### Principaux financeurs

- Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Conseil Général
- Etat

### Exemple d'intervention

- Globale : Contrat rivière, Contrat de vallée
- Ponctuelle : Fonds de Gestion de l'Espace Rural
- Autre : Voir Agence de l'eau

## Le milieu forestier

Le tiers du territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine est boisé. La forêt recouvre souvent les plateaux et les versants (côtes de Meuse, côtes de Moselle) où le hêtre est dominant. Dans les zones de plaine, le chêne est majoritaire dans les forêts souvent humides. Source de revenus pour les propriétaires, la forêt est un espace de production (bois d'oeuvre, bois de chauffage), néanmoins, elle est aussi un milieu vivant qui participe au maintien des équilibres écologiques et à la qualité paysagère d'un site.

### La forêt, un milieu vivant

#### Une végétation adaptée :

"L'arbre ne fait pas la forêt". Cette citation peut être reprise ici ; en effet, associée aux diverses essences d'arbres, croît une végétation herbacée et arbustive adaptée à une plus ou moins faible luminosité. Des Fougères, l'Anémone Sylvie, le Muguet, la Parisette, le Sceau de Salomon, le Lierre grimpant, ... tapissent le sous-bois, accompagnés d'arbustes comme le Noisetier, l'Erable champêtre, le Chèvrefeuille, l'Aubépine, ... Par ailleurs, la compacité et l'homogénéité apparente de la forêt masquent souvent une multitude de lisières<sup>1</sup> de tous ordres (étangs, forêt, herbages, ...). Cet ensemble de milieux, imbriqués les uns aux autres, est d'autant plus intéressant qu'il abrite une faune et une flore très riches et variées.



<sup>1</sup> Ce sont des zones de transition entre des milieux fermés, comme la forêt, et des espaces ouverts prairies, pelouses par exemple.

En fonction des différents facteurs physico-chimiques et géologiques (le sol, l'exposition, la topographie) s'implante une flore spécifique parfois rare du fait d'un milieu original. C'est le cas par exemple de la chênaie pubescente<sup>2</sup>, et de la frênaie-érablaie de fond de vallon. La chênaie pubescente est située en Lorraine sur des affleurements rocheux et des sols peu profonds exposés au sud. Son intérêt tient à la présence d'un cortège d'espèces d'origine méditerranéenne souvent rare en Lorraine.

Outre le chêne pubescent, le sorbier domestique, le baguenaudier, la phalangère à feuilles de lys, la Laiche de Haller s'y épanouissent. La frênaie-érablaie de fond de vallon abrite elle aussi un patrimoine biologique exceptionnel de par la présence d'espèces montagnardes relictuelles de périodes climatique anciennes comme la Gagée jaune, l'Aconit tue-loup, la Dentaire pennée.

#### Une faune variée :

La forêt, milieu fermé, est également une zone de refuge pour de nombreux animaux. Le Chat sauvage (d'intérêt national), par exemple, peut trouver une nourriture abondante dans les populations de rongeurs (écureuil, campagnol, loir, ...). Quant au gibier, le chevreuil et le sanglier sont fréquents. Suivant les capacités d'accueil du massif forestier, Blaireau, Putois, Fouine, ... sont régulièrement présents. Certains sites humides peuvent héberger des amphibiens (crapauds, grenouilles, salamandres).



De gauche à droite, Sanglier, Blaireau – photos F. Schwaab ; Grenouille rousse – photo N. Waltefaugle

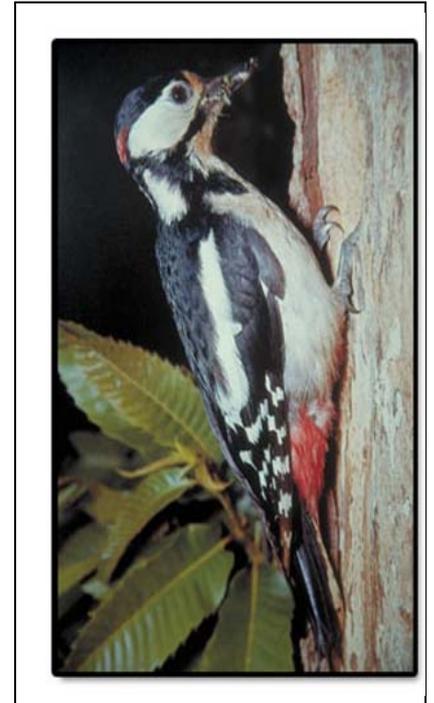
Des chauves-souris peuvent également habiter la forêt et certaines d'entre elles utilisent les arbres creux pour hiberner ou comme site de reproduction.

La forêt est également très riche en oiseaux car elle offre différentes possibilités pour nicher ou pour se nourrir (plusieurs étages de végétation). Près du sol, la grive, le rouge-gorge grappillent, les pics et les sittelles nichent dans les cavités. En chasse, des rapaces comme la buse, les milans noir et royal ou encore la bondrée apivore survolent le massif.

<sup>2</sup> Forêt en grande partie composée de chênes pubescents.

La majorité des oiseaux sont insectivores d'où l'importance des arbres morts en forêt. Ils constituent un réservoir de nourriture de premier ordre en même temps qu'un refuge ou un perchoir.

La forêt peut se prolonger dans les prairies ou cultures environnantes par l'intermédiaire d'un réseau de haies, d'arbres, de bosquets. On retrouve alors ces oiseaux forestiers à la recherche de baies ou d'insectes dont des ravageurs de cultures.



De gauche à droite : Geai – photo F. Schwaab ; Salamandre tâchetée – photo G. Barbier ; Pic épeiche – photo F. Schwaab

### La forêt, un espace de protection

La forêt a d'autres rôles plus fonctionnels. Ainsi sur des terrains en pente, le système racinaire des arbres maintient le sol et limite son érosion.

Le couvert forestier protège également une zone d'émergence de sources et contribue fortement à la qualité de l'eau en jouant le rôle de filtre naturel.

Enfin, d'autres milieux inclus dans un écrin forestier y trouvent un site de quiétude. C'est le cas de l'étang du Bailly (St-Baussant) situé en zone forestière. Il a un rôle de refuge pour les oiseaux dérangés sur le lac de Madine.

### La forêt, un élément du patrimoine culturel et paysager :

La pratique de l'affouage peut être considérée comme un élément du patrimoine social et culturel. Ce droit de prendre du bois de chauffage dans les forêts communales ou domaniales date du Moyen-Age et profite aux habitants de la commune.

D'un point de vue paysager, la forêt crée une ambiance différente d'une zone agricole. Elle limite la visibilité du fait de sa hauteur de végétation et souligne le relief grâce aux différences de couleurs. Les ambiances diffèrent en fonction des essences feuillues ou résineuses. Dans le cas d'un boisement de résineux, l'ambiance est plus sombre. Quant à une forêt de feuillus, les ambiances varient avec les saisons ; en passant du nu hivernal à un feuillage luxuriant et du vert tendre aux diverses teintes d'automne.

Les lisières constituent des limites visuelles fortes. La transition visuelle d'une prairie à la forêt est douce grâce à une lisière, en son absence la transition est brutale.

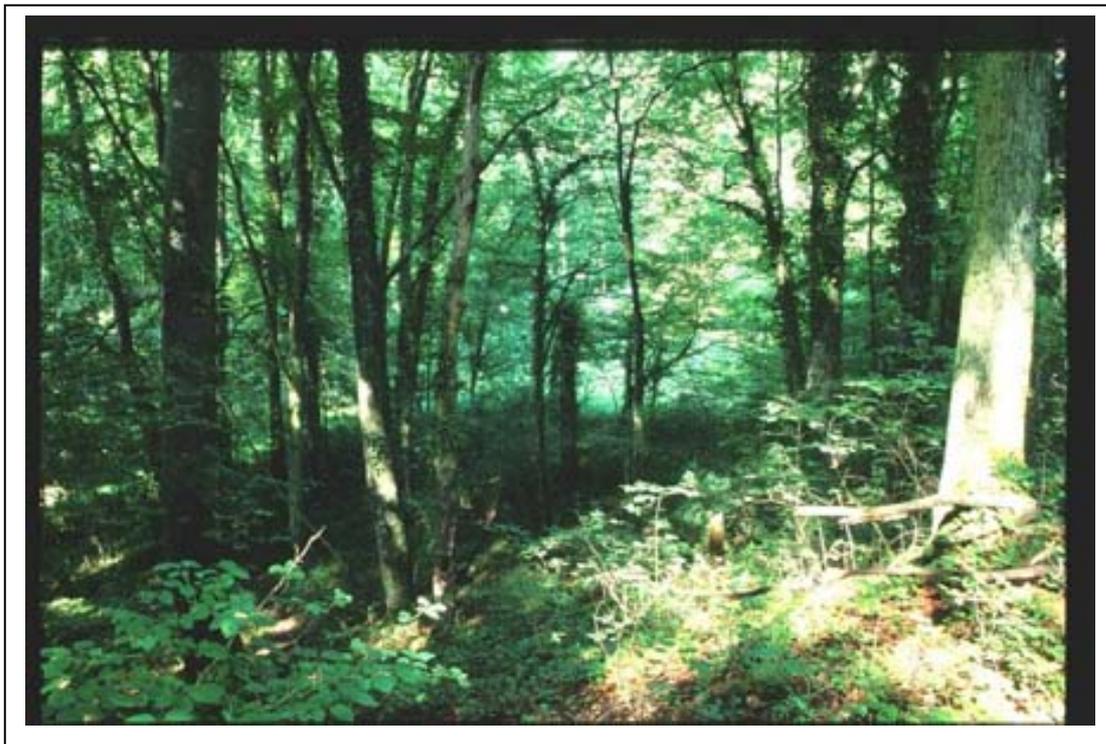
Dans les forêts de plaine, c'est la gestion des lisières qui influent fortement sur l'aspect paysager global du massif. Dans le cas des forêts de plateaux et de versants, la prise en compte du paysage se fait sur l'ensemble du massif. En effet, les zones en pente sont très visibles ; par exemple une grande coupe rase peut être préjudiciable pour le paysage.

#### La fonction récréative de la forêt :

La forêt est également un espace de détente et de loisirs. De nombreux chemins liés à l'exploitation forestière sont fréquentés par des randonneurs pédestres, équestres, des cyclistes ou encore des chasseurs. L'ONF et les propriétaires publics tolère de tels usages alors respectons la propreté et la tranquillité du site.

En effet, la circulation fréquente et mal contrôlée des véhicules à moteur (dont 4\*4, moto-cross, quad, ...) peut entraîner une dégradation importante des chemins anciens ainsi que de graves nuisances pour la faune et la flore, plus particulièrement dans les espaces naturels. La loi du 3 janvier interdit la circulation des véhicules motorisés dans ces zones.

Enfin, rappelons que la cueillette des champignons est autorisée mais réglementée. La cueillette destinée à la vente est interdite.



Sous bois – photo G. Barbier -

Potentiel économique, la forêt est également un élément important du patrimoine naturel et paysager. Elle a de plus de multiples rôles fonctionnels (forêt de protection, accueil du public).

Ainsi la gestion de la forêt peut parfois sembler complexe car elle doit intégrer ces différents facteurs. Le Parc Naturel Régional de Lorraine, l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière peuvent vous aider à mieux percevoir, comprendre et gérer ce milieu complexe.

## Les espèces protégées

### **Introduction :**

La protection des espèces animales et végétales sauvages en France est basée sur la **loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature** et en particulier sur ses articles 3, 4 et 5 et le décret d'application n° 77-1295 du 25 nov. 77, repris par les articles L 211-1, L 211-2 et R 211-1 à R 211-3 du Code Rural.

Elle vise à préserver les espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national justifient leur conservation.

### **Principes :**

**Ces textes instaurent trois régimes de protection pour une espèce, qui consistent soit à interdire les activités qui la menacent, soit à les soumettre à l'autorisation du Ministre chargé de la protection de la nature, soit à permettre une réglementation temporaire fixée par arrêtés préfectoraux.**

Ces trois statuts juridiques possibles permettent de répondre à des nécessités de protection différentes :

- le statut de **protection intégrale** est appliqué aux spécimens sauvages des espèces les plus menacées.
- le statut de **protection partielle** est appliqué aux espèces rares mais faisant l'objet d'une certaine utilisation (ex : récolte de certaines plantes dans un but pharmaceutique, soumise à autorisation).
- le statut de **réglementation préfectorale temporaire** convient à des espèces non nécessairement rares, mais dont l'exploitation peut devenir préoccupante dans certains départements et en certaines périodes de l'année. Par exemple, il a été appliqué à toutes les espèces de champignons non cultivées et à toutes les espèces du genre *Vaccinium* (airelles, myrtilles...).

### **Régime juridique national :**

**Outre les textes de référence cités précédemment, une série d'arrêtés interministériels (ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, min. de la Santé...) fixe les listes limitatives des espèces ainsi protégées et les conditions particulières de leur protection.** Ces listes sont normalement communiquées par les Préfectures à toutes les mairies.

- un arrêté du 17 avril 81 paru au Journal Officiel (J.O.) du 19 mai 1981 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national.

- un arrêté du 17 avril 81, modifié par celui du 22 juillet 93 paru au J.O. du 11 septembre 1993, fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national.
- un arrêté du 20 janvier 82, paru au J.O. du 13 mai 1982, fixe la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. Cette liste vient d'être modifiée par un arrêté du 31 août 1995, qui protège de nouvelles espèces et en décline certaines.
- un arrêté du 25 janvier 1982 protège l'Esturgeon.
- un arrêté du 21 juillet 1983, paru au J.O. du 19 août 83, protège 3 espèces d'écrevisses autochtones.
- un arrêté du 8 décembre 1988, paru au J.O. du 22 décembre 88, fixe la liste des 19 espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.
- un arrêté du 07 octobre 92 fixe la liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire national.
- un arrêté du 22 juillet 1993, paru au J.O. du 9 septembre 93, fixe la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national.
- un arrêté du 22 juillet 93 paru au J.O. du 24 septembre 1993, fixe la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national.

L'arrêté interministériel du 13 octobre 1989, complété par celui du 5 octobre 1992, dresse une liste des espèces végétales sauvages non protégées au titre de la loi du 10 juillet 1976 et pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire au niveau du ramassage et de la récolte (en totalité ou en parties).

### **Implications :**

Pour les oiseaux protégés (c'est à dire la quasi-totalité des oiseaux non domestiques), l'arrêté interdit sur tout le territoire national et en tout temps la destruction ou le prélèvement des œufs et des nids (sauf pour le Goéland argenté et la Mouette rieuse). De même en ce qui concerne : la destruction, la mutilation, la capture, la naturalisation, le transport, le colportage, l'utilisation, la vente et l'achat des oiseaux ; et ce, qu'ils soient vivants ou morts.

Pour les espèces végétales, les arrêtés (ministériels ou préfectoraux), afin de prévenir la disparition d'espèces menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, interdisent en tout temps et sur tout le territoire concerné (national, régional ou départemental) la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage et, sauf autorisation ministérielle pour les espèces de l'annexe II (des plantes médicinales...) de la liste nationale, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces énumérées dans la liste.

La loi est stricte et ne prévoit pas de mesures compensatoires pour les travaux (par exemple la transplantation d'une plante lors d'ouverture de carrière et de remembrement).

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur des parcelles habituellement cultivées.

Pour les écrevisses autochtones, l'arrêté interdit d'altérer et de dégrader sciemment les milieux particuliers à l'écrevisse à pieds rouges et à l'écrevisse à pieds blancs ; il soumet à

autorisation l'importation, le transport et la commercialisation de l'écrevisse rouge de Louisiane à l'état vivant.

Pour les poissons protégés, l'arrêté interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs, la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers et notamment de leurs lieux de reproduction.

Pour les mollusques protégés, l'arrêté interdit sur tout le territoire et en tout temps la destruction de l'ensemble des espèces citées et, pour certains d'entre eux, interdit également le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat.

Pour les amphibiens et reptiles protégés (qui représentent la quasi-totalité des amphibiens et reptiles présents en France), l'arrêté interdit la mutilation, la naturalisation des spécimens et, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, la vente ou l'achat d'individus détruits, capturés ou enlevés. Pour certaines espèces, il est de plus interdit de détruire ou enlever des œufs ou des nids.

Pour les insectes protégés, l'arrêté interdit, sur tout le territoire national et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la préparation aux fins de collections de, 61 insectes de métropoles (et 4 en DOM), qu'ils soient vivants ou morts. Leur transport, leur colportage, leur utilisation, la vente ou l'achat sont aussi interdit.

### **Cas de la Région Lorraine :**

La liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, fixée par l'arrêté interministériel du 20 janvier 82, est complétée pour la Lorraine par l'arrêté ministériel du 3 janvier 1994 (paru au J.O. du 4 mars 1994), dont :

- l'article 1er donne la liste des 159 espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire de la région Lorraine.
- l'article 2 donne la liste des 4 espèces végétales protégées sur le territoire du département de la Meurthe-et-Moselle.
- l'article 3 donne la liste des 4 espèces végétales protégées sur le territoire du département de la Meuse.
- l'article 4 donne la liste des 6 espèces végétales protégées sur le territoire du département de la Moselle.

De plus en Meuse et en Meurthe-et-Moselle, des arrêtés préfectoraux pris d'après l'arrêté ministériel du 13 oct. 89, réglementent la cueillette de certaines plantes sauvages (qui sont menacées par des prélèvements abusifs). Ainsi :

- L'arrêté pris par le Préfet de la Meuse le 12 décembre 1989 interdit, sur l'ensemble du territoire du département, le ramassage des truffes du 1er avril au 15 octobre inclus, et n'autorise à partir du 16 octobre que les recherches "à la mouche", "au chien", "au porc", "au nez" et la récolte aux piochons truffiers (cette réglementation ne s'applique pas aux plantations artificielles).

- L'arrêté pris par le Préfet de la Meuse le 26 décembre 1990 interdit en tout temps et sur tout le territoire du département :
  - de prélever les bulbes de jonquille.
  - de cueillir, vendre ou acheter tout ou partie des spécimens sauvages de Petit Houx (Fragon).
- L'arrêté pris par le Préfet de Meurthe-et-Moselle le 17 juillet 1991 interdit sur tout le territoire du département et en tout temps :
  - de prélever les bulbes de Jonquilles.
  - de cueillir et d'arracher (sauf sur autorisation préfectorale individuelle préalable), les spécimens sauvages de toutes les espèces de lichens fruticuleux et de sphaignes.
  - de cueillir et d'arracher certaines espèces de Lycopodes et de fougères, ainsi que la Nivéole du printemps, le Lys Martagon, le Bois joli, l'Anémone pulsatille et toutes les orchidées du genre *Ophrys*.
- Une liste similaire est actuellement à l'étude en Moselle.

### **Application de la réglementation :**

Des régimes répressifs spécifiques sanctionnent les atteintes à la flore et à la faune se trouvant dans des espaces spécialement protégés tels que Parcs nationaux, réserves naturelles, milieux faisant l'objet d'un arrêté de biotope.

Pour les espèces faisant l'objet, comme nous venons de l'expliquer, d'une protection intégrale sur tout le territoire français, les comportements interdits sont sanctionnés pénalement (art. 32 de la loi du 10 juillet 76, modifié par l'art. 28 de la loi du 8 juillet 87 => amende de 2.000 à 60.000 F et peine d'emprisonnement pouvant atteindre 6 mois). L'application effective de ces dispositifs répressifs se heurte à de nombreuses difficultés : lacunes du code pénal, fréquente méconnaissance des espèces protégées par les personnes chargées d'exercer la police de l'environnement (excepté les gardes assermentés, malheureusement trop peu nombreux). Cependant, si elle concerne peu les comportements individuels, elle concerne régulièrement les prélèvements importants ou trafics d'espèces (problème crucial dans les régions frontalières comme la Lorraine..) et les aménagements ou projets de travaux menaçant des sites d'espèces protégées (avis défavorables, modification ou arrêt de projets).

En fait, la protection de ces espèces doit s'appuyer sur une sensibilisation, du public, des gestionnaires de l'espace et des décideurs dans chaque commune, ainsi qu'une aide aux personnes chargées d'exercer la police de l'environnement. Les " Brigades vertes", là où elles existent, remplissent ce rôle.

Sinon, il existe, au niveau départemental, un outil pratique de protection des espaces renfermant des espèces protégées : **l'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (A.P.B.)**. Il concerne essentiellement les milieux peu utilisés par l'homme (ex : lande, pelouse, mare, marais...) et nécessaires à la survie d'espèces protégées.

Pour que l'arrêté de biotope puisse être pris par le préfet (au nom de l'Etat), le périmètre concerné doit obligatoirement renfermer des espèces protégées.

L'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope est opposable aux tiers et régit ou interdit certaines activités qui portent atteinte à l'équilibre biologique des espèces (ex : brûlage des chaumes, broyage des végétaux sur pied, destruction des talus et des haies, épandage de produits anti-parasitaires, extraction de matériaux, dérangement pendant une période de l'année...).

Un arrêté de biotope apparaît comme une servitude d'utilité publique dans un Plan d'Occupation des Sols.

**Conclusion :**

L'application de la législation nationale sur la protection des espèces est complexe. De plus, elle évolue par nécessité de prendre en compte les impératifs de préservation de la biodiversité aux niveaux européen et mondial (ex : adaptation aux **Directives Oiseaux** et **Habitats**).

Le Parc naturel régional de Lorraine a pour projet de réaliser un guide illustré des espèces protégées présentes sur son territoire, afin d'éclairer les habitants et les élus sur ce point en leur permettant notamment d'identifier ces espèces.

## ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

### Définition :

*Parce que la prise en compte du patrimoine naturel nécessite une bonne connaissance de la richesse des milieux et des espèces, le Ministère de l'Environnement a lancé à partir de 1982 sur le territoire national l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique : Les ZNIEFF.*

*Ces zones n'ont pas de portée juridique directe et à ce titre ne peuvent être opposables aux tiers. Néanmoins, elles constituent un outil essentiel d'aide à la décision lors de l'élaboration de toute politique d'aménagement, de développement et de protection des milieux naturels. Elles sont exploitées dans le cadre d'élaboration des plans d'occupation des sols, des chartes intercommunales, des études d'impacts des grands aménagements (TGV, autoroutes, etc.). De plus, elles servent d'appui à des programmes de valorisation du patrimoine naturel de la Région Lorraine.*

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur de patrimoine naturel particulièrement intéressant sur le plan écologique au niveau régional ou national.

Deux types de zones sont identifiés dans l'inventaire :

- Les **ZNIEFF de type I, qui ont un intérêt biologique remarquable**, sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux, rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des transformations même limitées.
- Les **ZNIEFF de type II, qui sont des grands ensembles naturels riches (massif forestier, vallée, estuaire) ou peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes**. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Chaque ZNIEFF fait l'objet d'une fiche qui comporte :

- Des données de synthèse : contour de la zone, caractéristiques géographiques et administratives, descriptif sommaire du milieu naturel concerné et des menaces pesant dessus. Elles sont destinées à être diffusées aussi largement que possible, pour répondre à l'objectif d'information de l'inventaire.
- Des données brutes : liste des espèces animales et végétales présentes. Leur diffusion est subordonnée à l'accord de leur auteur.

### Régime juridique :

Texte de référence : circulaire n° 91-71 du ministère délégué à l'Environnement, en date du 14 mai 1991. Les ZNIEFF constituent un inventaire de connaissance, sans valeur réglementaire. Elles mettent toutefois souvent en évidence la présence d'espèces protégées, qui elles, relèvent d'une juridiction ( Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature - chapitre I article 4).

Une fois le porter à connaissance des ZNIEFF effectué, leur non prise en compte dans l'évaluation d'un projet d'aménagement (Plan d'Occupation des Sols, remembrement...) peut constituer une erreur manifeste d'appréciation et entraîner l'annulation du projet par le tribunal administratif. Enfin, la circulaire d'application de la Loi littoral cite les ZNIEFF I comme espace naturel à protéger.

### **Niveau d'implication :**

National (l'inventaire a été conduit dans les 22 régions métropolitaines françaises et dans les DOM).

### **Opérateur :**

Inventaire qui a débuté en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement. Conçu et coordonné par le secrétariat de la faune et de la flore (S.F.F.) du Muséum National d'Histoire Naturelle (M.N.H.N.), assisté d'un comité National ZNIEFF, il est conduit dans chaque région par un Conseil Scientifique Régional du Patrimoine (C.S.R.P.N.). Les DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) sont chargées de la coordination technique, administrative et financière de l'inventaire aux niveaux régional et national.

### **Coopérateur :**

Peuvent participer au financement des inventaires : les collectivités régionales, dans le cadre des contrats de plan Etat/Régions (ce n'est pas le cas en Lorraine) ; ainsi que les départements, surtout pour les porter à connaissance.

### **Partenaires associés :**

Sur le terrain, la réalisation de l'inventaire s'appuie sur un réseau de naturalistes en grande partie bénévoles et d'organismes compétents (associations, universités).

### **Procédure de mise en œuvre :**

Le Directeur de l'Environnement confie les travaux de recherche à des personnes ou organismes compétents. Il fait d'abord valider les fiches au niveau régional par le CSRPN puis les transmet au SFF qui traite et valide définitivement ces données.

Les nominations au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel font l'objet d'un arrêté du préfet de Région. Le C.S.R.P.N. est composé de spécialistes de toutes les disciplines naturalistes, choisis pour leur compétence scientifique et leur connaissance du terrain. Des brochures de vulgarisation sont publiées dès que l'inventaire est achevé dans une région.

### **Durée d'existence :**

L'inventaire nécessite une mise à jour régulière (disparition, modification ou découverte de sites). Il est en cours de réalisation global et d'enrichissement selon de nouveaux formulaires appelés ZNIEFF de deuxième génération.

**Nombre de procédures existantes :**

14.000 ZNIEFF à ce jour.

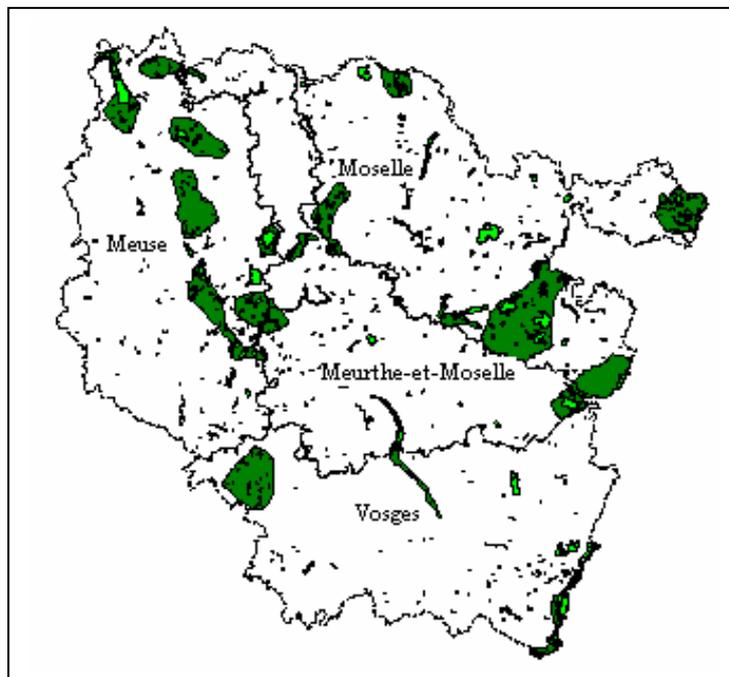
**Exemple sur le Parc Naturel Régional de Lorraine :**

On compte 109 ZNIEFF sur le territoire du parc, qui contribue à développer ce fichier et veille à informer les utilisateurs de l'espace.

**Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique terrestres de type 1 et 2 (ZNIEFF)**

	ZNIEFF de type 1			ZNIEFF de type 2		
	Nombre	Superficie (ha)	% de la surface	Nombre	Superficie (ha)	% de la surface
<b>Meurthe-et-Moselle</b>	116	5500	1,0	8	19900	3,7
<b>Meuse</b>	168	13600	2,2	7	81200	13,0
<b>Moselle</b>	232	19500	3,1	5	93000	15,0
<b>Vosges</b>	159	7000	1,2	3	30200	5,1
<b>Lorraine</b>	675	45600	1,9	23	224300	9,5
<b>France métropolitaine</b>	13702	4500000	8,3	1934	11650000	21,4
<b>Moyenne des régions</b>		194088			492007	

Source : DIREN Lorraine - Muséum d'histoire naturelle - 1994.

**Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

En vert clair les ZNIEFF de type 1 (Intérêt biologique remarquable)

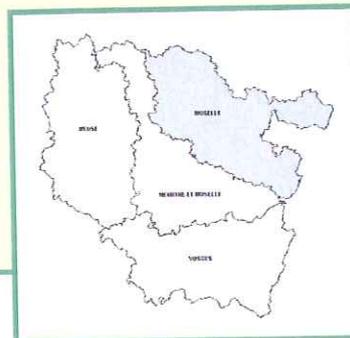
En vert foncé les ZNIEFF de type 2 (Grands ensembles naturels, riches et peu modifiés)

Source : DIREN Lorraine - 1994

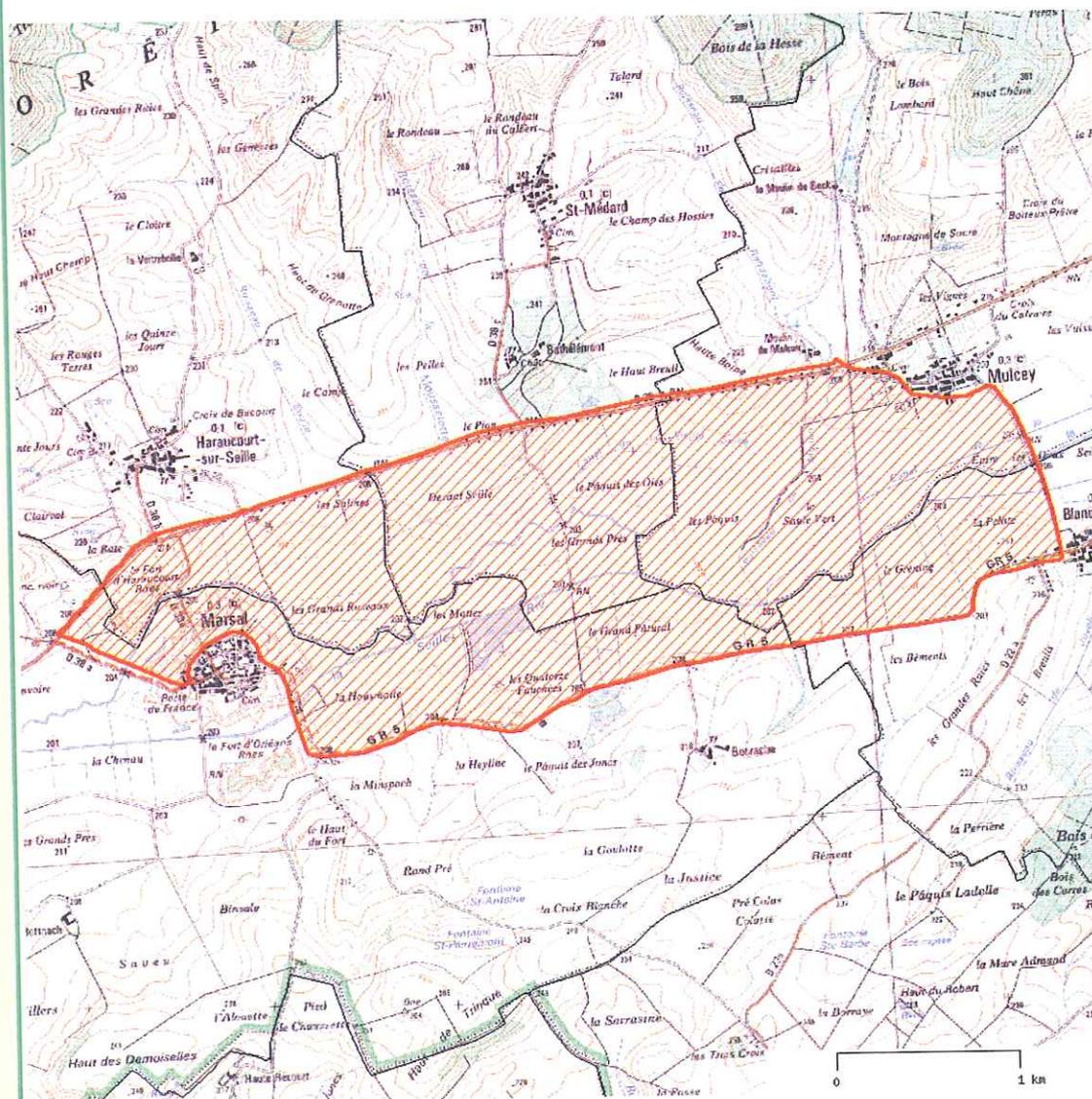
N° Régional : 00120035

N° SPN : 410001910

Superficie : 661,2 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1982

Date de mise à jour : 01/12/1983

N° Régional : 00120035

N° SPN : 410001910

Superficie : 661,2 ha

## Communes :

BLANCHE EGLISE(57) HARAUCOURT SUR SEILLE(57) MARSAL(57)  
MULCEY(57) ST MEDARD(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

La Seille, cours d'eau de faible déclinité, canalisée, le petit "Canal de la vieille Seille" et des ruisseaux ; bordés de quelques Phragmites et Carex. Prairies humides, sur sol à dominante argilomarneuse, très fréquemment inondées, traitées en prés de fauche ou pâturages. Peu d'arbres, quelques buissons isolés. Substrat géologique = Keuper, générant des sols salés.

### Etage de végétation :

Etage collinéen.

### Autres éléments descriptifs de la zone :

En 1981, création d'un étang sur le site, par levée d'une digue circulaire. Présence de stations à Salicorne (*Salicornia herbacea*).

### Potentialités biologiques :

Intérêt au moins régional, peut être national.

### Dégradations sur la zone :

Evolution récente de l'exploitation des prairies, avec pratique de l'ensilage, qui entraîne une fauche plus précoce : les nichées de courlis cendré détruites sont encore plus nombreuses. La création d'un étang en 1981 concrétise un autre type de menace pour la zone. L'étang concurrence la prairie dont l'exploitation est moins lucrative, il rompt l'unité du paysage, tend à le banaliser, s'accompagne d'une chasse accrue, fait diminuer les surfaces enherbées, perturbe l'équilibre biologique de la zone.

### Protections :

Ce site à courlis doit être protégé en priorité pour la région Lorraine. Par exemple, par une sensibilisation de la population, par la distribution de primes pour la protection des nids (à l'image de ce que fait Fonds d'Intervention pour les Rapaces pour la protection des busards).

Il est nécessaire d'éviter la prolifération d'étangs artificiels. Enfin, il faut conserver les buissons qui permettent une meilleure diversité des espèces.

N° Régional : 00120035

N° SPN : 410001910

Superficie : 661,2 ha

## Description du site (suite) :

### Intérêts :

Vallée inondable de la Seille, exceptionnellement riche tant floristiquement que avifaunistiquement.

Deux grands ensembles de 40ha au total de prairies et de sources salées, avec très belles étendues de Salicornetum et de Cerastio juncetum gerardii.

Cette zone est l'un des principaux sites lorrains de nidification du Courlis cendré, avec 7 couples. (C'est le biotope typique de cette espèce).

Les buissons présents permettent la nidification d'une bonne diversité de passereaux : Bergeronnette printanière, Pipit farlouse, Traquet tarier, Bruant proyer, Fauvettes, etc..

Le bruant des roseaux fréquente les phragmitaies. Cette zone est également un terrain de chasse de prédilection pour les rapaces, dont les busards.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

N° Régional : 00120035

N° SPN : 410001910

Superficie : 661,2 ha

## Définition juridique (suite) :

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

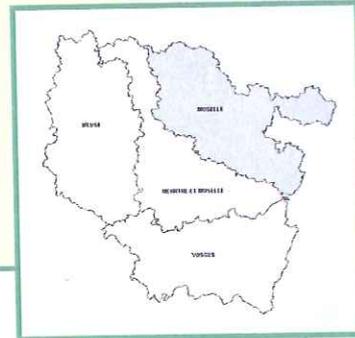
Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

# LES BAYEUX ET LA HAIE DU SORBIER

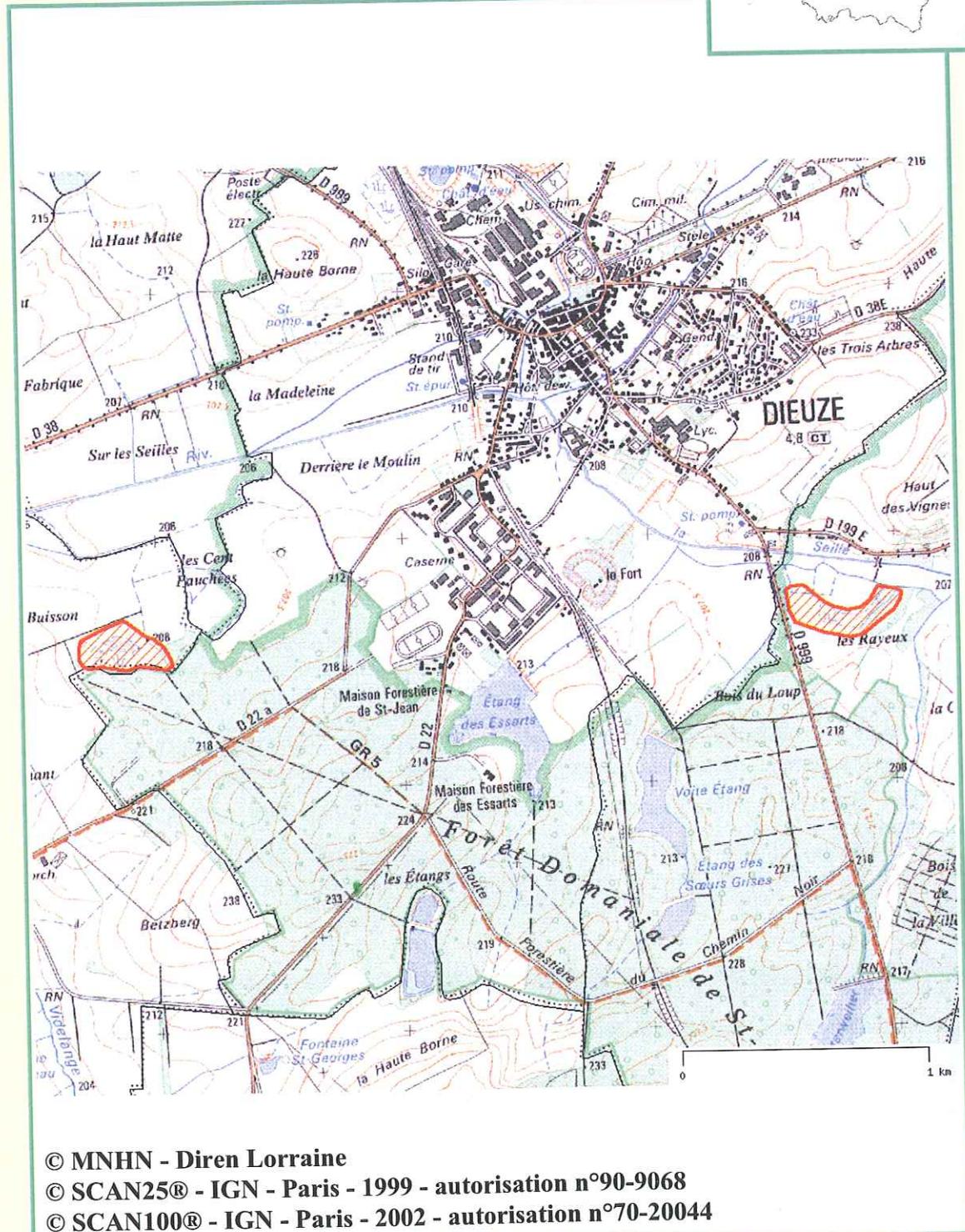
N° Régional : 00120050

N° SPN : 410006918

Superficie : 10,69 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/07/1985

Date de mise à jour : 01/07/1985

N° Régional : 00120050

N° SPN : 410006918

Superficie : 10,69 ha

## Communes :

BLANCHE EGLISE(57) DIEUZE(57) LINDRE BASSE(57)

## Description du site :

### Types de milieux :

Les Bayeux sur ancien cours de la Seille.  
La Haie du Sorbier source et prairies salées.

### Éléments de phytosociologie :

Phragmition / Bidention / Salicornietum ramosissimae / Puccinellio distans / Cerastio juncetum gerardi / Agropyretum juncetum gerardi.

### Étage de végétation :

Étage collinéen Metz.

### Potentialités biologiques :

Intérêt départemental.

### Dégradations sur la zone :

- 1) Surpâturage
- 2) Tentative de drainage et légère fréquentation de "Moto Verte". Pression de chasse.

### Protections :

- 1) R.A.S
- 2) Protéger la source par acquisition ou location Conservatoire des Sites Lorrains.

### Intérêts :

- 1) "Les Bayeux " zone marécageuse d'intérêt assez limité 5ha mais ayant *Samolus valerandii*.
- 2) "La Haie du Sorbier" très belle source de près de 1ha da Salicorne et de Triglochin, entourée de prairies halophiles de 2ha. Secteur de nourrissage et de repos d'échassiers migrants.

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

N° Régional : 00120050

N° SPN : 410006918

Superficie : 10,69 ha

## Définition juridique (suite) :

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

### Les ZNIEFF en Lorraine :

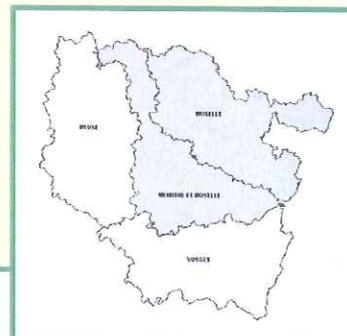
L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

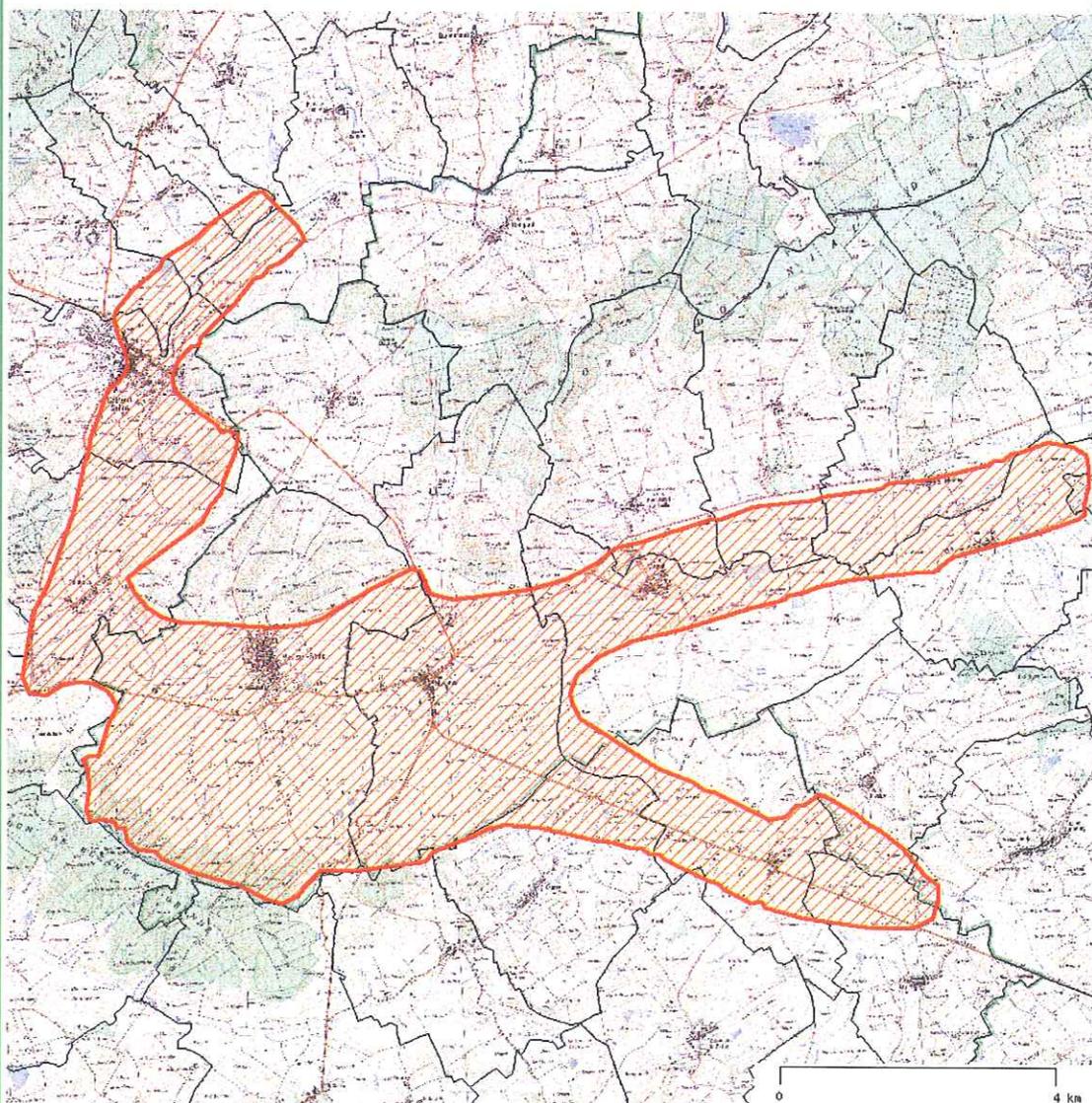
De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

N° Régional : 00320000



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type II



© MNHN - Diren Lorraine  
© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068  
© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

N° Régional : 00320000

N° SPN :

Superficie : ha

## Communes :

ARRACOURT(54) JUVRECOURT(54) AMELECOURT(57) BEZANGE  
LA PETITE(57) BLANCHE EGLISE(57) CHAMBREY(57) CHATEAU  
SALINS(57) DIEUZE(57) DONNELAY(57) GERBECOURT(57)  
HARAU COURT SUR SEILLE(57) JUVELIZE(57) LEY(57) LEZEY(57)  
LUBECOURT(57) MARSAL(57) MORVILLE LES VIC(57)  
MOYENVIC(57) MULCEY(57) PUTTIGNY(57) ST MEDARD(57)

## Description du site :

## Définition juridique :

### Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

### Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

N° Régional : 00320000

N° SPN :

Superficie : ha

## Définition juridique (suite) :

### Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

## La DIRECTIVE HABITATS

La directive concernant la conservation des Habitats naturels, de la Faune et de la Flore sauvages, dite **Directive « Habitats »** a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Communautés Européennes et est entrée en vigueur le 05 juin 1994.

### Définition :

**Elle a pour objectif de contribuer à assurer de manière cohérente entre les Etats la conservation de la diversité biologique en Europe, grâce à la protection des habitats naturels et des espèces les plus menacées de la Communauté, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.**

### Régime juridique :

Le texte de référence est la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, accompagnée de nombreuses annexes (listes des espèces et milieux concernés). Comme toutes les directives, elle ne fixe que des objectifs et laisse aux Etats membres le libre choix des mesures (réglementaires, administratives ou contractuelles) nécessaires pour les atteindre.

Au niveau national, le ministère de l'Environnement a donc précisé par l'instruction n°38 du 21 janvier 1993 les modalités de mise en œuvre des actions concernant la conservation des habitats naturels.

### Implications :

Les états membres de la CEE doivent assurer la surveillance de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels auxquels la directive s'intéresse. Ils s'engagent auprès de l'ensemble de la Communauté Européenne à garantir le maintien ou le rétablissement d'un état de conservation favorable (= notion importante de restauration de milieu) des habitats d'espèces d'un niveau d'intérêt communautaire, ainsi qu'à protéger strictement un certain nombre d'espèces animales et végétales. Dans de nombreux cas, il s'agira de mettre en place ou de maintenir des méthodes de gestion ou des activités humaines compatibles avec (ou bénéfiques à) la conservation de l'environnement et la préservation de la diversité biologique, la CEE participant sous la forme d'un cofinancement. Ainsi, la Directive Habitats est peu contraignante car elle est plus basée sur une approche contractuelle (mesures agri-environnementales...) que sur des mesures législatives. On peut espérer que son application complètera les moyens existants pour concilier développement rural et préservation de la nature.

**Disposition prévues :**

La conservation des habitats naturels les plus menacés et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire énumérés respectivement dans les annexes I et II (ex. du Triton crêté) de la directive se fera au moyen de la mise en place par les Etats d'un réseau cohérent de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

Ces ZSC, jointes aux **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** déjà établies dans le cadre de la **Directive Oiseaux** de 1979, constitueront le **Réseau Natura 2000** des sites préservés d'intérêt écologique européen.

Dans la majorité des cas, la préservation consistera en un suivi de l'occupation des terres ou de l'évolution des espèces témoins, afin de s'assurer du maintien des conditions favorables aux espèces ou habitats signalés. Ce suivi sera complété, le cas échéant, par de simples mesures contractuelles avec les gestionnaires.

**Procédure :**

La mise en œuvre concrète de cette directive ne se fera pas avant plusieurs années ; elle nécessite en outre en amont un constat scientifique sur la présence et la répartition des habitats et des espèces cités dans ses annexes.

En France, l'inventaire des sites relevant de la Directive Habitats, débuté en 1993, est coordonné par le Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle ; il est conduit dans chaque région par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, qui se base sur l'inventaire **ZNIEFF** (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et mène des prospections complémentaires (ex : sites à chauves-souris en Lorraine).

La liste nationale des sites proposés comme Zones Spéciales de Conservation (dont le nombre peut être évalué à 3000) a été présentée à la CEE en juin 1995. A suivi une phase d'analyse, pendant 3 ans au niveau de la CEE, de toutes les listes nationales, avec choix définitif des sites retenus.

Les Etats membres disposent de 6 ans depuis juin 1998 (= jusqu'en juin 2004), pour prendre des mesures effectives de protection sur les Zones Spéciales de Conservation.

Les Etats devront établir tous les 6 ans un rapport sur l'application de la Directive.

**Situation en Lorraine et sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine :**

La Lorraine est actuellement l'une des régions de France les plus avancées dans la préparation de l'application de la Directive Habitats (démarrage en 1999 des plans de gestion des différents sites). Le Parc naturel régional de Lorraine, représenté au sein du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Lorraine, suit les travaux de sélection des sites de son territoire relevant de la Directive. Une quinzaine de sites du Parc sont d'ores et déjà proposés, parmi lesquels: *la forêt de la Reine, les étangs du Lindre et de Lachaussée, le lac de Madine et ses environs, les vallées de la Meuse et de la Seille, les pelouses sèches du Rupt de Mad et de la basse vallée de l'Esch, les milieux salés du Saulnois...*

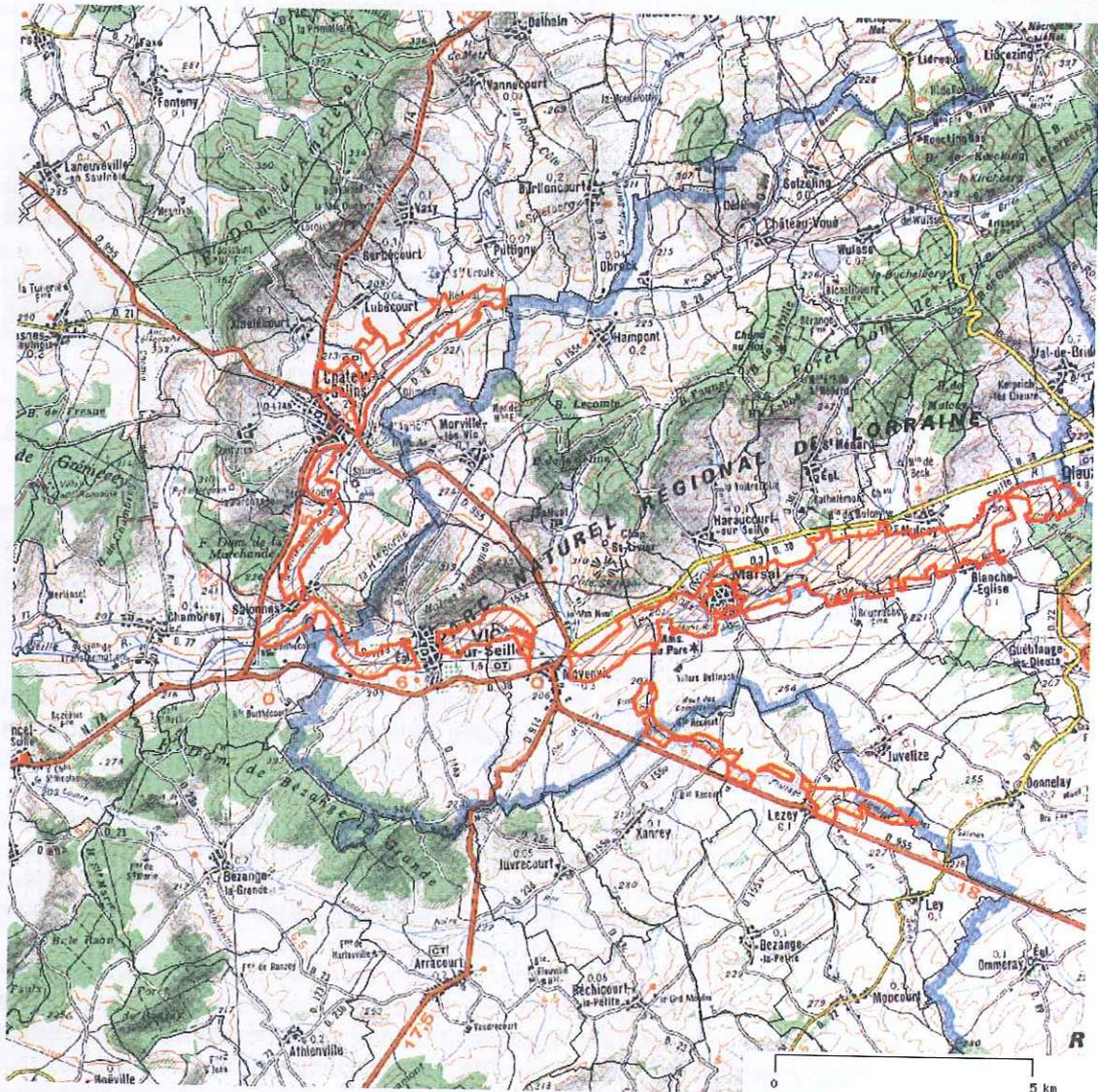


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION RÉGIONALE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
LORRAINE

# Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille



Zone Spéciale de Conservation

© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

N° Régional : FR4100232

N° National :

Superficie : 1476,7 ha

## Communes :

Moncel-sur-Seille(54) Amelécourt(57) Blanche-Église(57)  
Château-Salins(57) Dieuze(57) Donnelay(57) Gerbécourt(57)  
Val-de-Bride(57) Hampont(57) Haraucourt-sur-Seille(57) Juvelize(57)  
Ley(57) Lezey(57) Lubécourt(57) Marsal(57) Moyenvic(57) Mulcey(57)  
Puttigny(57) Saint-Médard(57) Salonnès(57) Vaxy(57) Vic-sur-Seille(57)  
Xanrey(57)

## Description du site :

## Définition juridique :

### Textes applicables :

Directive n° 79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » (J.O.C.E. 25-4-79).

Directive n° 92/43 du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats » (J.O.C.E. 22-7-92).

### Objectif :

L'objectif de la directive européenne « Oiseaux » est la conservation des oiseaux sauvages dans l'Union européenne.

Elle concerne :

- les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou leur répartition locale est restreinte ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.
- les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière. Une importance particulière doit être accordée à la protection des zones humides, surtout celles d'importance internationale.

N° Régional : FR4100232

N° National :

Superficie : 1476,7 ha

## Définition juridique (suite) :

La directive demande aux Etats de désigner comme zones de protection spéciale (ZPS) les sites présentant un intérêt communautaire pour les oiseaux, en fonction des critères de la directive. Le site qui fait l'objet de ce classement doit présenter un intérêt particulier pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux, mentionnées dans l'annexe I de la directive Oiseaux ou espèces migratrices. Il figure donc en général, à ce titre, dans l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico). Cet inventaire achevé en 1992 a identifié 285 Zico en France métropolitaine, dont 32 partiellement ou totalement incluses en languedoc-Roussillon.

L'objectif d'une zone de protection spéciale est donc d'assurer la conservation de l'ensemble des habitats nécessaires à la survie et à la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés ainsi que des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des zones spéciales de conservation (Zsc) sur le territoire européen. Il est destiné à assurer un réseau cohérent d'espaces protégés en vue d'assurer le maintien de la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen des Etats membres.

### Réglementation :

Prise en compte d'une zone de protection spéciale dans un dossier d'aménagement: Tout plan ou projet susceptible d'affecter de manière significative un site désigné doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de son impact. En fonction des conclusions de celle-ci, les Etats membres ne donnent leur accord au projet qu'après s'être assurés qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité des sites concernés. Si, en l'absence de solution alternative, le plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'Etat membre prend toute mesure conservatoire pour assurer la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces dispositions concernent tous les plans ou projets susceptibles d'avoir une incidence sur le conservation des espèces pour lesquels le site à été désigné, que le plan ou projet soit inclus dans le périmètre du site ou non. De plus l'étude d'incidence doit également prendre en compte le cas échéant le cumul des impacts du projet étudié avec ceux d'autres plans ou projets susceptibles d'avoir également un effet sur les objectifs de conservation du site.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux projets entrant dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site, appelé document d'objectif.

Cas des projets éligibles dans le cadre des fonds structurels européens (objectif 2) : la prise en compte de l'environnement est un des trois piliers que la Commission européenne a mis en avant pour justifier son approbation du document unique de programmation de l'objectif 2. Elle est rendue obligatoire pour tous les projets éligibles même s'il n'existe pas de procédure réglementaire d'autorisation.

## ESPACES NATURELS REMARQUABLES DE LORRAINE

### Définition :

La Lorraine, région de tradition industrielle, possède un patrimoine naturel d'une grande richesse et d'une remarquable diversité, qui mérite d'être préservé. Pour concilier préservation des richesses naturelles et développement économique, une bonne connaissance du territoire et des milieux naturels est indispensable. C'est dans le souci de mettre cette information à la disposition des acteurs Lorrains, notamment des décideurs locaux, que l'Etat, la Région Lorraine, les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en partenariat avec les Parcs Naturels régionaux et les Conservatoires des Sites Lorrains ont créé, en 1999, les fiches Espaces Naturels Remarquables (ENR).

### Les outils de connaissance

La localisation, la description et la hiérarchisation des zones et des sites les plus remarquables ont été entreprises par le ministère de l'environnement dès 1982 avec le recensement des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Elle ont été poursuivies par les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, à partir de 1992 avec la réalisation des inventaires des Espaces Naturels Sensibles de leur territoire et par le département de la Moselle qui a fait établir une synthèse hiérarchisée des connaissances relatives à son patrimoine naturel.

- ◆ L'inventaire ZNIEFF recense sur tout le territoire national des zones naturelles dont la valeur repose sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes ou la présence de plantes ou d'animaux rares.
- ◆ Les inventaires départementaux des Espaces Naturels Sensibles (ENS) complètent l'inventaire ZNIEFF en recensant également des sites d'intérêt départemental.
- ◆ L'Atlas communal du Parc naturel régional de Lorraine
- ◆ L'inventaire ZICO, initié par l'Union Européenne, désigne les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
- ◆ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe entre autres des prescriptions et des orientations pour la protection et la gestion des zones humides les plus remarquables
- ◆ Natura 2000 est un réseau de sites dont l'objectif est la conservation de certaines espèces animales et végétales et de certains milieux menacés de disparition à l'échelle Européenne.

## Les Fiches ENR

Chaque fiche décrit un espace naturel remarquable, ses principales caractéristiques et quelques informations le concernant.

On y trouve :

- ◆ Le nom de la commune
- ◆ Le numéro identifiant de l'ENR permettant les traitements SIG
- ◆ Le nom usuel du site
- ◆ Le numéro identifiant du site s'il correspond à un périmètre ZNIEFF ou à un périmètre ENS
- ◆ Le statut foncier
- ◆ Le nom du Gestionnaire
- ◆ Le type de milieu
- ◆ L'intérêt Européen (proposition d'inscription à NATURA 2000)
- ◆ Quelques exemples d'espèces animales et végétales présentes sur le site

Les sites sont réunis par grands types de milieux.

- ◆ Les milieux forestiers
- ◆ Les milieux rupestres et souterrains
- ◆ Les espaces cultivés
- ◆ Les pelouses et les landes
- ◆ Les zones humides et les cours d'eau

## Intérêt :

En Lorraine, près de 1000 sites inventoriés comme Espaces Naturels Remarquables couvrent 2,6 % du territoire régional. Un bilan établi sur 357 ZNIEFF décrites avant 1987 montre qu'environ la moitié d'entre elles ont subi des dégradations et 9 % sur plus de la moitié de leur superficie. La protection de la nature nécessite donc de sérieuses améliorations pour une plus grande efficacité. Elle doit être conduite avec tous les partenaires concernés : collectivités locales, exploitants agricoles, gestionnaires de l'espace, usagers,...

Dans ce cadre, les ENR sont un outil d'information et de connaissance qui doivent faciliter le dialogue et la concertation, mais qui ne confèrent pas de protection réglementaire aux zones décrites. Ce sont de précieux auxiliaires dans l'élaboration de Plan d'Occupation du Sol (POS) et dans les projets d'aménagements.



# L'équipe du Parc naturel régional de Lorraine Organigramme

